



DIALECTIQUE DES INTELLIGENCES N°7

Dossier, «1990-2020 : 30 ANS DE PLURALISME POLITIQUE OU DE DEMOCRATIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE ?», n° 07

Premier semestre 2020

<http://www.capedassociation.org>

Efoulan. BP : 8704 Yaoundé 14 – Cameroun

Introduction :

La démocratie telle qu'elle est pratiquée en Afrique est au cœur de nombreux paradoxes. Longtemps considérée comme extérieure au continent, elle représente, pour certains, le symbole d'un impérialisme occidental dont l'objectif est d'y contrôler les processus politiques. L'émergence des concepts de « démocratie imposée », de « greffe démocratique » traduit, à la fois, la défiance et le sentiment d'oppression face à un phénomène dont l'universalité semble convaincre peu de régimes politiques africains. C'est ce qui explique la multiplication des thèses sur le caractère incongru des réformes démocratiques dans un environnement travaillé par une « coutume africaine » autoritaire (J.F. Bayart : 2009, 29). L'Afrique serait alors prisonnière de ses traditions et incapable, pour ainsi dire, de s'arrimer à la « modernité démocratique ». Pour certains auteurs, il apparaît évident que la recherche de stabilité oblige les pays en développement à sursoir au projet de démocratisation (S. Huntington : 1968). Ils semblent ainsi envisager la démocratie comme un « luxe » à la portée des seuls pays développés. D'autres considèrent, par contre, l'absence de bases structurelles d'une démocratie stable (R. Alence : 2009 ; 5) ou l'existence d'une variété de « modèles démocratiques » (P. Quantin : 2009 ; 66) comme autant de raisons de reconsidérer le regard porté sur le processus de démocratisation en Afrique.

Pourtant, la tendance sur le continent est à la revendication du caractère démocratique de la gestion des affaires publiques. Peu de régimes politiques africains assument, en effet, les relents d'un passé autoritaire pourtant souvent bien présent. Le discours dominant est ponctué de références à l'irréversibilité et la bonne santé de la démocratie telle qu'elle est pratiquée ici. Babacar Gueye voit dans la consécration d'une démocratie constitutionnelle, l'instauration du multipartisme, du pluralisme politique, économique et syndical quelques signes d'un progrès en matière de démocratie sur le continent (B. Gueye : 2009 ; 7). De même, la routinisation des élections et le renforcement d'une « démocratie procédurale » (Z. Laidi : 2001) permettent de considérer la vitalité du processus démocratique. Il devient alors possible de dire que le « printemps de la démocratie » est loin d'avoir été une aventure sans lendemain. Il est notoire que les mouvements de revendication des années 1990 ont contribué à modeler le paysage institutionnel et les pratiques politiques dans plusieurs pays. Au Cameroun, par exemple, le conseil constitutionnel est, incontestablement, « un instrument du renouveau démocratique » ; malgré quelques désillusions (E. M. Ngango : 2019). De même, la mobilisation populaire à partir de 1988 a permis de mettre un terme au parti unique au Bénin (R. Banegas : 1995) quand la Conférence nationale a favorisé la libération de la parole (M. S. Frère : 1999).

Les thèses sur les beaux visages de la démocratie en Afrique sont loin de susciter l'unanimité parmi les chercheurs africanistes. La permanence des structures mentales et matérielles héritées de l'autoritarisme, dans plusieurs pays du continent, renforce l'idée d'un enrichissement de « l'après » par « l'avant ». Plusieurs situations sociales et politiques démontrent qu'il n'a vraiment jamais été question que d'une « contre-révolution » dans la plupart des réformes consenties ; celles-ci portant en elles-mêmes les germes de leur destruction. Jean-François Bayart souligne ainsi la remarquable capacité d'adaptation de certains régimes autoritaires entre 1989 et 1992 (J. F. Bayart : 2009 ; 34). Cette adaptation est associée à un talent certain pour la simulation des comportements relevant du modèle démocratique libéral (P. Quantin : 2009 ; 74) et à un plaisir avéré pour la falsification du jeu démocratique (V. Foucher : 2009 ; 136). Il apparaît que, pour plusieurs régimes politiques africains, l'engagement dans le processus de démocratisation n'était qu'un leurre. C'est ce qui explique le démantèlement de l'essentiel de la structure démocratique construite à partir de 1990 et le regain de l'autoritarisme dans les pays qui firent, pourtant, le choix délibéré d'une ouverture du jeu. Le concept de « démocratie en survie » (M. Bratton et N. van de Walle : 1997) sied à décrire la situation de régimes politiques prisonniers de leur passé autoritaire.

Au regard de ce qui précède, une lecture linéaire et univoque, du processus de démocratisation est impossible. L'analyse de la trajectoire du « printemps démocratique », en Afrique subsaharienne, n'admet que très peu l'unanimité d'un regard normatif. Au-delà de l'explication des bouleversements de la scène politique africaine, à partir de 1990, il apparaît intéressant d'identifier les lois qui éclairent les pratiques et les mutations politiques. Ainsi, les alliances et contre-alliances politiques, les stratégies de neutralisation des institutions démocratiques ou de restriction des demandes ne sont plus considérées à partir de leur signification axiologique mais comme des ressources au service des acteurs. Il devient possible d'observer « de l'intérieur » les manifestations de la dialectique d'ouverture et de fermeture des régimes politiques africains. Le numéro 7 de la Revue *Dialectique des Intelligences* se donne pour ambition de poser un regard panoramique sur le processus de démocratisation du continent 30 années plus tard. Cette période nous semble suffisante pour évaluer les coups et contrecoups de la démocratisation en tant que phénomène « se faisant ». Par conséquent, il ne s'agit pas de donner une opinion définitive sur la démocratie telle que pratiquée en Afrique, mais de considérer son potentiel de réversibilité ou d'irréversibilité.

Il apparaît donc que le contentieux du processus de démocratisation en Afrique est loin d'être vidé. Les joies et les misères de l'ouverture du jeu politique restent des ressources

pertinentes qui intéressent la science politique ; mais aussi les autres sciences sociales. L'évaluation des pratiques politiques, sur le continent, en rapport avec « l'esprit » des transitions démocratiques, est une tâche dont s'est saisie une pluralité d'acteurs ces dernières années. Si l'intérêt pratique et « opératique » d'une telle démarche n'est plus à démontrer, son incidence sur la compréhension des dynamiques de pouvoir et des tensions qui commandent les tractations et transactions politiques en renforce l'utilité. Plus clairement, la pertinence d'une analyse de la trajectoire de la démocratisation en Afrique tient à son objectif essentiellement heuristique. Il s'agit pour la Revue, tout en se situant dans la continuité des travaux antérieurs, d'apporter un regard original sur la problématique de la démocratie. Ainsi, en opposant « pluralisme politique » et « démocratie », *Dialectique des Intelligences* interroge les fondements normatifs et processuels de la démocratie telle qu'elle est pratiquée en Afrique. C'est ce qui explique que le numéro 7 de la revue a privilégié des contributions inédites et originales qui éclairent d'un jour nouveau la trajectoire de la démocratisation.

Le dossier de la Revue *Dialectique des Intelligences* «1990-2020 : 30 ans de pluralisme politique ou de démocratie en Afrique subsaharienne ?» connaît divers angles d'analyse du processus de démocratisation sur le continent. **Pierre Le Grand NKA** s'intéresse à la situation de la liberté en matière de communication sociale. Si la loi du 19 décembre 1990 a pour objectif de libérer la parole, l'auteur souligne que nous sommes encore loin de la « démocratie médiatique » au Cameroun. Cela se manifeste par la permanence, mieux, la « reproduction » de pratiques ressortant d'un monolithisme politique certain ; autant dans les médias publics que privés. **Jean-Claude EDJO'O NDONGO** analyse le rôle des forces de défense dans la construction de la paix et de la stabilité politiques au Cameroun. La logique du « destin lié », au cœur de la gestion des affaires publiques, explique l'intérêt pour le maintien de l'ordre au détriment de la consolidation démocratique. La construction de la figure de « l'ennemi intérieur », en la personne de l'opposant politique, crée les conditions d'un retour vers l'autoritarisme. **Cyrille Léandres NGON** aborde, pour sa part, les logiques qui gouvernent le processus de transition politique en Guinée (2008) et à Madagascar (2009). L'auteur révèle que les stratégies de conservation du pouvoir menacent la stabilité des régimes politiques. **Isidore Stève KOUAM** se donne pour objectif de rendre compte du phénomène de « frontiérisation » interne et de dressage sociopolitique en cours au Cameroun. Le régime politique au pouvoir développe une

stratégie de verrouillage de la compétition politique au village ; les territoires urbains ayant fait défection à l'appel du « renouveau ».

Fabrice Noah, PhD, *Université de Maroua*

Média et démocratie au Cameroun : Arguments et arguties d'une liberté de communication sociale 1990-2020

Pierre Le Grand Nka
Docteur en science politique
Chercheur au Centre Africain d'Études
Stratégiques pour la Promotion de la Paix et du
Développement
pierrelegrandnka@gmail.com

Résumé

Trente ans après la loi du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale au Cameroun, le paysage médiatique n'est pas totalement à l'heure de la démocratie médiatique. La libéralisation a entraîné un foisonnement de titres de presse, de radios, de télévision, de blogs et sites web d'information. Dans l'exercice de cette liberté, notre hypothèse est que malgré le contexte de retour au multipartisme en 1990, il demeure une tendance manifeste à la reproduction d'un monolithisme médiatique au Cameroun. Cet état des choses est l'illustration d'une emprise des médias publics et privés par la machine administrative tant dans la collecte, le traitement de l'information que dans les garanties de la viabilité des entreprises. La conséquence de cette monopolisation de l'espace médiatique par des hommes et des femmes au service de l'ex parti unique au pouvoir est l'absence d'alternance au sommet de l'État sur la période 1990-2019. Cet article convoque l'approche fonctionnaliste et de l'agenda setting pour montrer comment, les médias camerounais ont entravé, sous la contrainte de la machine administrative pour le privé et de la coalition de nombre de journalistes du public à l'ex parti unique au pouvoir la socialisation des citoyens aux valeurs démocratiques dont l'alternance est un indicateur non négligeable. Ce travail exclut les périodes électorales où les médias sont sous un régime de régulation spéciale afin de donner la parole aux différentes forces politiques en lice.

Mots clés : *Démocratie médiatique, liberté de la communication sociale, alternance politique.*

Abstract

Thirty years after the law of December 19, 1990 on freedom of social communication in Cameroon, the media landscape is not totally in the era of media democracy. Liberalisation has resulted in a proliferation of press, radio, television, blog and news headlines. In the exercise

of this freedom, our hypothesis is that, despite the context of the return to a multiparty system in 1990, there remains a manifest tendency to reproduce a media monolithism in Cameroon. This state of affairs is an illustration of the grip of the public and private media by the administrative machine both in the collection, processing of information and in ensuring the viability of businesses. The consequence of this monopolisation of the media space by men and women in the service of the former single party in power is the absence of political alternation at the top of the State over the period 1990-2019. This article summons up the functionalist approach and the agenda setting to show how the Cameroonian media have hampered, under the constraint of the administrative machine for the private sector and the coalition of many journalists from the public to the former single party in power the socialization of citizens with democratic values whose alternation is a significant indicator. This work excludes electoral periods when the media are under a special regulatory regime in order to give voice to the various political forces in contention.

Keywords: *Media democracy, freedom of social communication, political alternation*

Au Cameroun, le retour au multipartisme est concomitant à la libéralisation de la communication sociale à travers la loi du 19 décembre 1990¹. Depuis son entrée en vigueur, le pays connaît une pluie de titres et d'organes audiovisuels, plus particulièrement à partir de 2000. Avec la montée des technologies de l'information et de la communication, le paysage médiatique s'adapte avec la création d'espaces cybernétiques pour la diffusion de l'information. Une telle évolution laisse poindre une diversité de supports corolaire d'une pluralité d'opinion consolidée par le discours officiel sur la liberté d'expression. En 2016, le Cameroun comptait par exemple pas moins de 600 journaux, 102 stations de radio et 60 chaînes de télévision. Cette estimation semble être, à premier vue, un indicateur voire un argument majeur pour illustrer la démocratie médiatique et, par ricochet, la vitalité du 4^{ème} pouvoir au Cameroun. Sauf que, malgré cette évolution quantitative, le saur qualitatif, marqué par une ouverture aux différences forces politiques tarde à se concrétiser ; en oblitérant les libertés garanties par la constitution.

¹ Loi N°90/052 du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale. Elle a été modifiée le 4 janvier 1996.

Trente ans après l'avènement des lois sur les libertés publiques et de la communication sociale, le Cameroun connaît un recul ininterrompu dans les classements mondiaux lorsqu'on se réfère aux rapports annuels de l'organisation Reporters Sans Frontières, entre 2013 et 2020². À côté de cette contreperformance au baromètre la liberté d'expression dans le secteur des médias, d'autres pratiques telles que la tolérance administrative dans le secteur de l'audio-visuel et cette sorte de frontière entre les médias à capitaux publics et ceux détenus par des acteurs du secteur privé s'apparentent à une épée de Damoclès sur les médias à l'ère de la démocratie.

Ce décor permet en réalité d'évaluer 30 ans de liberté de communication sociale à l'épreuve de la démocratie. Mieux, il convient d'explorer la relation entre la démocratie médiatique et la représentation politique au Cameroun. Pour y parvenir, il est possible de convoquer des monographies. Si l'intérêt repose sur une volonté de représentation la plus totale ou fine d'un objet, il importe d'apporter quelques précisions. Cet article exclut les périodes de campagnes électorales au cours desquelles les médias sont soumis à une régulation spéciale. Pour l'ancrage théorique, notre contribution fait appel à plusieurs théories. De l'approche fonctionnaliste des médias développée par Lasswell à l'*Agenda Setting* en passant par la théorie des relais *two steps of communication*. Nous ferons principalement usages des deux premières dans la mesure où elles nous semblent appropriées pour donner sens à une rétrospective des 30 ans de liberté de la communication sociale au Cameroun. En effet, dans l'espace public, la « fonction de surveillance » reconnue aux médias « correspond selon Lasswell à la collecte, au traitement et à la mise à disposition du public des nouvelles »³. Derrière la fonction de surveillance, Lasswell établit la mise en relation comme « l'étape de l'interprétation de l'information, l'interprétation souvent suivie de prescriptions de conduites »⁴. En définitive, il est observé une transmission d'héritage social par les médias. « Lasswell entendait assimilation des gens vivant dans une société, ce que Wright appelle plutôt processus de socialisation »⁵.

Dans le présent article, l'*Agenda setting* mis en exergue par McComb et Shaw permet de voir comment les médias, identifient « ce qui à un moment donné, et dans une société déterminée, fera débat, à sélectionner les événements et les sujets auxquels s'intéressera

² Suivant les données de Reporters sans frontières, en 2020, le Cameroun occupe la 134^e place sur 180 pays soit une perte de 3 points par rapport à 2019. En 2018, le pays est à 129/180 contre 130/180 en 2017. En 2016, le Cameroun est classé 126/180 contre 133/180 en 2015. En 2014, le pays est 131/180 contre 120/180 en 2013. <https://rsf.org/fr/cameroun>, visité le 06/06/2020.

³Gbaguidi Jean Euloge, Lokonon Clémentine, Ahotondji Maxime, Yemadjro Léa, Mass Media et démocratie en Afrique occidentale : Presse audiovisuelle et construction démocratique au Bénin : de la nécessité de deux niveaux de lecture des mutations en cours, Research report N10 2008, p. 19.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

l'opinion et les décideurs »⁶. En réalité, il s'agit de ressortir dans la relation média et intellectuels comment « les uns sont appelés à produire les idées, à inventer le futur, les autres ont pour mission de les diffuser, de les vulgariser, de proposer à la société des modèles pensés et construits par ces derniers, grâce à leur compétence, mais surtout à leur capacité d'anticipation des choses, des situations et des phénomènes sociaux »⁷.

La référence à ces théories permet ainsi de percevoir que d'ordinaire, dans le paysage médiatique camerounais, il y a une tendance manifeste à la reproduction d'un monolithisme médiatique (Section 2) nourrit à la sève de la censure par la machine administrative au service d'une liberté de la communication sociale enchaînée sur la période 1990-2020 au Cameroun (Section 1).

I- LIBERTÉ DE LA COMMUNICATION SOCIALE ENCHAINÉE AU CAMEROUN

Depuis l'adoption des lois du 19 décembre 1990 sur la communication sociale et le décret du 3 avril 2000 sur la communication audiovisuelle⁸, le paysage médiatique s'est enrichi d'une diversité de titres, de stations radios et de chaînes de télévision (Paragraphe 1). Une évolution quantitative qui voile l'omniprésence d'un contrôle de la machine administrative sur les médias (Paragraphe 2).

1- DIVERSITÉ MANIFESTE DU PAYSAGE MÉDIATIQUE COMME FIN DU MONOPOLE DES ORGANES À CAPITAUX PUBLICS

Entre 1990 et 2020, les stations de radios et chaîne de télévision émettent (B) à côté d'une panoplie de titres de journaux de presse écrite et cybernétique (A).

A- DE LA DIVERSITÉ DE TITRES EN PRESSE ÉCRITE ET CYBERNÉTIQUE

Depuis 1991, lorsqu'on parcourt les rues des villes camerounaises, notamment Douala et Yaoundé, les deux principales villes du Cameroun, les journaux s'affichent en colonnes

⁶ Ibid. p. 22.

⁷ Ibid. p. 23.

⁸ Décret n°2000/158 du 3 avril 2000 fixant les conditions et les modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle.

devant les kiosques. C'est la marque de la « pluralité médiatique »⁹. Avec les lois du 19 décembre 1990, Cameroon tribune, la presse à capitaux publics a perdu officiellement son monopole dans le segment presse écrite. L'ouverture à la concurrence a eu un impact sur le fonctionnement de l'entreprise éditrice de Cameroon tribune qui a par exemple vu ses parts de marchés réduites.

Suivant les résultats d'une enquête du Centre de recherches et d'études en économie et sondages, avec l'ouverture de 1990, « Cameroon tribune est battu en termes d'audience par deux titres de la presse privée. »¹⁰ Le rapport cite Le Messager et La Nouvelle Expression. Après Cameroon tribune, suivent le journal Dikalo et Mutations. Ces principaux titres rencontrent aussi une rude concurrence au fil des ans. C'est ainsi que, suivant les estimations de 2016, la diversité dans le segment presse écrite est marquée par l'existence de 600 journaux¹¹.

Avec l'avènement et la démocratisation de l'usage des gadgets issus de technologie de l'information et de la communication, « la pénétration accrue de l'internet et l'utilisation du téléphone portable ont également entraîné une augmentation des services d'information en ligne et des blogs »¹². En analysant le dispositif juridique concernant l'offre d'information en ligne, les experts chargés de la production du Baromètre des médias africains sur le Cameroun en 2018, indiquent « qu'il n'existe aucune exigence administrative en matière d'enregistrement des blogs ou de sites web »¹³. Cette sorte de liberté ne signifie pas que le secteur ne connaît pas une régulation. Comme nous le verrons, il existe de méthodes de filtrage qui au final constituent un obstacle à la liberté de communication à l'ère d'internet du Cameroun.

B- DES VOIX ET DES IMAGES PLURIELLES DE L'AUDIOVISUEL CAMEROUNAIS

La libéralisation de l'espace audio-visuel n'a été un fleuve tranquille au Cameroun. Même la loi N°90/052 du 19 décembre 1990, modifiée le 4 janvier 1996 n'a pas rendu « effective tout de suite la démonopolisation des ondes »¹⁴. Tjade Eone Michel souligne que la « situation devait rester bloquée aussi longtemps que le décret fixant les conditions et les

⁹ Tjade Eone Michel, Démonopolisation, libéralisation et liberté de communication au Cameroun, L'Harmattan, 2001, p. 34.

¹⁰ Ibid. p. 42.

¹¹ Voir Baromètre des médias africains. Première analyse locale du paysage médiatique en Afrique. Cameroun 2018, Friedrich Ebert Stiftung, p. 28.

¹² Ibid.

¹³ Ibid. p. 22.

¹⁴ Tjade Eone Michel, Op. cit. p. 43.

modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle n'était pas pris »¹⁵.

Il a fallu attendre le décret d'application du 3 avril 2000 pour voir l'opportunité d'un investissement dans la création d'une station de radio ou de télévision. Bien avant, l'historiographie de l'audiovisuel indique que « le 18 octobre 1997, sans aucune autorisation formelle des pouvoirs publics, un jeune prêtre catholique, l'abbé Jean Marie Bodo de l'Archidiocèse de Yaoundé se mit spontanément à émettre d'une radio »¹⁶. La position stratégique de sa radio située sur le mont Mbankolo, non loin des antennes relais de la radio et télévision à capitaux publics s'avère comme le point de départ d'une interférence sur les ondes jusque-là en situation de monopole d'État au niveau national.

Après Radio Reine, la première radio privée à émettre à partir de Yaoundé, d'autres radios rurales prendront le relais grâce aux appuis financiers de l'UNESCO. Avec l'avènement des lois de 2000 sur l'audiovisuel, le paysage s'est enrichi. En 2016, 102 stations de radios et 60 chaînes¹⁷ de télévisions sont identifiées. Cette ouverture des ondes ne garantit pas pour autant la démonopolisation. Car, la radio nationale demeure en situation de monopole avec une couverture de 72% du territoire national et le reste, 28% du territoire est toujours couvert les chaînes FM à capitaux publics. Bien plus, dans le micro espace couvert par chacune des radios privées ou des télévisions privées diffusant sur le câble, les pouvoirs publics n'hésitent pas à porter un regard pas simplement de régulation, mais surtout une immixtion susceptible de mettre en péril la liberté de communication et d'expression au Cameroun.

II- LES MEDIAS PRIVÉS CAMEROUNAIS A LA RUDE ÉPREUVE DE LA LIBERTÉ DE LA COMMUNICATION SOCIALE

L'épée de Damoclès qui pèse sur les médias, notamment ceux à capitaux privés est l'œuvre de la machine administrative au nom du respect du dispositif juridique, faisant dire à certains chercheurs qu'il existe de nombreuses atteintes aux libertés consacrées en décembre 1990 et avril 2000 (A). Mais, là où l'on constate un vide juridique, les orientations politiques peuvent jeter le voile sur un pan entier comme celui de l'information diffusée sur les sites internet et blogs (B).

A- DE NOMBREUSES ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Baromètre des médias africains, Op. cit. p. 28.

La lettre de la loi du 19 décembre 1990, modifiée le 4 janvier 1996 porte en elle-même les germes d'une atteinte à la liberté de la presse au Cameroun. Il suffit de parcourir les articles de la loi de janvier 1996 pour s'en rendre compte. Sans comparaison de la disposition constituante de 1990, les articles 13 et 14 démontrent une restriction de liberté. En effet, suivant l'article 13, chaque organe de presse est astreint au dépôt judiciaire. « À ce titre, le directeur de publication est tenu de déposer deux (2) heures au plus tard après la parution deux (2) exemplaires signés de chaque édition »¹⁸.

Plus élaboré, l'article 14 de la loi de 1990 astreint chaque organe de presse au dépôt administratif. C'est ainsi que « le directeur de publication est tenu de déposer deux (2) heures au plus tard après la parution deux (2) exemplaires signés de chaque édition auprès des services de l'autorité administrative territorialement compétente »¹⁹. Pour les journaux ayant leur siège dans la capitale, le dépôt doit être fait au ministère de l'administration territoriale.

Pareilles dispositions laissent entrevoir l'élaboration de fiches, non pas destinées à la revue de la presse mais, sans doute, pour une remontée de l'information sous forme de bulletins de renseignements. C'est pourquoi, dans la pratique du métier de journaliste au Cameroun, il n'est pas exclu de voir une classification des journaux proches du pouvoir mais aussi des journaux dits de l'opposition. Bien plus, il arrive dans la pratique du journalisme que certains reporters soient considérés comme *persona non grata* dans une administration publique en représailles aux traitements pas toujours au goût des administratifs généralement proches du pouvoir.

Il est d'ailleurs possible pour l'administration de prononcer l'interdiction d'un organe de presse. Cette effraction à la liberté d'expression est susceptible de recours à travers une démarche initiée par le directeur de publication²⁰. Au cours de la décennie 1990, « Le Messager, Challenge Hebdo, La Nouvelle Expression, qui sont à cette époque les titres phares de la presse privée voient leurs lecteurs privés de certains de leurs articles, et font l'objet de saisies ou d'interdiction »²¹. Cette immixtion de la machine administrative dans le traitement de l'information par les médias oblige Valentin Siméon Zinga, alors rédacteur en chef de Radio Reine et plus tard de La Nouvelle Expression à dire que les autorités publiques sont devenues

¹⁸ Article 13, loi N°90/052 du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale. Elle a été modifiée le 4 janvier 1996.

¹⁹ Article 14, loi N°90/052 du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale. Elle a été modifiée le 4 janvier 1996.

²⁰ Sur la question voir l'article 17 (Nouveau) de la loi N°90/052 du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale. Elle a été modifiée le 4 janvier 1996.

²¹ Zinga Valentin Siméon, Cameroun : une liberté de la presse précaire. De la chape de plomb politique à l'état économique, Les Cahiers du journalisme N°9, Automne 2001, p. 109.

une sorte de « rédacteurs en chefs administratifs »²², à l'analyse des articles de la loi du 19 décembre 1990.

La censure de la presse camerounaise n'est pas seulement le fait de l'administration territoriale. Même l'organe de régulation, le Conseil National de la Communication menace la liberté de la presse ; notamment sur des sujets brûlants. Lorsqu'il ne sanctionne pas simplement les journalistes pour des périodes précises de l'exercice du métier de journaliste, le Conseil National de la Communication pense à la fermeture des médias accusés de tenir des « propos séditieux »²³.

En effet, en pleine crise anglophone dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun, le régulateur des médias avaient prévenu les journaux tels Le Messenger, Cameroon Post, The Times Journal ainsi que les télévisions Canal 2 International, STV et Équinoxe TV, ainsi que certaines radios communautaires²⁴ des régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest qui relayent l'actualité sur la crise anglophone. Derrière ces « propos séditieux » se cachent généralement un traitement journalistique aux antipodes de la communication officielle des pouvoirs publics. Particulièrement avec la crise anglophone au Cameroun, déclenchée une nouvelle fois en octobre 2016, une nouvelle forme de restriction des libertés a été observée dans la diffusion de l'information à travers internet.

B- DES DÉCISIONS POLITIQUES PORTANT INTERDICTION DE DIFFUSION DE L'INFORMATION VIA INTERNET LORS DE LA CRISE ANGLOPHONE

Au Cameroun, la création de sites web d'information ou des blogs n'est soumise à aucune règle. Ce vide juridique n'empêche pas aux autorités administratives de perturber le réseau de fourniture d'internet par simple décision politique. C'est ce qui a été observé avec le rebondissement de la crise anglophone au Cameroun en octobre 2016. Pour limiter la diffusion de l'information en provenance du Nord-Ouest et Sud-Ouest, « depuis 2017, le Cameroun a bloqué l'accès à internet dans les régions anglophones tourmentées au moins deux fois »²⁵ ; privant ainsi les citoyens de fonctions de surveillance, de collecte, traitement et interprétation de l'information. « Aucune raison officielle n'a été fournie pour la décision de désactiver l'internet » rapporte le Baromètre des médias africains sur le Cameroun en 2018. Dans l'interprétation des données recueillies auprès des militants des droits de l'homme, « il

²² Ibid.

²³ Lire Assongmo Ncedem, Cameroun : le CNC menace de faire fermer les médias accusés de tenir des « propos séditieux » sur le problème anglophone, Agence Ecofin, 23 janvier 2017.

²⁴ Ibid.

²⁵ Voir Baromètre des médias africains. Cameroun 2018, p.22.

s'agissait de réprimer l'utilisation des médias sociaux à des fins de mobilisation des manifestants anti-gouvernementales »²⁶.

Pour marquer véritablement sa volonté à limiter l'exercice de la liberté de presse et même le droit à l'information, en 2017, « le ministre des Postes et télécommunications a également envoyés des textos (SMS menaçants aux utilisateurs de téléphones portables »²⁷. La transcription faite par le Baromètre des médias africains sur le Cameroun indique : « Cher abonné, vous risquez un emprisonnement de 20 ans si vous êtes auteurs de déclarations mensongères ou de dénonciations calomnieuses via un réseau social ». Bien plus, « Cher abonné, vous risquez 6 mois à 2 ans de prison, et une amende de 5 à 10 millions, si vous publiez ou propagez sur un réseau social, une nouvelle sans preuve de véracité »²⁸.

L'entrave à la liberté de presse ne s'est pas arrêtée aux simples déclarations, au regard de l'engouement à s'informer sur la crise anglophone via internet. Selon certaines informations, « les forces de sécurité auraient régulièrement fouillé les téléphones portables des citoyens pour incriminer les médias et des textos et procédés à des arrestations »²⁹ dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Au-delà de la désactivation du réseau internet, des menaces écrites et physiques, les autorités publiques ont brandi « la nouvelle loi sur la cybercriminalité, adoptée en 2015 ». Selon le Baromètre des médias sur le Cameroun en 2018, cette loi « autorise les organismes publics à fermer des sites web, et, en collaboration avec les partenaires étrangers, à bloquer des sites hébergés à l'étranger. »³⁰.

III- TENDANCES MANIFESTES DE REPRODUCTION D'UN MONOLITHISME MÉDIATIQUE À L'ÈRE DU PLURALISME DÉMOCRATIQUE

Malgré le paysage médiatique ouvert par la loi du 19 décembre 1990, concomitamment avec le retour au multipartisme au Cameroun, la presse écrite, la télévision comme la radio pour ne citer que celles-là restent réactionnaires. De par le contenu des lignes éditoriales, il est loisible de reconnaître des médias aux services de l'ordre gouvernant mené par l'ancien parti unique (Paragraphe 1). Cela est le fait des hommes et des femmes dont la trajectoire professionnelle s'apparente à une coalition qui suit la courbe de longévité des dirigeants dont

²⁶ Ibid., p. 23.

²⁷ Ibid.

²⁸ Ibid.

²⁹ Ibid.

³⁰ Baromètre des médias africains. Cameroun 2018, p.23.

l'ambition dévoilée est la confiscation du pouvoir par l'instauration d'un mode de pensée unique et inique sur l'espace médiatique (Paragraphe 2).

1- POSITIONNEMENTS ÉDITORIAUX À LA SOLDE DE L'ORDRE GOUVERNANT HÉRITIER DE L'ANCIEN PARTI UNIQUE

Des médias à capitaux publics restent au service du parti au pouvoir en dépit de l'existence d'autres formations politiques (A). Dans la presse privée, il n'est pas rare que l'élite administrative souvent présentée comme personnalité ressource du parti au pouvoir finance plusieurs titres du régime de la loi du 19 décembre 1990 (B).

A- DES MEDIAS À CAPITAUX PUBLICS CAISSE DE RÉSONANCE DE L'EX-PARTI UNIQUE AU POUVOIR

Qu'il s'agisse de Cameroon tribune, la presse à capitaux publics ou de l'Office de Radio et télévision du Cameroun (CRTV), la prise en compte de la pluralité politique n'est pas la chose la mieux partagée. Ces médias pourtant financés aux frais des contribuables, à travers la redevance audiovisuelle prélevée sur la fiche de paie de tout salarié du public comme du privé, se présentent comme des organes de communication du gouvernement issu du parti dominant. En 2018, le Baromètre des médias africains sur le Cameroun livrait le contenu des échanges avec les dirigeants de Cameroon tribune. Il est clairement établi une ingérence politique. À commencer par le processus de désignation du directeur de publication qui est aussi directeur général de la Société de presse et d'édition du Cameroun (Sopecam), l'éditeur de Cameroon tribune.

Dans le fonctionnement, la tutelle technique de la Sopecam est le ministère de la Communication. Dans la pratique, « il est fréquent que le journal ait sa (propre) version de faits bien connus »³¹. Dans la ligne éditoriale généralement non accessible, « la direction de Cameroon tribune et les journalistes disent ouvertement que leur raison d'être, c'est de promouvoir l'action gouvernementale »³². C'est la raison pour laquelle, dans le traitement de l'information, « très souvent, ils évitent les affaires controversées jusqu'à ce qu'une version officielle soit disponible »³³.

Il en est ainsi aussi des actions menées par certains hommes politiques issus des partis antisystèmes qui ne bénéficient pas de la grande Une de Cameroon tribune. Lorsque les activités des partis politiques de l'opposition sont traitées à Cameroon tribune, c'est généralement dans

³¹ Baromètre des médias africains. Cameroun 2018, Op. cit. p. 30.

³² Baromètre des médias africains. Cameroun 2018, Op. cit. p. 30.

³³ Ibid.

le cadre d'un dossier d'ensemble où un quart de page ou une demi-page est consacrée à une famille politique en fonction de son alliance³⁴ ou pas avec l'ex-parti unique.

Ce traitement de la presse à capitaux publics est complété par celui de l'Office de Radio et télévision du Cameroun (CRTV). Ses premières images remontent au 24 mars 1985, lors de la transformation de l'Union nationale camerounaise en Rassemblement démocratique du peuple camerounais à Bamenda, dans la région du nord-ouest du pays. Ce nouveau parti, né des cendres de l'ancien parti unique de 1966 à 1990, n'a pas encore quitté la radio et la télévision publique. Le Rassemblement démocratique du peuple camerounais s'y retrouve de manière quasi exclusive face à d'autres formations politiques.

En 1999, faisant un bilan à mi-parcours sur les télévisions africaines, Jean-Tobie Okala conclut à une mise sous tutelle pour le cas de la CRTV. En effet, au Cameroun, « un des pays d'Afrique les plus rebelles à la démocratie » écrit l'auteur, « malgré plus d'une centaine de mouvements et de partis politiques, les médias publics continuent inexorablement leur descente aux enfers. L'ancien parti unique au pouvoir (et ses satellites) continuent en effet à monopoliser les caméras et les micros³⁵.

Cette télévision et radio à capitaux publics aux couleurs du RDPC, sont diversement appréciées des téléspectateurs et auditeurs. C'est ce que montre Olivier Bilé, enseignant et ancien employé de la télévision à capitaux publics. « En effet, à la question notamment de savoir si la télévision nationale informe de façon satisfaisante, 68% des sondés répondent par la négative »³⁶. Bien plus, lorsque Olivier Bilé pousse le regard loin, il apparaît que « quels que soient le niveau d'instruction et l'âge, 68% des personnes interrogées pensent que la CRTV n'est pas objective et 75% affirment qu'elle n'est pas neutre par rapport au jeu politique »³⁷. L'on observe toutefois un mince écart entre les partisans 42% d'une CRTV au service de la démocratie et les 51% qui pensent le contraire³⁸.

Dans ce sondage du public, il ressort en définitive que 71% appelaient au changement de la ligne éditoriale en 2000, soit une décennie après la loi du 10 décembre 1990 et 93%

³⁴ Dans la vie politique camerounaise des alliances ont été signées entre le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) et certains partis politiques à l'instar de l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (UNDP) en 1997. Il en va de même d'une faction de l'Union des populations du Cameroun (UPC), du Mouvement pour la défense de la République (MDR) par exemple. Il s'agit des partis dits d'opposition mais satellite qui accompagnent le RDPC généralement lors des batailles pour les élections présidentielles. Leurs principaux dirigeants étant membres du gouvernement, députés ou sénateurs nommés ou élus, ils ont les faveurs de Cameroon tribune lorsqu'il faut donner la parole à un acteur politique autre que le RDPC.

³⁵ Okala Jean-Tobie, Les télévisions africaines sous tutelle. L'exemple camerounais, L'Harmattan, 1999, p.9.

³⁶ Bilé Olivier, Les télévisions africaines face au défi de la modernité. L'expérience de la CRTV, L'Harmattan Cameroun, 2015, p. 201.

³⁷ Bilé Olivier, citant Tjade Eone, op. cit. p.201.

³⁸ Ibid.

optaient pour la création d'une seconde chaîne publique. C'est chose faite 30 ans après la liberté de la communication sociale avec la création de CRTV News et CRTV Sport and Entertainment. Dans l'attelage, CRTV News créée en 2015 sous la maison mère CRTV n'offre pas assez de marche de manœuvre. Dans son organisation, il s'agit d'une chaîne placée sous la direction d'un chef de chaîne placé sous la hiérarchie du directeur général de l'ensemble de l'Office de radio et télévision du Cameroun. Son contenu n'est pas nécessairement autonome puisqu'il alterne avec les grandes productions de la chaîne mère, notamment les journaux télévisés, les émissions de débats et autres éditions spéciales qui attestent bien le monopole de la camera pour le RDPC.

B- UNE PRESSE PRIVÉE FINANCÉE PAR UNE CERTAINE ELITE ADMINISTRATIVE

Au nom de la loi du 19 décembre 1990, le paysage médiatique camerounais a vu naître plusieurs titres de presse mais aussi de radios et de télévisions. Avancée quantitative en signe de liberté de communication sociale ou de liberté de presse, mais l'on observe une sorte de reculade. Cela tient à la phagocytose que connaît la presse privée. C'est lorsqu'il faut questionner la viabilité de la presse privée que des pratiques sous forme d'entraves à la liberté d'expression et la pluralité de l'information apparaissent. Parce qu'à côté de la censure administrative sous diverses formes, les pouvoirs publics actionnent des leviers afin de mettre la presse privée au pas.

Des données rapportées par des professionnels de la presse au Cameroun l'attestent. C'est ainsi que sur le plan économique, « les pouvoirs utilisent également régulièrement les annonces publicitaires pour récompenser les journaux amis et en priver ceux qui leur donnent une mauvaise presse ou qui sont perçus comme des partisans de leurs rivaux politiques »³⁹.

Dans le lot de témoignage du Baromètre des médias africains sur le Cameroun, en 2018, soit 28 ans après la promulgation de loi du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale par le président Paul Biya, son gouvernement aux affaires sous la bannière du RDPC continue de tordre le coup à l'expression de la liberté de presse. Pour maintenir la pensée unique ou encore le monolithisme médiatique, « le gouvernement utilise la publicité comme bâton pour ramener à l'ordre ceux qui ne rentrent pas dans le rang »⁴⁰. C'est le développement de la presse à gage nourrit par l'élite administrative. Comme si le pouvoir financier public ne suffisait pas, il n'est pas surprenant que « les pouvoirs publics tentent également d'influencer la publicité des

³⁹ Baromètre des médias africains. Cameroun 2018, p.37.

⁴⁰ Ibid.

entreprises privées, qu'elles accusent de parrainer des médias pour prendre à partie le gouvernement »⁴¹.

Limiter la liberté d'expression et l'accès des acteurs politiques de l'opposition dans les médias privés prospèrent dans un système d'opacité. En réalité, si la loi du 19 décembre 1990 modifiée le 4 janvier 1996 est claire sur l'existence d'un directeur de publication, cela n'empêche l'existence d'une presse privée aux mains de l'élite administrative. Il s'agit d'une présence dont la finalité est d'imposer un point de vue favorable au parti gouvernant auprès de l'opinion.

Pour mieux cerner cette prise en otage de la presse privée par les pouvoirs publics, le Baromètre des médias africains sur le Cameroun dans son rapport de 2018 attire l'attention en ces termes : « on soupçonne généralement certains membres du gouvernement et d'autres titulaires de charges publiques de posséder en secret des journaux et des organes de communication audiovisuelle »⁴². Il s'agit en réalité d'une infraction. Mais pour maintenir ce jeu contre la pluralité de l'information, l'application de la loi devient difficile car « ceux qui doivent appliquer la loi sont les mêmes qui dissimulent leur identité »⁴³.

La volonté des pouvoirs publics de plomber la démocratisation de l'information médiatique fait observer l'existence de titres de journaux présentant à quelques nuances près les mêmes contenus de l'information le jour de parution. C'est le cas des journaux L'Épervier, L'Orphelin, La Veuve, Le Pélican, Le Quotidien, dont la présence dans les kiosques n'est le fait que d'un financement qui prête à question. D'ailleurs les versions numériques inondent les différents foras sur les réseaux sociaux avec des titres soient en faveur du gouvernement, soit et à grande majorité des tirs à boulets rouges sur les opposants politiques les plus en vue dont ils n'hésitent pas à annoncer la mort politique chaque fois que le ministre de l'Administration territoriale qui a un regard sur le fonctionnement des partis politiques fait une sortie. Bien plus, lorsque les questions de libertés de presse sont sur la table, le gouvernement ne manque pas de citer en exemple cette presse privée qu'elle finance et de taxer « d'antipatriote » celle tenue par les professionnels qui veillent au respect des règles déontologiques⁴⁴.

⁴¹ Ibid.

⁴² Ibid., p. 31.

⁴³ Baromètre des médias africains. Cameroun 2018, p.31.

⁴⁴ C'est le cas du quotidien de Le Jour qui bien que respectant des critères comme le souci de réalité dans la relation des faits s'attirent généralement les foudres des pouvoirs publics à cause du traitement des sujets dont le lien social n'est pas à démontrer. Il en est ainsi par exemple de la longue série de portrait engagée par ce quotidien tenu par Haman Mana après l'emprisonnement de plusieurs militants membres du directoire du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) en 2019. La télévision Équinoxe en paye aussi souvent les frais.

2- COALITION DES HOMMES DES MEDIAS AVEC L'EX-PARTI UNIQUE AU POUVOIR

Que ce soit dans le privé comme dans le public, il existe des hommes de médias ou proches du pouvoir en place qui participent à renverser toute idée défavorable au régime au pouvoir au Cameroun. Seul le mot « *Gatekeeper* » peut valablement exprimer la mission de ces journalistes du monolithisme médiatique (A) qui obtiennent généralement des récompenses pour les bons et loyaux services rendus pour empêcher toute démocratisation médiatique susceptible de conduire à l'alternance au niveau de l'exécutif (B).

A- CANAUX DE L'INFORMATION SOUS CONTRÔLE DES JOURNALISTES « GATEKEEPERS » DU MONOLITHISME MÉDIATIQUE

Le *Gatekeeper* n'est pas une création nouvelle dans la communication médiatique. Dans une étude publiée en 1950, David Manning White, professeur au département du journalisme de l'université de Boston aux États-Unis, s'inspirant des Kurt Lewin a tenté pour la première fois d'appliquer la théorie de *gatekeeping* en communication médiatique⁴⁵. Dans la pratique, le *Gatekeeper* intervient au niveau « des canaux de transmission des informations »⁴⁶.

C'est au niveau de la transmission des informations que s'opère le choix ou la sélection de ce qui sera le contenu du journal en presse écrite, en radio ou en télévision. Ce *Gatekeeper* dont l'équivalent est portier ou gardien au sens de Kurt Lewin a pour mission de valider les informations positives pour le pouvoir en place et de rejeter non pas pour des questions liées au respect des techniques de collecte et de traitement, toute information susceptible de présenter un mauvais visage des pouvoirs publics aux téléspectateurs. En réalité, il s'agit d'une construction de l'information qui tant à imposer à l'opinion l'agenda politique ou social.

Au Cameroun, si l'on exclut la censure administrative et autre forme d'immixtion de l'administration dans l'exercice de la liberté d'expression, il existe dans les médias publics comme privés, des instances d'autocensure. C'est généralement le rôle du rédacteur-en-chef. C'est à lui que revient la responsabilité de veiller à la ligne éditoriale du média. Mais, officieusement, les rédacteurs-en-chef reçoivent une liste d'amis politiques au sein du pouvoir

⁴⁵ Lokendandjala Okonda Joseph, Place des questions d'environnement dans les journaux télévisés de RTNC1 et de Numerica, https://www.memoireonline.com/03/11/4353/m_Place-des-questions-denvironnement-dans-les-journaux-televises-de-RTNC1-et-de-Numerica5.html , visité le 25 mai 2020 à 14h04.

⁴⁶ Ibid.

qu'il faut ménager. Tout article en défaveur des amis politiques du journal est frappé d'un embargo par conséquent non publiable.

Il faut interroger le Baromètre des médias africains sur le Cameroun en 2018 pour voir comment l'autocensure alimentée par les *Gatekeepers* influence l'exercice de la profession de journaliste. En effet, même si les journalistes obtiennent « des pistes d'information sur des actes répréhensibles, ils ne sont pas disposés à enquêter en raison du risque de perdre la faveur d'une autorité publique ou de perdre des parts sur le marché de la publicité »⁴⁷.

Cette attitude des journalistes *Gatekeepers* au Cameroun étale à la lumière, la difficulté à faire une démarcation entre leur rôle et celui des hommes politiques. En effet, la pratique journalistique notamment du journaliste politique commande de considérer l'homme politique « comme une personne qui se consacre activement aux affaires publiques ou à la politique d'un parti, ou encore qui s'efforce de le faire »⁴⁸ alors que le journaliste politique est une « personne qui s'efforce activement de rendre compte des activités de l'homme politique et de son parti, quelles qu'elles puissent être et où qu'elles puissent mener, dans la mesure où elles affectent l'intérêt public »⁴⁹.

À partir de ces précisions, la pratique du journalisme au Cameroun montre que les journalistes *Gatekeepers* sont au service de la défense de l'ordre politique incarné par le pouvoir exercé par l'ex-parti unique dans contexte de liberté d'expression et d'opinion avec les lois de décembre 1990. Le faisant, ils participent à la survivance du monolithique médiatique dont le corollaire est l'absence d'alternance politique. Si cette pratique prospère dans la presse camerounaise, c'est dans l'attente par les journalistes d'un bénéfice tiré de la répartition symbolique du pouvoir en place.

B- RÉCOMPENSES DES JOURNALISTES PAR L'EX-PARTI UNIQUE AU POUVOIR

Sur les décennies 1990-2020, la liberté de communication sociale a ouvert le secteur à plusieurs hommes et femmes de médias. Chacun avec ses trajectoires professionnelles. Mais aussi politique. De manière rétrospective, il ressort que dans nombre de cas, ceux des hommes de médias ayant mis leur voix et leur plume au service de l'ex-parti unique au pouvoir ont tiré leur épingle du jeu. Ils ont par leur talent su maintenir le monolithisme médiatique dans un contexte de libéralisation de la presse.

⁴⁷ Baromètre des médias africains. Cameroun 2018, Op. Cit. p.35.

⁴⁸ Schulte Henry H. et Dufresne Marcel P., Pratique du journalisme, Nouveaux Horizons, 3^{ème} tirage, 2007, p.119.

⁴⁹ Schulte Henry H. et Dufresne Marcel P., Op. cit. p.119.

C'est davantage dans les médias à capitaux publics que la redistribution symbolique du pouvoir est manifeste. Cameroon tribune, la presse au service de la promotion de l'action gouvernementale, a une influence moindre dans la structuration des consciences. Certains journalistes y ont fait leur carrière de plume du parti au pouvoir. Mais, c'est à l'Office de radio et télévision du Cameroun (CRTV) que le monolithisme médiatique a profité à plusieurs journalistes. Le plus en vue est Charles Pythagore Ndongo. Nommé le 29 juin 2016 au poste de directeur général de la CRTV, le journaliste dont le départ à la retraite était annoncé à deux mois a la réputation d'être le journaliste du président. Bien avant sa nomination, le journaliste qui a fait toute sa carrière sous le régime de Paul Biya au pouvoir depuis 1982 avait déjà bénéficié du pouvoir discrétionnaire du président de la République. Au lieu d'un départ à la retraite à 55 ans comme il est de rigueur, Charles Pythagore Ndongo a obtenu deux prorogations de deux ans chacune.

Pour comprendre les liens entre le journaliste devenu directeur général de la CRTV et le pouvoir exercé par l'ancien parti unique, Charles Pythagore Ndongo affirme : « La main de Dieu et la plume du président ont changé ma vie »⁵⁰. Bien plus, le nouveau patron de la télévision à capitaux publics raffermit ses liens avec le pouvoir en ces termes « Ce président m'a couvert et littéralement couvé depuis le début de ma carrière, qui comme vous le savez, commence juste un an après son accession à la magistrature suprême. »⁵¹. À l'occasion, sans autre forme de procès dans un contexte de pluralisme politique, Charles Pythagore Ndongo structure sa mission en guise de ligne éditoriale en affirmant que « De même que le RDPC est le cheval de bataille du président de la République, de même, la CRTV est le tam-tam du chef de l'État »⁵². Ce qui signifie donc une monopolisation des caméras et micros au service de l'ancien parti unique au pouvoir malgré le contexte de retour au multipartisme en 1990.

D'autres anciens journalistes de la télévision à capitaux publics au Cameroun se sont ainsi vus récompenser pour la construction du monolithisme médiatique. Il en est ainsi de Joseph Anderson Lé. À travers le programme « Présidence Actu », il a marqué les pouvoirs publics. Avant sa nomination au poste de ministre de la Fonction publique le 2 mars 2018, Joseph Lé a d'abord travaillé dans l'entourage immédiat du président de la République. À son départ de la CRTV en 2006, il a été chef de la cellule de communication au cabinet civil de la présidence de la République avant de devenir directeur adjoint du cabinet civil le 4 avril 2007.

⁵⁰ Voir <https://www.journalducameroun.com/cameroun-charles-ndongo-tam-tam-weekend/> visité le 25 mai 2020 à 19h27.

⁵¹ Ibid.

⁵² Voir <https://www.journalducameroun.com/cameroun-charles-ndongo-tam-tam-weekend/> visité le 25 mai 2020 à 19h27.

Cumulativement, il avait un regard sur l'information publiée dans Cameroon tribune, la presse à capitaux publics où il a été nommé président du conseil d'administration.

Sur les ondes, le journaliste Alain Belibi a quitté le Poste nationale, la radio publique après 38 ans de service, quasiment l'équivalent de longévité de Paul Biya au pouvoir en 2020. Camarade de promotion de Charles Pythagore Ndongo à l'école de journalisme, c'est dès 1983 que Alain Belibi tombe « dans les bonnes grâces de François Sengat-Kuo alors ministre de l'Information, qui valide un de ses éditoriaux »⁵³. À coup d'éditoriaux, Alain Belibi occupera tous les niveaux de l'organigramme de la radio jusqu'à son départ en 2020 au poste de directeur central de la Radio.

CONCLUSION

Il existe dans l'environnement politique des arguments qui peuvent faire croire à un plein exercice de la liberté de communication sociale adoptée le 19 décembre 1990 et modifiée en janvier 1996. Le nombre de titres de journaux, de radios, de télévisions, de blogs et sites web d'information finit par s'amenuiser et prendre la forme d'arguties lorsqu'on analyse la pratique et le contenu des médias en rapport avec le multipartisme. Il est constant d'observer une omniprésence de l'ancien parti unique au pouvoir au détriment d'autres partis d'opposition. Au final, malgré le potentiel en termes de ressource humaine et infrastructure du Cameroun, le 4^{ème} pouvoir, faute d'une réelle socialisation des populations aux valeurs de démocratie, à commencer par les médias à capitaux publics, a construit la longévité des dirigeants héritiers du système mono partisan et foncièrement réfractaire à l'alternance. Il s'agit pourtant d'un élément indispensable à la vitalité démocratique qui a pris corps dans d'autres pays d'Afrique francophone comme le Sénégal, le Benin, le Mali, le Burkina Faso pour ne citer que ceux-là.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. **Assongmo Necdem**, *Cameroun : le CNC menace de faire fermer les médias accusés de tenir des « propos séditieux » sur le problème anglophone*, Agence Ecofin, 23 janvier 2017.
2. **Baromètre des médias africains. Première analyse locale du paysage médiatique en Afrique. Cameroun 2018**, Friedrich Ebert Stiftung, Version française, 59p.

⁵³ Voir <https://www.mediatudecmr.com/alain-belibi-se-retire-2/> visité le 25 mai 2020 à 19h56.

3. **Bilé Olivier**, *Les télévisions africaines face au défi de la modernité. L'expérience de la CRTV*, L'Harmattan Cameroun, 2015, 263p.
4. Décret n°2000/158 du 3 avril 2000 fixant les conditions et les modalités de création et d'exploitation des entreprises privées de communication audiovisuelle.
5. **Gbaguidi Jean Euloge, Lokonon Clémentine, Ahotondji Maxime, Yemadjro Léa**, *Mass Media et démocratie en Afrique occidentale : Presse audiovisuelle et construction démocratique au Bénin : de la nécessité de deux niveaux de lecture des mutations en cours*, Research Report N10 2008, 45p.
6. **Loi N°90/052 du 19 décembre 1990 sur la liberté de communication sociale**. Modifiée le 4 janvier 1996.
7. **Lokendandjala Okonda Joseph**, *Place des questions d'environnement dans les journaux télévisés de RTNC1 et de Numerica*, https://www.memoireonline.com/03/11/4353/m_Place-des-questions-denvironnement-dans-les-journaux-televises-de-RTNC1-et-de-Numerica5.html, visité le 25 mai 2020 à 14h04.
8. **Okala Jean-Tobie**, *Les télévisions africaines sous tutelle. L'exemple camerounais*, L'Harmattan, 1999, 224p.
9. **Schulte Henry H. et Dufresne Marcel P.**, *Pratique du journalisme*, Nouveaux Horizons, 3^{ème} tirage, 2007, 350p.
10. **Tjade Eone Michel**, *Démonopolisation, libéralisation et liberté de communication au Cameroun*, L'Harmattan, 2001, 267p.
11. **Zinga Valentin Siméon**, *Cameroun : une liberté de la presse précaire. De la chape de plomb politique à l'étau économique*, In Les Cahiers du journalisme N°9, Automne 2001, p. 102 à 111.
12. <https://www.journalducameroun.com/cameroun-charles-ndongo-tam-tam-weekend/> visité le 25 mai 2020 à 19h27.
13. <https://www.mediaturecmr.com/alain-belibi-se-retire-2/> visité le 25 mai 2020 à 19h56
14. <https://rsf.org/fr/cameroun> , visité le 06/06/2020.

Les Forces de défense dans la construction du logiciel de paix et de stabilité au Cameroun (1990-2020)

Jean-Claude EDJO'O NDONGO

*Docteur en Science politique
Enseignant-Assistant à la Faculté des
Sciences Juridiques et Politiques de
l'Université de Ngaoundéré, Département
de Droit public et Science Politique et
Chercheur au CAPED*

Résumé :

Le retour démocratique au Cameroun a consolidé l'État de sécurité hérité de la logique du « destin lié » de l'État postcolonial. La paix, la stabilité, l'ordre public et la sécurité sont alors principalement maintenus par les forces de défense pour asseoir la reconnaissance juridique de cet État, sous la conduite des nouvelles autorités locales et sous fond de legs colonial. Le processus d'étatisation, issu de ce modèle, se déploie dans un contexte de dissuasion de l'opposant politique symbolisé par la figure de l'« ennemi intérieur ». L'avènement de la démocratie va opérationnaliser les usages d'une rhétorique de la sécurité dans l'optique d'une construction de la paix et de la stabilité politiques. Ce processus a permis au système gouvernant de s'adapter dans une démarche duale d'ouverture et de durcissement de la gouvernance politique. Les forces de défense constituent le symbole de la survivance du régime du « Renouveau » incarné par le président BIYA. Il s'agit d'analyser la construction, la consolidation de l'État de sécurité et la nécessaire redéfinition des instruments de défense nationale face aux menaces à l'unité nationale.

Mots clés : *État de sécurité, Forces de défense, démocratie, dissuasion de l'ennemi intérieur, paix et stabilité.*

Abstract:

Since 1990, democratic return in Cameroon has consolidated the security state inherited from the « bound destiny » logic of the post-colonial state. Peace, stability, public order and security are therefore mainly maintained by defence forces to enforce the legal recognition of this state under the supervision of new local authorities and as colonial leg. The state process in Cameroon, from this model, emerges in a context of dissuasion of the political opponent identified as the “internal enemy”. The advent of democracy operationalizes the uses of security rhetoric with a view to building political peace and stability. This process has permitted to the governing system to adapt through a dual approach of opening and hardening the political governance in place. Cameroonian defence forces are then symbol to the survival of the “Renouveau” regime embodied by president BIYA. The aim is to analyse the construction, consolidation of the state security and the necessary reframing of national defence instruments facing threats to national unity.

Keywords: *Security state, defence forces, democracy, dissuasion of internal enemy, peace and stability.*

La paix et la stabilité n'ont pas été pensées comme un enjeu en faveur d'une indépendance réelle avec un contenu politique, stratégique, économique, diplomatique et culturel du peuple camerounais. Les entrepreneurs et stratèges coloniaux français ont plutôt opté pour la politique de décolonisation-coopération, fondée sur le modèle de « destin lié »¹. Toute chose qui est allée à l'encontre du mouvement nationaliste qui va leur opposer une résistance farouche. En ce sens, la sécurité et l'ordre publics vont constituer l'ontogénèse de l'Etat au Cameroun². Les autorités camerounaises fraîchement « promues » au pouvoir politique vont administrer le nouvel État sous fond de legs colonial selon l'approche analytique élaborée par Frantz FANON³ ; consistant à une « africanisation » des élites locales au bénéfice de la métropole. En effet, la consécration de l'indépendance juridique au Cameroun s'est faite par les usages d'une rhétorique de la sécurité⁴. Ce contexte a sans doute œuvré à confiner le rôle des forces armées camerounaises⁵ (forces de troisième catégorie) au maintien de l'ordre⁶ et à la dissuasion de l' « ennemi intérieur »⁷ ; contrairement aux dispositions textuelles qui encadrent leur genèse.

¹ Jean-Claude EDJO'O NDONGO, « Le Ministère et le Ministre de la défense au Cameroun de 1960 à 2016 : une analyse constructiviste de l'institution de la défense à l'épreuve du pouvoir politique » Thèse de Doctorat/PhD en Science politique, l'université de Yaoundé II-Soa, le 20 novembre 2018, 405 p.

Le « destin lié », avait été formulé par Ahmadou AHIDJO, le 10 mai 1958, devant l'Assemblée Territoriale. Dans ce discours, il prenait clairement position en faveur d'une coopération avec l'ancienne puissance tutélaire, une fois l' « indépendance » acquise. De ce fait, il plaçait le destin du Cameroun sous la tutelle française. En effet, cette option politique avait été conceptualisée par les stratèges coloniaux français, pour servir les ambitions néocoloniales et la Grandeur de la France, dans le cadre de la stratégie de l' « indépendance-coopération », chère à Charles de GAULLE.

² Pélagie Chantal BELOMO ESSONO, « L'ordre et la sécurité publics dans construction de l'Etat au Cameroun », Thèse de Doctorat en Science politique, Bordeaux, Université Montesquieu-Bordeaux IV, IEP de Bordeaux, 2007, 523 p.

³ Frantz FANON, *Peau Noire, masques blancs*, Paris, Editions du Seuil, 1971, 188 p.

⁴ Jean-Claude EDJO'O NDONGO, op cit., p.7.

⁵ Les Forces armées camerounaises émergent de l'ordonnance n°59/57 du 11 novembre 1959 portant organisation générale de la Défense et création de l'Armée camerounaise.

⁶ Antoine ONDOUA « La Sociologie du Corps militaire en Afrique noire : le cas du Cameroun », Thèse de Doctorat/ Université de Rennes, 11 janvier 2013, p.36.

⁷ Mathieu RIGOUSTE, « L'ennemi intérieur, de la guerre coloniale au contrôle sécuritaire », *Cultures & Conflits*, 67/2007, pp. 157-174 ; Serge Éric DZOU NTOLO, « Les mutations stratégiques de l'armée à l'épreuve de la figure de l'ennemi au Cameroun », *Revue Africaine de Droit et de Science Politique*, vol VII, N°14, janvier-juin 2019, pp 340-344 ;

Le retour au pluralisme politique et son corolaire, la démocratie, vont, comme à l'avènement de la reconnaissance juridique internationale, s'opérationnaliser par les usages du champ lexical de la sécurité, à travers « l'instauration » et la « restauration de l'ordre » car devenus « *des éléments essentiels autour desquels s'élaborent la gestion politique* »⁸. Le processus démocratique, engagé au Cameroun depuis 1990 est animé par une logique conservatrice du pouvoir politique du régime du Renouveau⁹. Il s'agit d'une orientation politique qui revêt le sceau du « *gouvernement perpétuel* »¹⁰. Le système de gouvernement du président BIYA est parvenu à imposer une posture politique fondée sur sa « *capacité à garder le contrôle sur les commandes centrales de l'Etat* »¹¹. Dans la gestion cafouilleuse de la démocratie au Cameroun, le président BIYA a construit un système gouvernant dans lequel il s'est positionné dans la logique de pontife institutionnel. Cette prérogative va construire une translation entre l'ordre politique, la paix, la stabilité et la construction démocratique. En ce sens, la fabrication constante d'une altérité nocive (ami-ennemi) va davantage se consolider. Les forces de défense vont constituer le bras séculier de cette architecture de la paix et de la stabilité.

Le processus d'étatisation entamé dès la reconnaissance juridique du Cameroun va se heurter au processus de démocratisation dans des rapports de collision. Le retour à l'ouverture démocratique a fait émerger des « *technologies de pouvoir* »¹² savamment élaborées par le régime en place. Cette stratégie a permis au système gouvernant, de 1990 à 2020, de faire jaillir une « *cosmétique politique et institutionnelle aux allures démocratiques visant à dissimuler sa coloration disciplinaire et autoritaire* »¹³. Elle va travailler à ne pas étrangler l'exclusivité et la monopolisation des « *régimes politiques et économiques de l'Etat* »¹⁴ en faveur des assises d'un État de droit. Face aux nombreux mouvements qui ont participé de la mouvance démocratique, le régime a su allier les considérations juridiques d'une démocratie et les éléments de l'autoritarisme. Ce qui permet de comprendre que la démocratie au Cameroun soit tropicalisée

⁸ Pélagie Chantal BELOMO ESSONO, op cit., p. 233.

⁹ Mathias Eric OWONA NGUINI et Hélène-Laure MENTHONG, « Gouvernement perpétuel et démocratisation Janusienne au Cameroun (1990-2018), *Politique Africaine*, N°150, juin 2018, p.97.

¹⁰ Mathias Eric OWONA NGUINI, « Le gouvernement perpétuel en Afrique centrale : le temps politique présidentieliste entre autoritarisme et parlementarisme dans la CEMAC », *Enjeux*, N°19, 2004, pp 9-14.

¹¹ Mathias Eric OWONA NGUINI et Hélène-Laure MENTHONG, op cit.

¹² Michel FOUCAULT, Dits et écrits, Paris, Gaillamard, 1994, 912 p.

¹³ Mathias Eric OWONA NGUINI et Hélène-Laure MENTHONG, op cit., p.98.

¹⁴ Mathias Eric OWONA NGUINI, « La Sociogénèse de l'ordre politique au Cameroun entre autoritarisme et démocratie (1978-1996) : les régimes politiques et économiques de l'Etat au gré des conjectures et des configurations socio-historiques, Thèse de Doctorat en Science politique, Bordeaux, IEP de Bordeaux (Sciences Po)/ Centre d'étude d'Afrique noire, 1997, 1700 p.

et revêtue du manteau d'une « démocratie à adjectifs »¹⁵, la « démocratie apaisée », une sorte d'avatar de ce que Mathias Eric OWONA NGUINI appelle la « démocratie Janus »¹⁶, c'est-à-dire une démocratie biface qui intègre des éléments du pluralisme et de l'autoritarisme. La politique du « gouvernement perpétuel » s'est donc principalement axée sur un État policier et un État de sécurité à travers son effet légendaire d'identification de l' « ennemi intérieur », dont l'ampleur va se confronter à la réalité des menaces externes. Pourtant et selon Alain FOGUE, « *la notion de sécurité repose sur deux piliers : sécurité interne et sécurité aux frontières* »¹⁷. La pratique camerounaise issue du « destin lié » a limité la sécurité à la seule protection du pouvoir de l'institution présidentielle par l'adoption d'une démocratie arithmétique qui œuvre en faveur de la paix et de la stabilité.

La présente étude mobilise les différents aspects polémologiques et iréniques, de dissuasion et/ou de coercition qui ont permis au régime en place de maintenir la paix et la stabilité, dès le retour à l'ouverture démocratique en 1990. En ce sens, comment les instruments de la défense nationale ont-ils favorisé la construction de la paix et de la stabilité au Cameroun ? Telle est la question centrale de la présente étude. Pour y répondre, nous formulons l'hypothèse que depuis le retour du pluralisme politique au Cameroun, en 1990, les prérogatives des forces de défense ont été mobilisées dans le sens d'une construction de la paix et de la stabilité. L'objectif de cette recherche est de montrer que la paix et la stabilité institutionnelles au Cameroun, depuis le retour au pluralisme politique et à la démocratie sont sauvegardées par les instruments de la défense nationale. Dans une structuration en deux parties, il s'agit d'analyser la construction et la consolidation de l'État de sécurité hérité du modèle du « destin lié » (I) et la nécessaire reformulation des instruments de défense nationale face aux menaces à l'unité nationale (II).

I- La construction et la consolidation querellées de l'État de sécurité au Cameroun

Pour comprendre la période du retour du pluralisme politique au Cameroun, il faudrait apprécier la genèse de l'État. En effet, la sécurité et l'ordre publics qui sont au cœur de

¹⁵ David COLLIER and Steven LEVITSKY, « Democracy with adjectives. Conceptual Innovation in Comparative Research », *World Politics*, 49 (April 1997), p.431.

¹⁶ Mathias Eric OWONA NGUINI et Hélène-Laure MENTHONG, op cit.

¹⁷ Alain FOGUÉ TEDOM, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 2008, p.75.

l'ontogénèse de l'État au Cameroun, voient un projet néocolonial de la puissance française. Après une colonisation Allemande rude et violente, la période de l'administration franco-britannique est marquée par une « boucherie »¹⁸ contre les nationalistes de l'UPC, qui revendiquent alors une indépendance réelle et sans condition du Cameroun. C'est alors qu'émerge la politique du « destin lié », pilotée par « *Ahidjo et de Gaulle : pères adoptifs de l'indépendance* »¹⁹ du Cameroun. D'ailleurs, Ahmadou AHIDJO, le « *moins mauvais des hommes politiques* »²⁰, coopté par des stratèges coloniaux français tels que Guy GEORGY et Maurice DELAUNEY²¹, va, le 10 mai 1958, faire le choix de l'indépendance-coopération pour matérialiser cette option politique. Il affirme en ce sens : « *c'est avec la France que, une fois émancipé, le Cameroun souhaite librement lier son destin pour voguer de concert sur les mers souvent houleuses du monde d'aujourd'hui. Nous lui demandons de nous comprendre, comme nous nous efforçons de la comprendre, et ainsi, nous sommes persuadés que, loin de nous diviser, nos intérêts comme nos sentiments nous rapprocherons pour avancer ensemble, d'un pas égal vers un avenir commun de prospérité, d'amitié et de liberté* »²². Il jette alors les bases des nouvelles relations entre la France et le nouvel État, consistant manifestement à penser que cet État dont la reconnaissance juridique est pratiquement consommée, lie son destin à celui de son ancienne puissance tutrice. Le Cameroun va raffermir cette option en signant des accords de défense. C'est un État qui naît dans la violence et la collusion coloniale. La conséquence de cette tendance à l'extraversion²³ est favorisée et travaillée par une indépendance factice, qui a fait de « *l'Etat postcolonial* »²⁴ camerounais un « *prototype des États têtards* »²⁵.

Les forces de défense camerounaises, précèdent la reconnaissance juridique de l'État, en émergeant par l'entremise de l'ordonnance N°59/57 du 11 novembre 1959, "portant création de l'Armée camerounaise et organisation générale de la défense". Cependant, le politique va se servir du contexte sociopolitique national d'antan pour tracer la ligne directrice de ce corps régalien aux antipodes des prérogatives que lui consacre ledit texte. Dans cette mouvance, le président Ahmadou AHIDJO déclare : « *La participation des Forces armées au rétablissement*

¹⁸ Thomas DELTOMBE, Manuel DOMERGUE et Jacob TATSITSA, *Kamerun! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, éditions Afrikiya, 2012, p.213.

¹⁹ Ibid, p.301.

²⁰ Ibid, p.307.

²¹ Jean-Claude EDJO'O NDONGO, op cit., p.74.

²² Extrait du discours du Premier ministre Ahmadou AHIDJO, à l'occasion du premier anniversaire de la création de l'Etat sous-tutelle du Cameroun, les 10, 11 et 12 mai 1958, in *Anthologie des discours d'Ahmadou AHIDJO*, Tome I, Les Nouvelles éditions africaines, 1980, p.16.

²³ Antoine ANDOUA, p. 100.

²⁴ Alain FOGUÉ, *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique*, op cit.

²⁵ Thomas DELTOMBE, Manuel DOMERGUE et Jacob TATSITSA, op cit., p. 521.

de l'ordre public, troublé par les agissements d'individus ambitieux, égarés, criminels, est pour le moment, au Cameroun, et en l'absence de menaces extérieures, la mission principale de tous les personnels militaires, celle à l'accomplissement de laquelle officiers, sous-officiers et soldats et gendarmes, doivent consacrer toute leur volonté, toutes leurs qualités d'intelligence, de savoir et de cœur »²⁶. Dès la naissance de l'État au Cameroun, l'orientation politique de l'emploi des forces de défense les a soustraites à des forces de maintien de l'ordre et de dissuasion de la subversion. Cette dynamique repose sur l'identification du couple ami-ennemi, chère à Carl SCHMITT²⁷. Ce rôle dévoyé des forces de défense va être implémenté, lors de tous les événements qui ont conduit à la tentative de coup d'État du 6 avril 1984 et consacré le retour de la démocratie en 1990. Ces séquences politiques sont des moments au cours desquels ce corps a fait une démonstration de force. La période de l'avènement du « vent de l'Est » est marquée par un hyper investissement des forces de défense dans les activités qui relèvent parfois des forces de première catégorie. Ce qui a concouru à la tendance d'une instauration de l'État de sécurité pour construire la paix et la stabilité depuis 1990. Pour analyser l'action des forces de défense en faveur de la paix et la stabilité au Cameroun, nous nous proposons d'examiner le rôle de l'institution présidentielle (A) et du commandement territorial (B).

A- Le Président de la République dans la définition d'une logique de paix et stabilité institutionnelles

L'institution présidentielle issue de l'État postcolonial et donc du modèle de « destin lié » va, pendant les premières années de l'indépendance juridique du nouvel État, exercer sous la tutelle des conseillers techniques français²⁸. Progressivement, le pouvoir exécutif va arborer une architecture duale avec un Premier ministre ayant de nombreuses prérogatives, jusqu'au coup d'état manqué du 6 avril 1984. Après cette période de l'histoire sociopolitique, les prérogatives de l'institution présidentielle vont connaître une inflation dans l'organisation de l'État au Cameroun, notamment au plan sécuritaire.

Le processus démocratique camerounais, quoique fondé sur des déterminants de perpétuation du régime du Renouveau et du président BIYA, a tout de même favorisé, dès 1990,

²⁶ Extrait du discours d'Ahmadou Ahidjo, le 20 août 1963, à l'occasion du « Baptême de la deuxième promotion d'élèves officiers camerounais », in *Anthologie des discours d'Ahmadou AHIDJO*, tome I, op cit., p.306.

²⁷ Carl SCHMITT, *La Notion de Politique. Théorie du partisan*, Paris, Champs Classiques, 2009, 324 p.

²⁸ Thomas DELTOMBE, Manuel DOMERGUE et Jacob TATSITSA, op cit., pp.388-389 ; Christian Tobie KUOH, *Mon Témoignage. Le Cameroun de l'indépendance (1958-1970)*, Paris, Karthala, 1990, p.41 ; Pierre Flambeau NGAYAP, *Cameroun, qui gouverne ?* Paris, l'Harmattan, 1983, p.114.

un « *droit de la transition démocratique* »²⁹. C'est ce cadre qui va consacrer les nouvelles normes et institutions démocratiques camerounaises, notamment l'adoption des lois sur les libertés publiques en décembre 1990 et le retour institutionnel du pluralisme politique. Le marché politique, alors monopolistique s'est de nouveau ouvert à la compétition. Quoiqu'il en soit, le système de gouvernement de ce « printemps démocratique » va, jusqu'en 2020, osciller entre les éléments d'une démocratie et ceux d'un autoritarisme. Le système de gouvernement du président BIYA va habilement s'allier à une opposition devenue proche du pouvoir pour se constituer en primat politique lors des différentes consultations électorales. Les autres formations politiques de l'opposition revêtant davantage l'image de l'« ennemi intérieur ». Dans ce contexte de nombreux membres et sympathisants de l'opposition sont privés de liberté à cause de leur engagement politique³⁰.

L'avènement de l'ouverture démocratique est marqué, au Cameroun, par une période dite des « années de braise » et symbolisé par des entreprises de désobéissance civique et du mouvement des « villes mortes ». C'est l'ère des revendications virulentes et l'entrée de nouveaux entrepreneurs dans le marché politique, dans le but d'une « *démonopolisation de la vie politique par la seule figure présidentielle* »³¹. Cette action est implémentée par la Coordination nationale pour la démocratie et le multipartisme (CNDM) coordonnée par le bâtonnier YONDO MANDENGUE Black. Face à cette montée en force de l'expression démocratique, l'institution présidentielle va se mobiliser pour protéger « son » pouvoir politique³². Dans ce sillage, le président de la République/ ministre de la défense³³ au Cameroun, renforce l'intrusion des forces de défense dans les activités de maintien de l'ordre public, la dissuasion de la subversion au détriment des forces de première catégorie. Cet activisme politique en faveur du détournement de la mission principale des forces de défense est renchéri

²⁹ Luc SINDJOUN et Mathias-Eric OWONA NGUINI, « Politisation du droit et juridicisation de la politique : l'esprit sociopolitique du droit de la transition démocratique au Cameroun », in D. DARBON et J. du Bois de GAUDUSSON (dir), *La Création du droit en Afrique*, Karthala, 1997, pp.217-245 ; cité par Mathias-Eric OWONA NGUINI et Hélène-Laure MENTHONG, op cit., p.101.

³⁰ Dès la période de retour démocratique, les exemples les plus frappants sont servis par le cas du bâtonnier YONDO Black et Anicet EKANE qui sont arrêtés et reconnus coupables (par le tribunal militaire le 5 avril 1990) de « subversion et outrage au chef de l'État ». Cette tendance est devenue un usage courant avec pour objectif de museler tout discours politique discordant, généralement apparenté à une hostilité aux institutions ou simplement à de la rébellion.

³¹ Jean-Claude EDJO'O NDONGO, op cit., p.245.

³² Luc SINDJOUN, « Le président de la République au Cameroun (1982-1996) les acteurs et leur rôle dans le jeu politique », Tavaux et documents, Talence, Centre d'étude d'Afrique Noire, IEP Bordeaux, N° 50, 1996, 24 p.

³³ Jean-Claude EDJO'O NDONGO, « Le Ministère et le Ministre de la défense au Cameroun de 1960 à 2016 : une analyse constructiviste de l'institution de la défense à l'épreuve du pouvoir politique » Thèse de Doctorat/PhD en Science politique, l'université de Yaoundé II-Soa, le 20 novembre 2018, 405 p.

par la compétence reconnue au tribunal militaire de Yaoundé pour les différentes personnes privées de liberté durant cette période. Les motifs généralement retenus par cette instance sont construits autour de la figure de l'ennemi de l'État et de ses institutions : « subversion et outrage au Chef de l'État », « hostilité à la patrie »³⁴.

Progressivement, cette approche se révèle être une option d'anéantissement de toute pensée discordante à la ligne du pouvoir pour se réduire à une pensée unique. Redoutant la survenue ou la menace d'un coup d'État, le haut commandement est encouragé à « tuer dans l'œuf » toute velléité. En ce sens, le général d'armées Pierre SEMENGUE, alors Chef d'Etat-Major des Armées (CEMA) pense que : « *L'abolition des lois qui privaient les camerounais de parole a instauré le multipartisme. La plupart des partis politiques créés voulaient le pouvoir tout de suite et par voie illégale. La première c'est le coup d'État civil dénommée Conférence Nationale Souveraine. En ce qui concerne la Conférence Nationale Souveraine, je peux dire que l'Armée camerounaise par son Chef a été très claire. Cette armée n'avait jamais fait un coup d'État militaire pour prendre le pouvoir. Elle a, comme vous le savez, brisé la tentative d'une partie de ses éléments en Avril 1984. Il ne pouvait donc pas être question qu'on parle de coup d'État civil au Cameroun. Je vous l'avoue aujourd'hui, si la Conférence Nationale s'était effectivement tenue, l'armée aurait fait un coup d'État ; que voulez-vous ? C'est coup d'État pour coup d'État. Je l'ai fait comprendre à tous en d'autres temps* »³⁵. L'État de droit vendu par ce contexte international de la démocratisation a renforcé l'État de sécurité hérité de l'État postcolonial.

L'institution des commandements opérationnels³⁶ constitue également un moment fort de la construction d'un cadre de paix et stabilité dans cette période. Pour le général d'armées Pierre SEMENGUE, les commandements opérationnels consistaient à : « *la mise sur pied de toutes les forces de maintien de l'ordre sous le même commandement souvent exercé par un militaire au rang le plus élevé de la localité. On met sur pied un commandement opérationnel pour faire face à une situation grave de maintien de l'ordre* »³⁷. S'il est vrai que ces situations de revendications inscrites dans le sceau démocratique pouvaient donner lieu à des menaces d'ordre sécuritaire, l'on note tout de même que le président de la République/ministre de la

³⁴ Il s'agit des charges retenues par le tribunal militaire de Yaoundé le 5 avril 1990.

³⁵ Charles ATEBA EYENE, *Le général Pierre SEMENGUE : Toute une vie dans les armées*, Yaoundé, Éditions Clé, 2002, p.214.

³⁶ Mathias-Eric OWONA NGUNI et Jean Bosco OYONO, « Le Commandement opérationnel : solution durable à l'insécurité ou régulation passagère ? », *Enjeux*, N° 3, avril-juin 2000, pp. 12-16.

³⁷ Charles ATEBA EYENE, op cit., p. 215.

défense est resté constant dans le rôle postcolonial désormais attribué aux forces de défense, qui pourtant, au plan interne, ne devraient intervenir que lorsque les forces des deux premières catégories sont débordées.

L'option prioritaire de protection du pouvoir politique³⁸ et donc de maintien du *statu quo* politique a définitivement été consommée. Ainsi, les revendications des étudiants, des syndicats, des militants de certains partis politiques d'opposition ont été, généralement gérées et contenues par les forces de défense³⁹. A titre illustratif l'on peut citer les émeutes dites de la faim qui se sont déroulées du 23 au 25 février 2008 au Cameroun au cours desquelles des violences urbaines ont été perpétrées. Elles débutent à Douala pour gagner un grand nombre d'autres villes du pays. De par leur impact social et économique, elles sont les plus importantes après celles servies par les opérations « villes mortes » de 1991 ; du fait d'une grande adhésion populaire⁴⁰.

En dehors de l'aspect socioéconomique de l'agacement populaire de ces émeutes, la vie politique est traversée par un évènement majeur : le projet du président BIYA de modification constitutionnelle. En effet, à cette date, l'article 6 alinéa 2 de la Constitution du 18 janvier 1996 impose un verrou à la limitation des mandats présidentiels à "sept ans renouvelables une fois". Le président BIYA qui est élu en 2004, met en œuvre une batterie de mesures juridiques qui peuvent lui permettre de se présenter à nouveau lors des élections présidentielles prévues en 2011. Ce projet est confronté à une vive opposition dans le pays et surtout dans la ville de Douala. La contestation est principalement menée par le SDF (alors première force de l'opposition) dont les manifestations sont systématiquement interdites par le gouverneur de la province du Littoral dans la logique d'éradication de l'« ennemi intérieur ». Cependant, en tant que « soldat du régime », il autorise les manifestations du parti au pouvoir (le RDPC) en faveur

³⁸ Antoine ONDOUA, op cit., pp 239-244.

³⁹ Dans cette même logique, l'on peut comprendre l'érection du Commandement Central des Groupements Mobiles d'Intervention (CCGMI), à Nkolfoulou non loin du campus de l'université de Yaoundé II, basé à Soa, sans doute pour dissuader toute éventuelle velléité estudiantine et servir de passerelle à l'Armée.

⁴⁰ Les mécontentements tirent leur origine de la hausse du prix des carburants. En effet, ceux-ci accusent une augmentation de 15 FCFA le 7 février 2008 (jour de la demi-finale de la CAN, compétition africaine de football, à l'issue de laquelle le Cameroun défait le Ghana).

Le politique se sert généralement des prouesses sportives à son avantage pour sa gouvernance. L'équipe fanion masculine de football, « Les Lions indomptables », sont la mascotte de cette stratégie politique qui consiste à calmer les ardeurs de la population autour d'un idéal de « vivre-ensemble » ou d'un Cameroun qui gagne comme cette équipe. La passion et l'adhésion massive des camerounais pour ce sport font que ladite hausse passe quasiment inaperçue. Cependant, quelques jours plus tard, le mécontentement de la population gagne du terrain conséquemment à la hausse de la majorité des produits de première nécessité avec des rumeurs persistantes sur l'éventualité d'une augmentation du prix du pain. A côté de cette conjoncture qui affecte le « panier de la ménagère » et en dépit de l'atteinte de l'initiative PPTE en 2006, de la signature du contrat C2D avec la France, le chômage et le sous-emploi restent une réalité notamment dans la classe jeune de la population.

du projet de modification. Dans les agglomérations de Douala et Yaoundé, une frange de la population procède à de nombreuses casses et pose de barricades sur la voie publique.

Face à l'escalade de la violence, le président BIYA va, lors d'une allocution radio et télé diffusées affirmer: « *Notre pays est en train de vivre des événements qui nous rappellent les mauvais souvenirs d'une époque que nous croyions révolue (... Pour certains, qui n'avaient d'ailleurs pas caché leurs intentions, l'objectif est d'obtenir par la violence ce qu'ils n'ont pu obtenir par la voie des urnes, c'est-à-dire par le fonctionnement normal de la démocratie. Ils n'ont donc pas hésité à jeter dans la rue des bandes de jeunes auxquels se sont mêlés des délinquants attirés par la possibilité de pillages (...). Les apprentis sorciers qui dans l'ombre ont manipulé ces jeunes ne se sont pas préoccupés du risque qu'ils leur faisaient courir en les exposant à des affrontements avec les forces de l'ordre. Plusieurs d'entre eux ont de ce fait perdu la vie, ce qu'on ne peut évidemment que regretter (...). Le Cameroun est un État de droit et entend bien le rester. Il a des institutions démocratiques qui fonctionnent normalement. C'est dans ce cadre que sont traités les problèmes de la Nation. Ce n'est pas à la rue d'en décider (...). A ceux qui ont pris la responsabilité de manipuler des jeunes pour parvenir à leurs fins, je leur dis que leurs tentatives sont vouées à l'échec. Tous les moyens légaux dont dispose le Gouvernement seront mis en œuvre pour que force reste à la loi* »⁴¹. Après ce discours à la nation, l'institution présidentielle (ministre de la défense) a ordonné l'entrée en scène des forces de défense pour restaurer l'ordre public. Il s'agit notamment des Forces du BIR (Bataillon d'Intervention Rapide), qui a fait ses preuves avec le phénomène des coupeurs de route dans le septentrion, du BTAP (Bataillon des Troupes Aéroportées) et des forces de la Brigade du Quartier Général (BQG, statutairement chargée de la sécurité de la ville de Yaoundé) ; à côté des forces de police. Les militaires de ces corps vont se mouvoir dans les lieux de forte concentration de personnes (marchés et stationnements de transport en commun). Des consignes pour la tenue des personnes sont établies : pas de regroupement en masse de personnes en ville, interdiction du mouvement des personnes après 18 heures. De nombreux médias, qui ont une ligne éditoriale critique et proche de l'opposition sont fermés⁴². Le bilan

⁴¹ Extrait du discours du président BIYA à la nation, le 27 février 2008, lors des émeutes de février 2008.

⁴² Dans cette foulée, le 21 février 2008, l'administration procède à la fermeture de la chaîne de télévision *Equinoxe TV* et la radio *Equinoxe FM* à Douala, avec comme motif « l'absence de licence et non-paiement de la redevance ». Il est important de relever que ce média a une forte audience dans cette ville. Par ailleurs, le 28 février 2008, à Yaoundé, l'armée confisque le matériel logistique de la chaîne de radio *MAGIC FM*. Ses locaux sont fermés avec pour motif, selon la direction de la radio, la diffusion des programmes critiques contre le pouvoir en place.

de ces manifestations est relativement lourd⁴³ et questionne le rapport du politique à la dissuasion militaire vis-à-vis de sa propre population.

Le président BIYA a su ruser dans ce climat de réinvention tropicale de l'État et donc de la démocratie pour finalement s'ériger en « pontife présidentiel »⁴⁴, c'est-à-dire « *de sublimation et d'exacerbation des positions et des rôles institutionnellement définis comme transcendant les autres* ». La construction du logiciel de paix et de stabilité avec les forces de défense et dans le sens d'un « gouvernement perpétuel », solidement entreprise par l'institution présidentielle est relayée par le commandement territorial.

B- Le commandement territorial et l'exécution du logiciel de paix et stabilité

Le commandement territorial constitue une composante stratégique et importante du logiciel du système de gouvernement camerounais en faveur d'une construction de la paix et de la stabilité. Son rôle est perceptible, notamment avec le retour consacré du pluralisme politique du début des années 1990. Il est constitué de gouverneurs, des préfets et des sous-préfets, auxquels on peut adjoindre le commandement traditionnel. Le territoire de compétence de ces autorités est défini par les « circonscriptions administratives »⁴⁵ conformément au décret N°78/485 du 9 novembre 1978, « fixant les attributions des Chefs de circonscriptions Administratives et des organismes et personnels chargés de les assister dans l'exercice de leurs fonctions ». Ce texte est abrogé par le décret N°2008/377 du 12 novembre 2008, « fixant les attributions des Chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ». Ce décret garde les mêmes particularismes si ce n'est la suppression des districts et chefs de district. Il met en exergue des constances sur leurs prérogatives en tant que représentants du pouvoir central et de maintien de l'ordre dans leur zone territoriale de compétence. La logique de l'État au Cameroun confine ces relais locaux de l'État central à une proximité avec les forces de défense pour assurer leur mission de police.

Avec l'ouverture démocratique, l'on note une certaine inflation de l'action de ces relais de l'État central pour consolider l'État de sécurité au Cameroun. A partir de l'explosion du

⁴³ Selon le bilan officiel donné par le gouvernement, il y'a eu 24 morts dont un policier et plus de 1500 interpellations. D'autres sources, à l'instar de la radio RFI (Radio France Internationale), communiquent un bilan provisoire de 170 morts le 27 février 2008.

⁴⁴ B. François, « Le Président, pontife constitutionnel. Charisme d'institution et construction juridique du politique », in LACROIX et J. LAGROYE (dir), *Le Président de la République*, Paris, FNSP, 1992, pp 303-331.

⁴⁵ Article 1^{er} du Décret N° 78/485 du 9 novembre 1978, fixant les attributions des Chefs des Circonscriptions Administratives et des organismes et personnels chargés de les assister dans l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit de la province, le département, l'arrondissement et le district.

pluralisme politique, la loi N°90/55 du 19 décembre 1990, portant « Régime des réunions et des manifestations publiques » fait l'objet d'une appréciation parfois subjective qui intègre des logiques de la « démocratie à adjectifs ». Les autorités du Commandement territorial ont manœuvré dans le sens de la dissuasion et de l'interdiction de la tenue des manifestations publiques des forces discordantes et dissonantes au pouvoir en place au nom de « l'épouvantail » du maintien de l'ordre public. Cette orientation de limitation de l'expression démocratique, par ces acteurs, s'explique par leur volonté constante de défendre les avantages politiques de l'ordre gouvernant. Une emphase est accordée à des zones stratégiques du pays : la Région du Centre et le département du Mfoundi siège des institutions politiques, la Région du Littoral et le département du Wouri, la Région de l'Extrême-Nord avec l'avènement du phénomène terroriste de Boko Haram et la Région du Sud et le département du Dja-et-Lobo. A ce sujet, le gouverneur du Sud, Félix NGUELE NGUELE, rappelait au nouveau préfet du Dja-et-Lobo, KOULBOUT HAMAN David, lors de son installation officielle : « *au plan statutaire, certes les départements ont la même importance, mais ne se valent. Le Dja-et-Lobo n'est pas la Mémé (...). N'oubliez pas monsieur le préfet que dans le Dja-et-Lobo, on ne commande pas comme dans la Mémé* »⁴⁶. Ces déclarations semblent illustrer la dynamique de captation de l'autorité administrative au service du maintien de l'ordre et de la stabilité. Les forces de défense sont mises à contribution pour restaurer l'ordre public avec les forces de police dans ces aires du commandement territorial.

Dans leur « quasi obsession » de se constituer en soldat du régime en place, les autorités du Commandement territorial participent parfois aux événements et autres meetings politiques organisés par le parti au pouvoir ou proche du pouvoir (le RDPC) et ses alliés⁴⁷ pour sauver et « laver » leur face. Ce qui bien de fois, trahit leur proximité et leur militantisme politique⁴⁸. A *Contrario*, les événements politiques organisés par les partis dits d'opposition, lorsqu'ils sont autorisés, sont le lieu où se recrute la figure de l'ennemi. Dans ce dernier cas, l'on relève une

⁴⁶ Extrait du discours de Félix NGUELE NGUELE, gouverneur de la Région du Sud, le 30 septembre 2016, lors de la cérémonie d'installation du nouveau préfet du Dja-et-Lobo, à la place des fêtes de Sangmelima.

⁴⁷ Depuis le retour démocratique au Cameroun, le RDPC (parti au pouvoir et ayant succédé à l'UNC en 1985) s'est doté d'alliés politiques devenus traditionnels qui ne lui font pas ombrage lors des consultations présidentielles uniquement ; moyennant des positionnements administratifs ou politiques. Parmi les plus représentatifs, il s'agit du MDR de DAKOLÉ DAÏSALA, de l'UNDP de Bello BOUBA MAÏGARI, de l'ANDP d'Ahmadou MOUSTAPHA et du FSNC de Issa TCHIROMA BAKARI. Ces partis bénéficient généralement de la même couverture sécuritaire réservée au RDPC.

⁴⁸ Depuis le retour démocratique, la majorité des autorités du commandement territorial prend part aux rassemblements politiques dans une configuration de quasi allégeance au président du parti qui, par ailleurs, procède à leur nomination. C'est le cas de la plupart des gouverneurs de la Région du Sud, du Centre, du Nord-ouest, du Sud-ouest et de l'Extrême-Nord ; mais aussi les départements du Mfoundi (siège des institutions politiques du Cameroun) et du Dja-et-Lobo (département d'origine du président BIYA).

forte militarisation de ces rencontres politiques dans un élan d'exercice du renseignement. Or, exercer ses missions dans le strict respect de la réglementation ne saurait s'accommoder d'artifices politiques. Pour cela, il faut, selon ABAKAR AHAMAT (ancien gouverneur de Région au Cameroun), « l'audace d'être différent »⁴⁹.

Cette partie nous a permis d'analyser la manière dont l'État de sécurité, hérité du modèle du « destin lié », s'est mis en branle à l'avènement du retour de la démocratie au Cameroun. Le Président de la République/ Ministre de la défense et pontife de toute la vie politique de l'État s'est doté d'un système gouvernant lui ayant permis de se constituer un gouvernement perpétuel. Il en est de même des Chefs des circonscriptions administratives, qui ont arboré la toge de « soldat du régime », ayant pour l'essentiel, contribué à construire le modèle autoritaire de paix et de stabilité. Ces acteurs se sont servis de forces de défense, dont pourtant la mission principale est la protection de l'intégrité territoriale contre toute invasion étrangère, pour arriver à leur fin politique. Ce qui a dévoyé le rôle de ce corps régalien en force de police, de maintien de l'ordre et de dissuasion de la subversion. Cette situation a fortement exposé et engagé la défense nationale du pays.

II- La nécessaire reformulation des instruments de défense nationale face aux menaces à l'unité nationale

Les deux premiers présidents de la République au Cameroun ont davantage administré l'État dans l'esprit de consolidation de la sécurité intérieure. Or, une sécurité aux frontières a une influence sur l'administration interne du territoire. De ce fait cette approche a semblé manquer de lucidité stratégique, car tout État qui désire la paix doit se parer de conditions minimales pour faire face à la guerre, « *si vis pacem para bellum* »⁵⁰. Dans cette partie, il est question d'étudier le redéploiement des instruments de défense nationale face aux menaces externes et à l'unité nationale. Ainsi, il s'agit d'analyser l'avènement du différend frontalier de Bakassi et du phénomène terroriste de Boko Haram (A), avant de s'appesantir sur la question anglophone (B).

A- Le différend frontalier de Bakassi et le phénomène Boko Haram

⁴⁹ ABAKAR AHAMAT, *L'audace d'être différent : Immersion dans les dédales de la préfecturale*, Yaoundé, Editions Ifrikiya, 2017, 512 p.

⁵⁰ « Qui veut la paix prépare la guerre ».

Ces menaces militaires constituent les toutes premières dans lesquelles les forces armées camerounaises, issues de l'ordonnance 59/57 du 11 novembre 1959, sont éprouvées pour défendre l'intégrité territoriale et assurer la paix et la stabilité nationales.

1- Le différend frontalier de Bakassi

Le Cameroun partage sa plus longue frontière maritime et terrestre avec le Nigeria, soit près de 1720 kilomètres. L'option de sécurité intérieure à laquelle les forces de défense avaient été greffées a renforcé la porosité de cette frontière et nourri des intentions expansionnistes⁵¹ sur la presqu'île de Bakassi, sous fond de contestations⁵².

Dès le 16 mai 1981, les relations entre le Cameroun et le Nigeria vont davantage se tendre, après un incident politique et militaire, entre des éléments de la marine nigériane et une patrouille de l'armée camerounaise. Les autorités nigérianes exigent des dommages et obtiennent gain de cause. Cette situation déclenche définitivement les convoitises du « grand voisin ».

Le différend frontalier atteint une phase déterminante sur le plan opérationnel à la période de l'avènement de la démocratie en 1990. Après plusieurs tentatives, l'armée nigériane occupe la presqu'île de Bakassi le 21 décembre 1993. Les affrontements armés s'en suivent entre les armées des deux pays.

Le dispositif logistique et humain est très défavorable au Cameroun. En effet, le lourd arsenal de guerre nigérian (HARMONY IV), mobilisé pour la circonstance par le président Sani ABACHA a imposé une réaction militaire au Cameroun. Lorsque le différend frontalier est ouvert, le Cameroun compte 14 millions d'habitants contre 135 millions pour le Nigeria et est la 12^{ème} puissance militaire contre la 7^{ème} ⁵³.

Le président nigérian mobilise trois bataillons d'infanterie mécanisée et un bataillon amphibie pour l'armée de terre. L'armée de l'air nigériane est constituée d'hélicoptères d'assaut, d'hélicoptères de type Puma, Lynx, Alpha Jet et MIG 21 ; ainsi que des canons de 155

⁵¹ Ernest Claude MESSINGA, « Les Forces armées camerounaises face aux nouvelles formes de menaces à la sécurité: d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2016», Thèse de Doctorat PhD en Science politique, Université de Yaoundé II-Soa, 2011, 362 p.

⁵² D'abord, les accords anglo-allemands de 1913 au motif qu'ils n'ont pas été ratifiés du fait de la première guerre mondiale. Ensuite, il s'agit de la « Déclaration de Maroua » du 1^{er} juin 1975 sous le prétexte qu'elle n'a pas été ratifiée par le Conseil militaire supérieur. Cette récrimination a été attaquée sur le plan juridique, car la ratification par le Conseil militaire supérieur des actes des chefs d'État nigériens a été instituée le 15 octobre 1975 par la « *Constitution (Basic provision) Décret 1975 N° 32, section 8 et section 11* ». Ce décret a eu un effet rétroactif pour compter du 29 juillet 1975 (article 21). En outre, la Déclaration de Maroua intervient le 1^{er} juin 1975, bien avant la sortie de ce décret et avant la période rétroactive.

⁵³ Antoine ONDOUA, op cit., p. 354.

millimètres. La marine quant à elle est constituée des vedettes rapides et d'un bâtiment de guerre dénommé "le JONATHAN". Cette organisation est conduite par 10.000 hommes.

Les Forces camerounaises de défense, longtemps campées dans le rôle de maintien de l'ordre ont véritablement du fait de cette invasion eu matière à expression. De son côté, le président BIYA met en œuvre l'« opération Delta » qui est alors chargée d'opérationnaliser la contre-offensive. Elle comporte trois groupements de combat, d'une compagnie de bataillon blindé de reconnaissance, d'une compagnie de troupes aéroportées, d'une compagnie des fusiliers marins de combat, de deux batteries d'artillerie sol-sol, de deux sections du Génie de combat, d'une batterie d'artillerie sol-air, d'un détachement Milan du 51ème Bataillon interarmes (BIA), d'une division de 45 vedettes et embarquements rapides (DIVET), de trois avions de combat (Alpha Jet, sept hélicoptères Puma et Gazelle) ; et 5.000 hommes sont mobilisés. Ce qui représente un ratio d'un militaire camerounais pour deux militaires nigériens.

A cause de l'absence d'une politique de défense claire, le Cameroun surpris dans ses positions s'est retrouvé à réagir face à une organisation politico-militaire suffisamment bien organisée. Face au rapport de force favorable au Nigéria, le Cameroun choisit le règlement diplomatique du conflit en faisant recours respectivement à l'OUA et à la CIJ, le 29 mars 1994. Par ailleurs, il introduit une requête additionnelle le 6 juin 1994. Malgré ce recours les forces de défense camerounaises ont été contraintes de défendre le territoire en dépit de leur taille et face aux assauts répétitifs de l'armée du Nigéria. Cette guerre a constitué un moment de remise en question de la mission fondamentale des forces de défense camerounaises, en tant que corps régulier. Cette considération tient du fait que la paix et la stabilité ne sont pas des composantes exclusives de la sécurité intérieure, dans la construction d'un gouvernement perpétuel, en l'occurrence, mais aussi des éléments décisifs d'une sécurité aux frontières.

2- Le phénomène djihadiste de *Boko Haram*

Le groupe djihadiste de *Boko Haram* est la deuxième menace militaire d'envergure qui a éprouvé l'architecture de défense du Cameroun depuis l'avènement de l'ouverture démocratique (et même la reconnaissance juridique de l'État). En effet, il s'agit d'un groupe terroriste dont le but de son existence est la propagation de l'enseignement du prophète et du Jihad. C'est donc un mouvement qui s'inscrit dans le sillage des mouvements islamistes radicaux⁵⁴.

⁵⁴ L'organisation terroriste naît au Nigéria en 2002 avec comme leader spirituel Mohammed Yusuf qui incarne l'idéologie et Abubakar SHEKAU, le commandement opérationnel. Ce dernier restera la seule figure après la mort

L'incursion de ce groupe djihadiste au Cameroun est favorisée, par la porosité frontalière avec le Nigéria et des solidarités transfrontalières à partir des aires culturelles et communautaires qui transcendent les limites juridiques d'États⁵⁵. La précarité est l'une des causes décisives qui favorisent le déploiement opérationnel des actions de *Boko Haram* dans le Septentrion⁵⁶. Cette zone fait l'objet des actes de terreur⁵⁷ à travers des attaques sporadiques de ce mouvement.

La montée en force du mouvement a imposé une réaction des autorités politiques et militaires. Ainsi, le président Paul BIYA déclare : « *Le problème Boko Haram a donc cessé d'être uniquement un problème nigérian, il est devenu un problème régional, sinon continental. Nous sommes ici pour déclarer la guerre au Boko Haram. On va le poursuivre et on vaincra cette chose terroriste parce que les inconvénients sont nombreux (...). On ne peut pas accepter cela* »⁵⁸. Ainsi, sur le plan opérationnel et en réaction à ces agressions, le président de la République/ Ministre de la défense a mis en œuvre deux opérations dans cette guerre asymétrique désormais inéluctable pour sauvegarder l'intégrité territoriale. Il s'agit de « l'opération émergence 4 » (constituée des éléments de l'armée ordinaire) et « l'opération alpha » (constituée par le Bataillon d'Intervention Rapide BIR) avec chacun son commandement en dehors des forces mixtes du Bassin du Lac Tchad. Cette option pose un réel

du premier. Le mode opérationnel exclusif est désormais défini autour des attentats et enlèvements avec pour objectif d'imposer la « charia » dans les 36 Etats du Nigéria. Depuis 2012, ce mouvement a recruté de nombreux membres qui s'illustrent par des déploiements de grande envergure sur des villes et villages entiers ciblant les lieux d'éducation et les lieux de culte chrétien. Les lieux d'éducation, désacralisés, sont les théâtres de massacre des enseignants et des élèves, d'enlèvement de jeunes filles pour les revendre comme esclaves ou les marier aux soldats du mouvement terroriste. Le cas le plus frappant de ses actions est le rapt de plusieurs lycéennes à Chibok (au Nigéria), le 11 avril 2014.

⁵⁵ SAÏBOU ISSA, « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad: une nouvelle modalité du banditisme frontalier », *Polis*, Vol.13, N° 12, 2006 pp 119-146.

Nous pouvons citer les *Massa* qui se retrouvent au Cameroun et au Tchad ; les *Kanuri* qui sont au Cameroun, au Nigéria et au Tchad ; les *Kotoko* au Cameroun et au Tchad ; les *Arabes choa* au Cameroun et au Tchad ; les *Fang* qui se recensent au Cameroun en Guinée Équatoriale, au Gabon.

⁵⁶ La pauvreté et le manque d'approvisionnement en eau potable sont assez perceptibles dans cette partie du Cameroun et pourraient expliquer que des jeunes désœuvrés soient tentés à se laisser à l'aventure de ce mouvement terroriste moyennant des ressources financières.

⁵⁷ « Attaques de Boko Haram au Cameroun : une majorité de victimes décapitées », consulté sur le lien http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/18/attaque-de-boko-haram-au-cameroun-une-majorite-de-victimes-decapitees_4618696_3212.html , le 7 juin 2015, à 10 heures et 07 minutes ; « Cameroun – Insécurité : Un village de l'Extrême-Nord attaqué par une dizaine d'hommes armés », consulté sur le lien <https://actucameroun.com/2017/08/21/cameroun-insecurite-village-de-lextreme-nord-attaque-dizaine-dhommes-armes/> , le 22 août 2017 à 8 heures et 37 minutes ; CAMEROUN : SEPTEMBRE -DECEMBRE 2014 : Le bilan des attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord-CAMEROON consulté sur le lien <http://www.camer.be/39324/11:1/cameroun-septembre-decembre-2014-le-bilan-des-attaques-de-boko-haram-dans-lextreme-nord-cameroon.html> , le 21 octobre 2016.

⁵⁸ Extrait de la déclaration du président Paul BIYA, lors de la conférence de presse conjointe des chefs d'Etat, à l'issue du sommet de Paris sur la sécurité au Nigéria, le 17 mai 2014.

problème sur le plan stratégique quant à l'unicité du commandement, pour la coordination des combats et des forces. En réalité, il est question, pour chaque commandement de rendre uniquement compte au seul ministre de la défense *de jure*. En outre, le président BIYA a réaménagé le commandement militaire à travers la quatrième Région Militaire Interarmées (RMIA) qui est alors confiée au nouveau général de brigade, Jacob KODJI⁵⁹.

Il faut souligner que cette réaction militaire du Cameroun ne s'inscrit pas dans le cadre d'une approche stratégique cartésienne ; l'État ne disposant pas d'une doctrine propre d'emploi des forces, encore moins d'une politique de défense et de sécurité⁶⁰. Les questions de défense de l'intégrité territoriale semblent s'inscrire dans une logique de réaction ponctuelle pour s'estomper une fois la menace enrayée. Pourtant, le différend frontalier avec le Nigéria a longuement éprouvé la paix et la stabilité au Cameroun. Une mutation de l'architecture de défense camerounaise serait un atout pour l'État de faire face à différentes formes de menaces. Le système de défense issu du « destin lié » semble limité, car davantage porté sur la seule sécurisation du système gouvernant.

La question anglophone est aussi devenue un cadre d'affirmation de l'unité nationale à cause des intérêts qui tendent à l'internationaliser.

B- La question anglophone : des revendications politiques à la rébellion armée

La question anglophone plonge son essence dans la dynamique de fusion/assimilation des deux entités du Kamerun ayant été administrées par les puissances française et anglaise dès 1916. Par la suite, il s'est agi d'un processus progressif d'uniformisation des pratiques politiques et culturelles, servi par la Conférence de Foumban et l'institution d'un parti unique en 1966. Les séquelles des « plaies politiques » mal pansées des revendications légitimes des Camerounais « anglophones » vont resurgir dès la période du retour démocratique en 1990,

⁵⁹Il est à noter que le général de brigade Jacob KODJI décède lors d'un crash d'hélicoptère dans sa zone militaire de compétence, le 22 janvier 2017, alors qu'il revenait d'une mission de reconnaissance dans le cadre de la lutte contre le groupe djihadiste *Boko Haram*, aux côtés de trois autres officiers dont le colonel Alphonse KAMENI. Il est élevé au grade de général de division, à titre posthume, au cours d'une cérémonie d'hommage à la cour d'honneur du Quartier Général de Yaoundé, le 03 février 2017. Elle avait été présidée par le président Paul BIYA, dont la dernière apparition à cette place remonte alors à avril 1984, après le coup d'État manqué. Il en est de même de ses autres compagnons officiers dans l'hélicoptère, qui sont promus au grade supérieur. A 53 ans, le désormais général de division Jacob KODJI était à son décès le plus jeune officier général, parmi ses pairs. Il était le commandant de la 4^{ème} région militaire à Maroua, cumulativement à ses fonctions de commandant de l' « opération Emergence 4 ».

⁶⁰Victorin HAMENI BIELEU, *Politique de Défense et Sécurité national du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012, 522 p.

pour s'exprimer avec plus d'emphase et de zèle à partir de 2016, où elles arborent une coloration armée. La question anglophone oscille entre les revendications politiques (1) et la rébellion armée (2).

1- La formulation d'une revendication politique

La question anglophone de première génération est révélatrice de la revendication d'une identité et d'une spécificité des Kamerunais issus et moulés dans la partition du Cameroun sous mandat et sous-tutelle britanniques. Pour la comprendre, il faudrait saisir l'orientation politique de l'État postcolonial au Cameroun. Elle est le terrain d'expression du mécontentement des « Camerounais anglophones » dans l'approche de reconstitution de l'État originel du Kamerun⁶¹, à travers leur quasi assimilation/absorption par l'entité issue de la puissance française. Cette phase de la question anglophone semble se justifier dans la logique de frustration et de crainte d'une inféodation identitaire. La Conférence de Foumban de 1961, le système monolithique de 1966 et la consécration de la « République du Cameroun »⁶² en 1984 sont des éléments qui ont favorisé une démarcation et une offensive idéologique de la question anglophone.

Le retour du pluralisme politique consacré par le « vent de l'Est » au Cameroun dès 1990, a marqué l'émergence, l'expression et l'affirmation d'une « identité anglophone »⁶³. Cette revendication anglophone du début des années 1990 qui sera, pratiquement bâclée (dans un jeu de rapport de force défavorable) par le système gouvernant, va rester latente pour céder la place à la deuxième phase de cette question aux allures sécessionnistes.

2- La revendication sécessionniste

La deuxième phase de la question anglophone qui est restée latente jusqu'en 2016, est le lieu d'expérimentation d'une violence armée dans une confrontation asymétrique entre les forces régulières de défense et de sécurité et les forces armées séparatistes de l'Amba Defense

⁶¹ Le Kamerun désigne le territoire sous la colonisation de 1884 à 1916, après son échec face à la coalition franco-britannique.

⁶² Le 4 février 1984, par décret du président BIYA, la dénomination de l'État, qui a connu des variantes (État du Cameroun le 1^{er} janvier 1960, État fédéral à partir du 1^{er} septembre 1961, République Uni le 2 juin 1972), devient « République du Cameroun ». L'institution présidentielle qui depuis la Constitution du 2 juin 1972 entretient une logique primordiale sur l'architecture de l'État, parvient à une direction solitaire du pouvoir exécutif.

⁶³ Louis-Marie NKOUM-ME-NSTENY, « Dynamique de positionnement anglophone et libéralisation politique au Cameroun : de l'identité à l'identification », *Polis : Cameroon Political Science Review*, 1996, pp 1-23.

Force (ADF). Cette confrontation est manifestement la conséquence de l'effritement du contrat social qui unit les Camerounais « anglophones » et « francophones » depuis 1961. Cette deuxième phase a, selon Nadine MACHIKOU⁶⁴ glissé sur le champ de la spiritualité pour « légitimer » et « sacraliser la lutte ».

En effet, l'avènement de cette autre phase de la question anglophone, vers le fin de l'année 2016, naît des revendications corporatistes des enseignants et des avocats, avec comme enjeu majeur : la formulation de l'identité anglophone par un système juridique de Common Law et un système éducatif typiquement anglo-saxon⁶⁵. Il faut, cependant relever que la durée

⁶⁴ Nadine MACHIKOU, « Utopie et dystopie ambazoniennes: Dieu, Les dieux et la Crise Anglophone au Cameroun », *Politique Africaine*, Editions Karthala, 2018/2, n° 150, p.117.

⁶⁵ Ainsi, le 5 octobre 2016 (journée internationale de l'Enseignant), les enseignants, regroupés autour de la Cameroon Teachers Trade Union (CATTU), lancent un mot d'ordre de grève illimitée qui a un écho favorable auprès de la majorité de la population. Le mouvement de grève des avocats anglophones intervient à son tour le 11 octobre 2016. Progressivement, une escalade de mouvements de revendications et de protestation va gagner les deux régions du Nord-ouest et du Sud-ouest : le 21 novembre 2016, les enseignants anglophones protestent l'affectation des enseignants francophones dans les établissements de tradition anglo-saxonne ; le 28 novembre 2016, les étudiants de l'université de Buea revendiquent des primes à l'administration de ladite structure. Ces différents mouvements de grève qui se généralisent dans les deux régions sont maîtrisés notamment par les forces de défense (auprès des forces de sécurité), dans leur mission dévoyée pratiquement devenue régaliennne de maintien de l'ordre et de dissuasion de la subversion. Ce qui se traduit par des arrestations de quelques têtes de proue de cette contestation et des départs en exil d'autres. Les éléments déclencheurs et symboliques du durcissement de la revendication pour lui donner une coloration armée, sont servis par les actions de Pauline NALOVA LYONGA EGBE et Paul ANTAGA NJI (tous Camerounais anglophones) pour défendre le système gouvernant. Tout commence en fin novembre 2016 par une marche des étudiants pour réclamer le versement de la prime présidentielle de 50.000 FCFA et le rétablissement d'un syndicat d'étudiants interdit en 2012. Entre temps l'Administration exige une pénalité de 10.000 FCFA à tous les apprenants retardataires dans le paiement de leur pension. La manifestation est violemment réprimée à la demande du Vice-Chancelor, Pauline NALOVA LYONGA GBE, en tant que responsable du maintien de l'ordre dans l'enceinte de l'institution universitaire. Mais une semaine plus tard, elle initie un dialogue avec les responsables des étudiants pour un apaisement et la suppression de la pénalité de 10.000 FCFA pour les retardataires au paiement.

En début de la crise, le 25 novembre 2016, sur les antennes de la CRTV en tant qu'invité de la rédaction au journal radiodiffusé de 13 heures, Paul ATANGA NJI déclare : « *Nous savons que les avocats manifestants et les enseignants ont reçu des financements de l'extérieur, pour revendiquer le fédéralisme, nous les appelons d'ailleurs à se rendre aux forces de police, nous n'allons tolérer aucun chantage, nous ne permettrons plus les événements tels que ceux que nous avons vus, force reviendra à la loi* ». Il adresse un message en direction des populations des deux Régions anglophones qui se risqueraient de descendre dans les rues pour manifester. Il ajoute en précisant qu'« *il n'existe pas de problème anglophone au Cameroun !* ». Il renchérit en ajoutant la liste de tous les efforts consentis par le président BIYA pour résoudre cette question. Il rappelle que sur les huit universités d'Etat, 3 sont confiés à des Camerounais anglophones, « *Le Chef de l'Etat a toujours ouvert sa campagne à Bamenda, le RDPC y a été créé, le Cinquantenaire des forces armées y a été également célébré avec des discours prononcés en anglais par le président, il n'y a pas de problème anglophone, le Premier ministre depuis 92 est anglophone* ». Ces propos de celui qui est le Secrétaire Permanent du Conseil national de Sécurité sonne comme une déclaration de guerre au sein de la communauté anglophone dont il est originaire. C'est le début de la deuxième génération de la question anglophone dans l'expression de la violence armée avec un caractère international.

Outil de la gouvernance globale par les nouvelles technologies de l'Information et de la Communication, internet entre en jeu, à travers une floraison de plateformes des commanditaires d'une prétendue « révolution anglophone » armée au Cameroun (« Ambazonia first » ; « Cucu da blinkz » ; « Ambazonia Updates » ; « Ambazonia Freedom Fighters » ; parmi tant d'autres. Il faut relever que certains groupes pionniers ont été supprimés. Ceux qui s'identifient comme idéologues et stratèges de ce qui est désormais une crise, y formulent le mode opératoire de la revendication depuis l'étranger, notamment les États-Unis où ils sont majoritairement basés. Le gouvernement

de cette lutte armée peut se justifier par la rupture précipitée du dialogue pour un problème qui est politique quoique l'insurrection populaire ait été déjà modelée⁶⁶.

Sur le terrain, ce langage de sourd conduit à l'institutionnalisation des « ghost towns » ou « country Sunday » tous les lundis avec une prolongation lors des fêtes nationales pouvant aller à plusieurs jours dans la mouvance des « lock downs ». Ces mouvements qui, à leur début sont largement suivis par la majorité de la population⁶⁷, sont marqués par des incendies d'établissement scolaires et magasins. Ils se matérialisent par la suite par l'entrée en scène des « Amba boys », milices séparatistes, qui s'activent dans les enlèvements d'autorités administratives, d'anciens membres du gouvernement, des anciens fonctionnaires de police ainsi que de ceux en service et militaires retraités, des hommes d'affaire, des prélats, des assassinats tous azimuts. Ces actions en direction de ces catégories sociales se justifient par leur proximité ou leur appartenance à ce que les séparatistes appellent la « République », en référence à l'État du Cameroun qui a une forte domination « francophone ». La réponse gouvernementale qui devient davantage ferme, ouvre un front armé désormais consommé et dont le point de chute conduit à une « déclaration d'indépendance de l'Etat d'Ambazonie » le 1^{er} octobre 2017. Cette dernière se fait par l'entremise d'Internet dans un Etat imaginaire qui regrouperait les territoires du Nord-ouest et du Sud-ouest. Les forces de défense camerounaises sont mobilisées dans les deux régions pour enrayer toute velléité séparatiste. La réaction militaire du gouvernement pour protéger l'intégrité territoriale et dissuader la subversion n'a pas suffi pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans ces deux régions affectées. Elle a même d'ailleurs contribué à détériorer la situation sécuritaire, la « population anglophone » qui, au début, adhère à ce projet se retrouvant dans l'étau des conséquences des combats⁶⁸. Face à cette situation d'insécurité ambiante, le gouvernement ne ménage aucun moyen pour essayer de restaurer le *statu quo ante*, y compris en faisant recours au religieux⁶⁹ dans un rapport de

qui s'est empressé de formuler des réponses aux réclamations désormais politiques se retrouve dans l'étau de l'insatisfaction des manifestants.

⁶⁶ En effet, le dialogue entrepris par le gouvernement, à la suite des revendications corporatistes, avait été rompu sans doute à cause de la surenchère politique servie par les leaders anglophones qui seront par la suite arrêtés pour « terrorisme » et hostilité à la patrie.

⁶⁷ Au début de la crise anglophone, en fin novembre 2016, alors que nous étions à Bamenda, nous avons pu observer l'adhésion populaire de ce vaste mouvement de contestation politique en faveur d'une identité et d'une spécificité anglophones.

⁶⁸ La violence armée entraîne de nombreux déplacés internes et des réfugiés au Nigéria.

⁶⁹ Nadine MACHIKOU, op cit., pp 122-128.

coalition et de collaboration, qui implique une logique de « *coexistence* » et d'« *unité d'action* »⁷⁰.

Le succès des actions des milices séparatistes dans le Nord-ouest et le Sud-ouest s'adosse sur un élan des Camerounais de l'ancien *Southern Cameroons* à s'autodéterminer. A cet effet, ces mouvements armés rebelles se nourrissent d'une mission messianique et « légitime » à libérer le « peuple anglophone » de l'oppression des « francophones »⁷¹. Cette attitude a favorisé le contrôle de ces Régions par lesdits groupes séparatistes⁷². Ils se livrent à des pratiques mystiques et occultes axées sur l'« odeishi »⁷³. En réaction de cette rébellion armée, les forces armées camerounaises sont entrées dans la crise pour essayer de maintenir l'ordre public et la sécurité, les forces de première catégorie étant débordées. Ce corps régalien, qui est bien obligé d'assurer la protection de l'intégrité territoriale, parce qu'exerçant le monopole de la violence physique et légitime représente une figure de l'ennemi du projet sécessionniste « ambazonien »⁷⁴.

⁷⁰ Jean-François BAYART, « La fonction politique des Eglises au Cameroun », *Revue française de Science politique*, vol 23 n° 3, 1973, pp.514-536.

⁷¹ Lors d'une mission de recherche à Bamenda, entre le 17 mars 2017 et le 5 juillet 2017, nous avons constaté une hostilité aux institutions et symboles de l'Etat. Les drapeaux de l'Etat du Cameroun étaient constamment descendus au profit de ceux de l'Etat imaginaire d'« Ambazonie ». Le « grand stand » (place des fêtes) de Bamenda au lieu -dit "*Commercial avenue*" ciblé par les groupes séparatistes était dès lors sécurisé. Les « Amba boys » se rendaient dans les résidences des originaires et même des non originaires des Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest établis dans leurs pour réclamer leur contributions à l'« effort de guerre ». Tout contrevenant risquait sa vie. Un Camerounais non-originaire de ces Régions et travaillant pour la société de téléphonie mobile MTN, habitant non loin de « Hospital Round about », nous révèle que son quartier est investi d'« Amba boys » qui sèment la terreur, en s'invitant à la table des anglophones nantis, leur demandant de l'argent pour soutenir la rébellion, prenant de force les biens des commerçants pouvant les aider dans leurs camps établis dans les forêts. Dans le Fako (Sud-ouest), l'on assiste aux sabotages des plantations de la CDC (deuxième employé du Cameroun après l'Etat au début de la crise), sous le prétexte que cette société est gérée par les Camerounais d'outre-Moungo (les « francophones »). Il y'a aussi une hostilité des banques et établissements commerciaux de l'Etat.

⁷² A date, il reste des zones qui sont sous le contrôle des « Amba boys ». Il s'agit, par exemple de la Menchum, du Bui, de la Mezam dans le Nord-ouest : de la Mémé dans le Sud-ouest qui malgré une certaine accalmie contiennent encore des poches de résistance qui compliquent les efforts du politique, des élites et de la population en faveur d'un retour à la paix.

⁷³ L'« Odeishi » est une pratique consistant à un « blindage » se faisant à partir de la chair et du sang humains mélangés à des décoctions. Chaque guerrier enrôlé dans la lutte armée consomme ce mélange qui lui procure un « blindage » contre les métaux et donc une quasi « invincibilité ». Tous les « Amba boys » se font des scarifications avec ledit mélange et s'accrochent des talismans sur le corps. Au début de la deuxième génération de la question anglophone, l'« Odeishi » a permis aux milices sécessionnistes d'attaquer avec beaucoup d'audace les positions des forces de défense. Dans ce sillage l'on peut citer l'assassinat d'une gendarme (égorgée) vers Mile 4 à Bamenda, en plein service. Les guerriers ayant subi le rituel de l'« Odeishi » doivent observer un certain nombre d'interdits pour qu'il soit efficace : s'abstenir de toute relations sexuelles avec une femme, marcher pieds nus ; quand ils reçoivent de l'argent, le donateur doit le jeter au sol car son contact avec le sol anéantirait tout esprit discordant. L'animateur de la plateforme DDR surnommé « Ma country people », donne dans ce cadre, la parole aux anciens combattants séparatistes qui expliquent leur mode opératoire de ce « blindage » qui est renouvelé après une certaine période. Ils recommandent d'ailleurs aux militaires d'être pieds nus lorsqu'ils sont dans les théâtres d'opération face aux milices séparatistes ayant subi ce rituel.

⁷⁴ Depuis le début de la crise Anglophone en 2016, les militaires, fonctionnaires de police, garde-forêts, gardiens de prison sont des cibles permanentes des mouvements sécessionnistes. L'on a en mémoire les cas de décapitations

La tactique militaire dans la cinquième Région Militaire Interarmées créée dans le cadre de cette crise et commandée par le général de brigade, AGHA Robinson NDONG, a consisté à une adaptation imposée par les pratiques de l'« Odeishi ». Dans une telle configuration de guerre asymétrique, l'expérience de *Boko Haram*, dans la quatrième Région Militaire Interarmées en a servi de référence. A ce sujet, un militaire rencontré au foyer militaire de "Up Station" à Bamenda le 12 mars 2018, affirme : « *lors d'une mission de reconnaissance à Misaje, nous sommes tombés dans une embuscade d'"Amba boys". Il y'avait particulièrement un combattant qui s'est attaqué à notre convoi avec beaucoup de zèle en disant "shootam" ("tirez en pidgin"). Les balles rebondissaient sur son torse. Pour finir, il a dit "na powder" (comme pour dire ça ne sert à rien) pour narguer. Nous n'avons pu venir à bout de lui qu'en détruisant la bouteille qui lui servait de talisman* »⁷⁵. Dans cette mission, les forces de défense, quoiqu'adaptées à faire face aux pratiques mystiques des milices des groupes séparatistes, restent cantonnées dans le danger permanent servi par le schéma de cette guerre asymétrique.

La question anglophone de deuxième génération est un autre cadre d'affirmation de l'action des forces de défense en faveur de la paix et la stabilité. Ces dernières sont donc assurées par ce corps régalien qui paie le lourd tribut d'une « paix cosmétique ». Le contrat social qui s'est effrité est maintenu par les mesures de coercition des forces armées. Cette menace de désagrégation du lien social est perceptible par la complicité/adhésion d'une bonne frange de la population par crainte des représailles des milices armées. Ce qui rend complexe la volonté gouvernementale d'instituer des « comités de vigilance » à l'exemple de ceux expérimentés à l'avènement du phénomène terroriste de *Boko Haram*.

Conclusion

Le retour à l'ouverture démocratique, dès 1990, a favorisé un mouvement stationnaire de tropicalisation de la démocratie au Cameroun. Ce phénomène est davantage observable dans

de plusieurs militaires et policiers dont le cas de Florence AYAFOR, gardienne de prison froidement assassinée par ses ravisseurs, dans l'arrondissement de Santa (département de la Mezam), non loin de Bamenda le 29 septembre 2019.

⁷⁵ Extrait d'un entretien avec un sous-officier en détachement à Bamenda, le 12 mars 2018, au foyer du « Military Camp ». Selon lui, ils ont pu en découdre avec lui davantage grâce aux étoffes de couleur rouge attachées au bout de leur fusil.

les dynamiques de construction de la paix et de la stabilité qui nourrissent fondamentalement la logique de « gouvernement perpétuel ».

La présente étude nous a permis d'examiner la participation des forces de défense dans l'élaboration des systèmes de maintien de la paix et de la stabilité avec un effort d'adaptation à la gouvernance démocratique. En ce sens, notre problématique a été de savoir : "comment les instruments de la défense nationale ont-ils favorisé la construction de la paix et de la stabilité au Cameroun ?". Nous avons formulé une hypothèse : "depuis le retour du pluralisme politique au Cameroun, en 1990, les prérogatives des forces de défense ont été mobilisées dans le sens d'une construction de la paix et de la stabilité". Le Cameroun est en effet confiné dans un carcan géopolitique sous régional dans lequel les situations polémogènes sont fréquentes et les facteurs belligères persistants. Selon Elie MVIE MEKA, ce constat met en exergue, un déficit démocratique⁷⁶. Il pense même que « *la notion de gouvernance démocratique transcende la priorité à accorder à la durabilité du système politique* »⁷⁷. Les forces de défense camerounaises, qui constituent un épouvantail de la puissance de l'État, sont généralement employées de façon ponctuelle face à toute menace à la sécurité intérieure et extérieure, en l'absence d'une véritable politique de défense⁷⁸ et de sécurité. En ce sens, nous pouvons affirmer que cette hypothèse est vérifiée.

L'objectif de cette étude a été de montrer que la paix et la stabilité institutionnelles au Cameroun, depuis le retour au pluralisme politique dès 1990, sont sauvegardées par les instruments de la défense nationale. Les célébrations de l'unité nationale instituées le 20 mai de chaque année, sont, le lieu de magnification des thématiques rhétoriques du rôle des forces armées dans la construction de la nation camerounaise. Nous avons articulé ce travail en deux parties étroitement liées. La première partie analyse les effets de la consolidation de l'État de sécurité issu du modèle du "destin lié" à travers les acteurs chargés de son élaboration et de son implémentation. La seconde partie quant à elle scrute l'avènement de la nécessaire reformulation des instruments de la défense nationale face aux menaces à l'unité nationale. Il y a été question du redéploiement des instruments de la défense nationale en réaction aux menaces extérieures à l'unité nationale, par l'entremise des crises qui par leur nocivité ont un caractère international.

⁷⁶ Elie MVIE MEKA, *Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2007, pp.32-45.

⁷⁷ Ibid, p.43.

⁷⁸ Emmanuel ELA ELA , « La politique de défense du Cameroun depuis 1959 : Contraintes et réalités », Thèse de doctorat en Science politique, Université de Nantes, 2000, 384 p.

De cette étude, il apparaît que le retour de la démocratie issu du « vent de l'Est » a conforté une quasi obsession de l'État de sécurité au Cameroun. Les forces de défense, dont la mission a été dévoyée car davantage confinée dans une mission de police, sont les acteurs décisifs de la paix et de la stabilité. Elles constituent la marque déposée du système gouvernant dans une démarche de dissuasion de l' « ennemi intérieur ». Pourtant, la paix et la stabilité sont des éléments pertinents qui intègrent la mise en œuvre du contrat social dans une société donnée selon une démarche de consensus. La paix et la stabilité construites par le système gouvernant camerounais servent davantage la longévité du pouvoir en place. Dans ce sillage, peut-on véritablement affirmer que la paix et la stabilité sont des composantes durables de l'État au Cameroun ?

BIBLIOGRAPHIE

ABAKAR AHAMAT, *L'audace d'être différent : Immersion dans les dédales de la préfecturale*, Yaoundé, Editions Ifrikiya, 2017, 512 p.

ATEBA EYENE, C., *Le général Pierre SEMENGUE : Toute une vie dans les armées*, Yaoundé, Éditions Clé, 2002, 274 p.

BAYART (Jean-François), « La fonction politique des Eglises au Cameroun », *Revue française de Science politique*, vol 23 no 3, 1973, pp.514-536.

BELOMO ESSONO (Pélagie Chantal), « L'ordre et la sécurité publics dans construction de l'Etat au Cameroun », Thèse de Doctorat en Science politique, Bordeaux, Université Montesquieu-Bordeaux IV, IEP de Bordeaux, 2007, 523 p.

COLLIER (David) and LEVITSKY (Steven), « Democracy with adjectives. Conceptual Innovation in Comparative Research », *World Politics*, 49 (April 1997), pp. 430-451.

DELTOMBE, (Thomas), DOMERGUE (Manuel), TATSITSA, (Jacob), *KAMERUN! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971*, Yaoundé, Éditions Ifrikiya, 2012, 744 p.

DZOU NTOLO (Serge Éric), « Les mutations stratégiques de l'armée à l'épreuve de la figure de l'ennemi au Cameroun », *Revue Africaine de Droit et de Science Politique*, vol VII, N°14, janvier-juin 2019, pp 340-344.

EDJO'O NDONGO (Jean-Claude), « Le Ministère et le Ministre de la défense au Cameroun de 1960 à 2016 : une analyse constructiviste de l'institution de la défense à l'épreuve du pouvoir politique » Thèse de Doctorat/PhD en Science politique, l'université de Yaoundé II-Soa, le 20 novembre 2018, 405 p.

ELA ELA (Emmanuel), « La politique de défense du Cameroun depuis 1959 : Contraintes et réalités », Thèse de doctorat en Science politique, Université de Nantes, 2000, 384 p.

FANON (Frantz), *Peau Noire, masques blancs*, Paris, Editions du Seuil, 1971, 188 p.

FOGUE TEDOM (Alain), *Enjeux géostratégiques et conflits politiques en Afrique Noire*, Paris, L'Harmattan, Col. Défense & Stratégie, 2008, 418 p.

François (Bastien), « Le Président, pontife constitutionnel. Charisme d'institution et construction juridique du politique », in LACROIX (Bernard) et LAGROYE (Jacques) (dir), *Le Président de la République*, Paris, FNSP, 1992, 1992, pp 303-331.

HAMENI BIELEU, (Victorin), *Politique de Défense et Sécurité nationale du Cameroun*, Paris, L'Harmattan, 2012, 522 p.

MACHIKOU (Nadine), « Utopie et dystopie ambazoniennes: Dieu, Les dieux et la Crise Anglophone au Cameroun », *Politique Africaine*, Editions Karthala, 2018/2, n° 150, pp. 115-138.

MESSINGA (Ernest Claude), « Les Forces armées camerounaises face aux nouvelles formes de menaces à la sécurité : d'une armée de garde vers une armée d'avant-garde 1960-2010 », Thèse de doctorat Ph.D en Science politique, université de Yaoundé II-Soa, 2011, 362 p.

FOUCAULT (Michel), *Dits et écrits*, Paris, Gaillamard, 1994, 912 p.

MVIE MEKA (Elie), *Architecture de la sécurité et gouvernance démocratique dans la CEEAC*, Yaoundé, Presses Universitaires d'Afrique, 2007, 254 p.

NKOUM-ME-NSTENY (Louis-Marie), « Dynamique de positionnement anglophone et libéralisation politique au Cameroun : de l'identité à l'identification », *Polis*, 1996, pp 68-100.

ONDOUA (Antoine), « Sociologie du corps militaire en Afrique noire : Le cas du Cameroun », Thèse de doctorat/ Université de Rennes, 11 janvier 2013, 458 p.

OWONA NGUINI (Mathias-Eric) et MENTHONG (Hélène-Laure), « Gouvernement perpétuel et démocratisation Janusienne au Cameroun (1990-2018) », *Politique Africaine*, N°150, juin 2018, pp.97-114.

OWONA NGUINI (Mathias-Eric), « Le gouvernement perpétuel en Afrique centrale : le temps politique présidentieliste entre autoritarisme et parlementarisme dans la CEMAC », *Enjeux*, N°19, 2004, pp 9-14.

OWONA NGUINI, (Mathias-Eric), « La sociogenèse de l'ordre politique au Cameroun entre autoritarisme et démocratie (1978-1996). Les régimes politiques et économiques au gré des

conjonctures et des configurations socio-historiques », Thèse de doctorat en science politique, IEP de Bordeaux-Université de Bordeaux IV, 1997, 1700 p.

RIGOUSTE (Mathieu), « L'ennemi intérieur, de la guerre coloniale au contrôle sécuritaire », *Cultures & Conflits*, 67/2007, pp. 157-174.

SAÏBOU ISSA, « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad: une nouvelle modalité du banditisme frontalier », *Polis*, Vol.13, N° 12, 2006 pp 119-146.

SCHMITT (Carl), *La Notion de Politique. Théorie du partisan*, Paris, Champs Classiques, 2009, 324 p.

SINDJOUN (Luc), *L'Etat ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica, 2002, 332 p.

SINDJOUN (Luc), « Le président de la République au Cameroun (1982-1996) les acteurs et leur rôle dans le jeu politique », *Tavaux et documents*, Talence, Centre d'étude d'Afrique Noire, IEP Bordeaux, N° 50, 1996, 24 p.

Systèmes de gouvernement, pratiques réformatrices, et transition politique. Comparaison binaire de la mise en responsabilité en période de transition en Guinée (2008) et à Madagascar (2009).

Cyrille Léandres NGON, *Docteur en Relations internationales, Assistant à la Faculté des Sciences juridique et politique de l'Université de Bamenda ; Courriel : ncyrilleleandres@hotmail.fr*

Résumé :

Les transitions politiques guinéenne et malgache de 2008 et de 2009 ont suscité un réel engouement auprès de l'opinion publique nationale et internationale. Mais, l'espoir d'une véritable transition politique démocratique, largement partagé, a été vite sapé par les logiques et stratégies des acteurs politiques, dont le souci d'accommodation à l'état de droit était inversement proportionnel à la restauration de l'ordre politique institutionnel. Ce stratéguisme mué en une politique d'élimination des ennemis et visant subrepticement la conservation du pouvoir, permet de renseigner sur la destination des usages et représentations de la réformation et/ou reformation de l'administration pour en expliciter l'inopportunité dans un contexte d'incertitude marqué par un héroïsme de situation.

Mots clés : Transition, démocratisation, gouvernement, réforme, spectacularisation.

Abstract:

One set hopes on Guinea and Malagasy's political transitions of 2008 and 2009 respectively, relating to a real enthusiasm among both national and international opinion aroused. However, the hope of a true democratic political transition, widely shared, was quickly sapped by the logics and strategies of political actors, whose concern for accommodation to the rule of law was inversely proportional to the restoration of the institutional political order. This strategy turned into a policy of eliminating enemies and surreptitiously aimed at the conservation of power, provides information on the destination of the uses and representations of the reformation and / or reformation of the administration to explain its inappropriateness in a context of uncertainty marked by a heroism of the situation.

Keys words: *Transition, Democratization, Government, Reform, spectacularization.*

Les systèmes de gouvernement, comme porte d'entrée vers une réflexion sur les moyens d'assurer la paix par le renforcement des institutions, connaissent généralement une restructuration qui s'origine, très souvent, des situations de crises. Ventilant, dans la durée, une odeur de réformes louables et savamment orchestrées, mais vite sapées par les pratiques, et les rationalités des commanditaires⁷⁹. Depuis le milieu des années 1970, les États et les administrations en Afrique ont été soumis à des réformes aussi intensives que contradictoires, motivées par le délabrement matériel, financier et humain des appareils administratifs et plus généralement par l'échec des pratiques administratives produites par des États affaiblis, rendant indispensables des réformes drastiques⁸⁰. Si bien que la nécessité de transformer l'organisation et les modalités de gestion des administrations en Afrique s'est imposée comme une donnée inéluctable. Selon Lonseny Fall on peut déduire qu'en Guinée comme à Madagascar, les initiatives réformatrices se sont, très souvent, heurtées soit aux intérêts particuliers de certaines élites de l'administration soit à ceux d'une *mafia* impliquée dans une relation dyadique avec le pouvoir⁸¹. C'est qu'il se constitue au cours de la transition, une sorte de communauté d'intérêts entre le « dedans » et le « dehors », qui renforce la position des élites suivant que celle-ci veille aux intérêts des parties à l'alliance⁸².

Le discours de la reconstruction de l'Etat, déjà perceptible dans la rhétorique des acteurs principaux du changement politique en train de se faire, s'enracinait davantage dans les consciences guinéennes et malgaches et se réifiait comme une nécessité en termes de réformation et de reformation de l'Etat. Les termes "réformation et reformation" renvoient ici, à une conjoncture de remodelage et de redéfinition, voire de réorganisation, principalement, des ressources humaines de l'univers administratif en Guinée en 2008 et à Madagascar en

⁷⁹ Voir D. Bangoura, « Le coup d'état de décembre 2008 et la transition Controversée en guinée », in Institut de Recherche Stratégique de l'École Militaire, *Les armées africaines et le pouvoir politique au sud du Sahara*, Les Champs de Mars, 2015/3 N° 28, pp. 18 à 33.

⁸⁰ D. Darbon, « "Réformer ou reformer les administrations projetées des Afriques ?" Entre routine antipolitique et ingénierie politique contextuelle », *Revue française d'administration publique*, 2003/1, N° 105-106, pp.135-152.

⁸¹ Voir F. Lonseny Fall, *Guinée, l'aurore d'une démocratie*, op.cit., pp. 16-17 ; *Mon pari pour la Guinée : le changement est possible*, Paris, L'Harmattan, 2009, p. 119.

⁸² M. Kamto, « Crises de l'Etat et réinvention de l'Etat en Afrique », in Maurice Kamto et al, *L'Afrique dans un monde en mutation : dynamiques internes, marginalisation internationale ?*, Paris, Afredit, 2010, PP.51-115.

2009⁸³. Il s'agit d'une réalité qui sert à désigner la propension à refonder un appareil *administratif étatique* miné par des logiques individuelles du *rational choice* qui prennent le pas sur les logiques institutionnelles au fondement des administrations d'Etat⁸⁴.

C'est qu'il s'opère dans les transitions politiques guinéenne et malgache, une sorte de *tabula rasa* sur fond de « *poursuites politiques* »⁸⁵, consistant en la mise en responsabilité des acteurs politiques précédents ou sortants par les nouveaux, ou entrants. Suivant Peter Anyang' Nyong'o il est très souvent considéré que la situation de sous-développement de l'Afrique a partie liée avec « *l'absence de toute responsabilité politique, et donc de démocratie* »⁸⁶. Il rejoint, dans ce sens, Frantz Fanon⁸⁷ pour qui les systèmes de gouvernance caractérisés par l'absence de participation sont instables de par leur nature. Dans les transitions politiques guinéenne et malgache, l'on relève que ces formes de responsabilisation sont largement médiatisées par le nouveau pouvoir et stigmatisent les anciens dirigeants renversés ou forcés de quitter le gouvernement, considération faite de ce que l'ambition du gouvernement de transition nouvellement institué, étant d'opérer un toilettage de l'administration. La responsabilisation sous formes de poursuites politiques serait donc une caractéristique des régimes transitionnels démocratiques. Par conséquent il apparaît que réformer l'Etat au cours d'une transition politique démocratique, commande de définir très souvent les cadres permettant à l'Etat désiré, et vers lequel se projettent les protagonistes à l'issue de celle-ci, d'apporter des réponses positives aux questions de développement, de stabilité et de démocratie. Surtout que, dans certains Etats complexes comme ceux présents en Afrique, et selon Deniz Akagül le développement des libertés individuelles tend à exacerber les conflits de répartition des revenus et des richesses⁸⁸ et à accentuer les clivages.

⁸³ C. L. Ngon, *La reconstruction des Etats fragiles: Analyses comparée des gouvernements de transition de la Guinée (2008) et de Madagascar (2009)*, Thèse de Doctorat, Université de Yaoundé II-Soa, août 2016.

⁸⁴ D. DARBON, *op.cit.*, pp. 135-152.

⁸⁵ Selon Hansen : « *la démocratie antique était un mode de gouvernement caractérisé par la fréquence des poursuites politiques* » Ces poursuites politiques consistaient en divers points en l'ostracisme, l'eisangelie, et la graphe paranomon. Cité par A. Heymann-Doat, *Les régimes politiques*, Repères, Paris, La Découverte, 1988, p. 49

⁸⁶ P. Anyang Nyong'o, « Instabilité démocratique et Perspectives de démocratie en Afrique », *Politique Etrangère*, N° 3, 1988, 53^e année, pp. 589-601.

⁸⁷ Voir F. Fanon, *Les Damnés de la terre*, Paris, réédition La découverte, 2002.

⁸⁸ Voir D. Akagül, « Démocratie, stabilité politique et développement : analyse du cas turc », *CERI*, 2005, Consulté le février 15, 2020, sur <http://www.ceri-sciences-po.org>, pp. 1-15.

La reconstruction de l'ordre politique⁸⁹ se révèle ici comme un ensemble d'actes ou d'évènements qui forment une séquence à partir de laquelle l'on peut établir son début et sa fin. Ceci implique de regarder la reconstruction de ces Etats comme le moment transitionnel dans leur histoire, d'éléments qui marquent le début de la *séquence* de changement, puis à tracer cette séquence en tant que procès de « *transmutation institutionnelle* »⁹⁰. Ledit processus couvre bien entendu la période allant de l'érection du gouvernement de transition jusqu'à celle de la restauration du pouvoir politique « *légitime* »⁹¹. La période transitoire ouverte en 2008 et 2009 dans ces pays respectifs avait pour principal enjeu la définition d'un cadre institutionnel nouveau devant régir le fonctionnement des administrations publique dans un Etat « désiré et recherché ».

Notre problématique informe sur l'opportunité de l'implémentation des réformes de l'appareil administratif d'Etat dans le cadre très limité d'une transition politique. Autrement dit, quelle appréciation peut-on faire des initiatives de réforme au cours d'une période transitoire limitée, à l'issue incertaine, et travaillée par la rationalité des protagonistes ? Il sera tenté d'y répondre en mobilisant le concept de la spectacularisation pour en révéler, avec modestie, les effets dans les moments transitionnels relativement à la réalisation efficiente de la réformation de l'appareil administratif d'Etat. Cette spectacularisation de l'activité politique en période de transition, sous prétexte de rapprocher les citoyens de ceux qui les dirigent, conduit en Guinée et à Madagascar à la « *mise en avant accentuée de la personnalité des gouvernants* »⁹², car par le spectaculaire s'obtiendrait, d'abord, l'acceptation par les citoyens des gouvernants⁹³. Ce faisant, au lieu d'agir sur les questions essentielles, ceux-ci ne cherchent qu'à rendre visible leurs décisions, à « *montrer de façon ostensible qu'ils travaillent* », bref, à « *rendre leur action aussi spectaculaire que possible* »⁹⁴. Cette surenchère de la

⁸⁹ L. Sindjoun, « Le gouvernement de transition : Eléments pour une théorie politico-constitutionnelle de l'Etat en crise ou en reconstruction », in Mélanges en l'Honneur de Slobodan MILACIC, *Démocratie et liberté : Tension, dialogue, confrontation*, Bruxelles: Bruylant, 2007, pp. 967-1011.

⁹⁰ *Idem*.

⁹¹ Y-P Mandjem, « Conflits, Etats et résilience en Afrique : analyse comparée de la Côte d'Ivoire et de la RDC », *Revue Camerounaise d'Etudes Internationales*, n° 003, 2e semestre 2010, pp. 211-253 ; « Les gouvernements de transition comme sites d'institutionnalisation de la politique dans les ordres politiques en voie de sortie de crises », *Revue africaine des relations internationales*, Vol. 12, Nos. 1 & 2, 2009, pp. 81-182.

⁹² P. Cossart et E. Taïeb, « Spectacle politique et participation. Entre médiatisation nécessaire et idéal de la citoyenneté », *Sociétés et Représentations*, no 31, avril 2011, pp. 137-156.

⁹³ *Idem*.

⁹⁴ Voir G. Derville, *Le Pouvoir des médias. Mythes et réalités*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005, p 116.

spectacularisation du politique en période de transition est ainsi instrumentalisée dans les investissements à coups irréversibles des acteurs⁹⁵.

La stratégie d'analyse comparative binaire⁹⁶ est privilégiée ici pour rendre raison des stratégies et stratagèmes de mise en responsabilité dans les transitions de Guinée-Conakry et de Madagascar. L'intérêt étant d'obtenir une inférence implicite qui devrait être valable pour tous les autres cas qui ont, sur ces mêmes dimensions, des positions intermédiaires ou proches de l'un ou l'autre des cas examinés. De même, l'on n'a pas minoré l'intérêt pour le néo institutionnalisme et ses trois variantes⁹⁷, car le gouvernement de transition en tant que projet de reconstruction de l'Etat – est donc un accomplissement plus ou moins compétent de ses membres, mais qui prend place dans des conditions qui ne sont ni totalement intentionnelles, ni totalement comprises de leur part⁹⁸. C'est donc aussi admettre que les représentations y jouent un grand rôle car elles affectent, guident, transforment les pratiques et les manières d'être des citoyens.

Il s'agit d'objectiver la spectacularisation commune de la mise en responsabilité comme conjoncture politique d'élimination des ennemis (I) et de conservation du pouvoir (II).

I- LA SPECTACULARISATION COMMUNE DES PROCEDURES DE MISE EN RESPONSABILITE DES ACTEURS POLITIQUES COMME POLITIQUE D'ELIMINATION DES ENNEMIS

L'idée de spectacularisation est intimement liée à la mise en relief et à l'amplification d'éléments saisissants d'un phénomène de manière à susciter des émotions, des réactions, ainsi qu'au travail des acteurs présentant celui-ci comme un jeu ou un affrontement⁹⁹. Dans les transitions guinéenne et malgache, cette mise en spectacle de l'Etat est le résultat d'une communication politique montant en épingle l'action des dirigeants au moyen d'un *reality show* de circonstance empreint de stratégies communicationnelles liées à l'industrie du

⁹⁵ Voir E. Andrianirina Rabemananoro, « Le drame des « investissements irréversibles » à Madagascar. Quand la comédie se mue en tragédie », *Afrique contemporaine*, 2014/3, n° 251, pp. 51 à 68.

⁹⁶ Voir L. Morlino, *Introduction à la Politique comparée*, Paris, Armand Colin, 2013.

⁹⁷ P. Hall et R. Taylor, « Political Science and the Three New Institutionalism », *Political Studies*, vol. 44, 1996, pp. 936-957.

⁹⁸ M. Gazibo, « La démarche comparative binaire : éléments méthodologiques à partir d'une analyse des trajectoires contrastées de démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, 2002/3 Vol. 9, p. 427-449.

⁹⁹ Voir J. Street, « Prime Time Politics: Popular Culture and Politicians in the UK », *The Public*, Vol. 7, No 2, 2000, pp.75-90.

spectacle. La politique devient en ce sens un spectacle où s'illustrent des stars¹⁰⁰, en sorte que ce que le spectaculaire produit (exposition, communion, émotion, révélation...) est également ce qu'il empêche (réflexion, distanciation, politisation, participation...). Il convient de noter que les aspects les plus significatifs de cette communication politique varient selon que l'on est en Guinée ou à Madagascar.

L'expression variable de la spectacularisation des poursuites politiques en Guinée et Madagascar

Le « Dadis show » réfère à la retransmission radio-télévisée des audits organisés par le Comité National pour la Démocratie et le Développement (CNDD) au Camp militaire Alpha Yaya Diallo converti en palais présidentiel, où toutes les questions, y compris les plus sensibles étaient réglées, sans considérations aucune des notions de secrets et de discrétion¹⁰¹ faisant voler en éclat la frontière entre sphère public et sphère privée avec en perspective le désir de rapprocher citoyen et dirigeants¹⁰². Le CNDD justifiait son ambition réelle de renouveler les structures politico-administratives en mettant fin à la corruption généralisée, aux détournements de deniers publics, au pillage des ressources et à l'incapacité de l'Etat guinéen à offrir des services de bases aux populations, par le « *souci d'équité et de transparence absolue* »¹⁰³. C'est dans cet esprit que la Commission d'Audit et de Surveillance des Secteurs Stratégiques de l'Economie (CASSSE) fut créée. Devenue plus tard une arme d'élimination des « fortes têtes », elle était présidée par le colonel Sékouba Konaté, deuxième vice-président du CNDD et alors Ministre de la défense, par ordonnance du 14 janvier 2009. A partir du 15 septembre 2009, la CASSE entreprit seize missions d'audit dont neuf révélèrent des détournements chiffrés à plus de 600 milliards FG (soit plus de 80 millions de dollars américains)¹⁰⁴.

L'une des premières victimes de ces opérations était O. CONTE, fils du défunt Président CONTE, arrêté le 24 février 2009, qui avoua à la télévision nationale son implication dans les

¹⁰⁰ R-G. Schwartzentberg, *L'Etat-spectacle. Essai sur et contre le Star system en politique*, Paris, Flammarion, 1977.

¹⁰¹ A. Saada, « Le Dadis web show », *JeuneAfrique.com*, 09 septembre 2009, [http : //www.jeuneafrique.com/article/ARTJAJA2539p036-037.lm10/internet/moussa-dadis-camara-e-le-dadis-web-show.html](http://www.jeuneafrique.com/article/ARTJAJA2539p036-037.lm10/internet/moussa-dadis-camara-e-le-dadis-web-show.html), consulté le 25 juillet 2012.

¹⁰² *Idem*.

¹⁰³ Yérin Seck, « Les secrets d'une conquête », *Jeune Afrique*, 05 janvier 2009, [http : //www.jeuneafrique.com/205994/politique/les-secrets-d-une-conqu-te/](http://www.jeuneafrique.com/205994/politique/les-secrets-d-une-conqu-te/), consulté le 16 juin 2010.

¹⁰⁴ Rapport général de synthèse des audits du comité d'audit et de surveillance des secteurs stratégiques de l'économie (CASSE), mars, 2010.

trafics de drogue¹⁰⁵. Ce redressement politisé se figurait plutôt comme une opération à têtes chercheuses visant précisément certains politiciens dans l'optique de les disqualifier du jeu politique. Il s'agissait principalement de Sidya TOURE leader de l'UFR¹⁰⁶, François LONSENY FALL du FUDEC¹⁰⁷, Cellou DALEIN DIALLO de l'UFDG¹⁰⁸ et Lansana KOUYATE du PEDN¹⁰⁹ ; ceux-ci avaient une base populaire conséquente, d'aucuns avaient même été d'anciens ministres. D'ailleurs le communiqué du CNDD du 4 juillet 2009 ne faisait pas de mystère sur leur cas : « *ces audits concernent la gestion de tous les premiers ministères et leurs gouvernements successifs...* »¹¹⁰.

Dans la transition malgache les poursuites politiques procèdent du *show and shame*¹¹¹ entendu comme une forme de stigmatisation, qui vise à exposer (*to show*) et discréditer (*to shame*) les personnes reconnues coupable de faute de gestion. Ce *show* (exposition) se comprend à Madagascar comme une dénonciation des pratiques de « l'Etat Tiko »¹¹², mais aussi comme le discrédit jeté sur les dirigeants de la HAT. Avant sa prise de pouvoir, M. RAJOELINA s'est livré à une campagne de dénonciation du régime RAVALOMANANA. Les médias, notamment au travers de sa chaîne de télé radio diffusion VIVA, une fois sa fréquence rétablie, ont largement dénoncé les dérives du pouvoir durant le mandat de M. RAVALOMANANA. Reprenant à son compte des critiques d'ONG spécialisées, M. Andry RAJOELINA dit « TGV »¹¹³ a fait de la dénonciation de *l'État-Tiko*¹¹⁴ le mot d'ordre de son engagement politique. Lors de l'inauguration de la place de la Démocratie le 17 janvier 2009, il a par exemple dénoncé les emplois fictifs à la commune d'Antananarivo pour rémunérer des cadres de la société Alma. Par ailleurs, M. Benja RAZAFIMAHALEO, son ministre des Finances et du Budget de transition, s'était vu confier le soin de lister les infractions dont se

¹⁰⁵ C. Aya, « Capitaine Moussa Dadis Camara, faux espoir, vrai potentat. », *Libération*, 20 septembre 2009, http://www.liberation.fr/monde/2009/09/30/capitaine-moussa-dadis-camara-faux-espoir-vrai-potentat_584848, consulté le 1^{er} août 2010.

¹⁰⁶ Union des forces républicaines

¹⁰⁷ Front uni pour la démocratie et le changement

¹⁰⁸ Union des forces démocratiques de Guinée

¹⁰⁹ Parti de l'espoir pour le développement national

¹¹⁰ T. Barry, « Audits de 24 ans de gestion : l'arme fatale du capitaine Dadis », *guineeactu.info*, 09 juillet 2009, <http://guineeactu.info/HTML/audits-de-24-ans-de-gestion-l'arme-fatale-du-capitaine-dadis-.htm>, consulté le 2 août 2012 ; voir également « discours programme : le capitaine Dadis Camara ignore la transition », *L'indépendant*, partenaire de www.guineeactu.com. Consulté le 22 janvier 2009 ;

¹¹¹ Voir O. Nay, *Lexique de science politique*, Paris, Dalloz, 2011, p. 520.

¹¹² Dénomination servant à désigner l'Etat personnalisé sous RAVALOMANANA, ancien président de Madagascar.

¹¹³ Tanora malaGasy Vonona (jeune malgache déterminé)

¹¹⁴ Dénomination servant à désigner la personnalisation du pouvoir politique à Madagascar par le président renversé RAVALOMANANA

serait rendu coupable Marc RAVALOMANANA durant son mandat : détaxations douanières, vols de billets dans les Banques centrales, achat de la minoterie Tiko par le Port de Tamatave le tout chiffré à 240 milliards d'Ariary¹¹⁵ (soit un peu plus de 63 millions de dollars américains).

La mandature de M. RAVALOMANANA a été marquée par des dérives nombreuses relatives à un régime politique de type présidentieliste adossé sur un parti dominant¹¹⁶. Le *show and shame* à Madagascar se traduisait également en joutes verbales incendiaires relayées dans la presse, la radio et même à la télévision¹¹⁷. En sus des dénonciations faites contre le président déchu, il était question de l'anéantir politiquement, en érigeant des chefs d'accusation contre lui¹¹⁸. En diminuant politiquement ce dernier, RAJOELINA avec le soutien de son entourage assurait sa réussite politique. Par ailleurs, les représentants locaux de l'administration étaient habitués à inciter la population à soutenir le pouvoir pour s'assurer qu'ils recevraient leurs subventions.

Dramatisation des poursuites politiques, personnalisation des réformes, et fragmentation des problématiques transitionnelles, normalisation de gouvernement de transition : éléments politico-médiatiques communs dans un espace public transitionnel médiatisé

Suivant Gingras, on peut déduire que le sensationnalisme se traduit dans le champ politique transitionnel guinéen et malgache, comme le résultat des manières de faire destinées à « élever certains petits conflits à des proportions hors de l'ordinaire »¹¹⁹. Par ailleurs, elle estime qu'il y a une adoption de styles politico-médiatiques de la part des acteurs politiques et médiatiques, lesquels participent à la spectacularisation.

Ces styles politico-médiatiques sont de quatre ordres. Premièrement, il y a la personnalisation qui consiste à mettre l'accent sur les personnes. Elle est un trait

¹¹⁵ Voir M. Pellerin, « Madagascar: Conflits d'entrepreneurs » *Politique Africaine*, 2009, pp. 156-158.

¹¹⁶ Voir le Communiqué publié par le Club développement et éthique (CDE), « Pour la défense des valeurs républicaines et la consolidation de la démocratie à Madagascar », Antananarivo, 21 jan. 2009, <http://cde-med-analyses.blogspot.com>.

¹¹⁷ M. Pellerin, *op.cit.*, p. 159.

¹¹⁸ H. Bangré « Le clan Ravalomanana privé de sortie », *Jeune Afrique*, 19 mars 2009, <http://www.jeuneafrique.com/187438/politique/le-clan-ravalomanana-priv-de-sortie/>, consulté le 1er août 2015

¹¹⁹ A-M. Gingras, *Médias et démocratie. Le grand malentendu*, 2e édition revue et augmentée, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2007.

caractéristique des transitions politique guinéenne et malgache¹²⁰, où la figure des Présidents respectifs vient remplacer l'institution et ainsi donner une signification particulière aux situations. Deuxièmement la dramatisation où l'accent est mis sur le jeu, les affrontements et le sensationnalisme. Ici, les questions essentielles à un problème public, à son contenu, sont généralement occultées par les velléités stratégiques des protagonistes. En Guinée comme à Madagascar, l'initiative des réformes bien pensée au départ et inscrites dans les feuilles de route et programmes respectifs, a été ainsi dilué dans l'océan des ambitions des dirigeants. L'implémentation desdites réformes a été ainsi tributaire d'une structures de contraintes multiples exercées sur le gouvernement de transition¹²¹. La dramatisation se caractérise également par des mises en forme particulières des représentations où les questions d'émotions viennent jouer un rôle clé sous forme d'affrontements. Troisièmement, il y a la fragmentation où les problèmes et les événements sont présentés sans les mettre en contexte. Ici les questions liées au déroulement de la transition, les discours des Présidents, les réformes annoncées entre autres, sont présentées de façon partielles et n'offrent pas toujours un point de vue global sur les événements¹²². Quatrièmement la normalisation qui vise à rassurer la population en donnant l'impression que les autorités ont le contrôle de la situation. Enfin, le contact qui est le recours quasi systématique au direct¹²³.

Ces styles politico-médiatiques peuvent être considérés comme partie prenante de la spectacularisation. Avec la spectacularisation des poursuites politiques issues des projets de réformes annoncés en période de transition, il devient désormais possible de provoquer aisément une réaction publique d'une espèce ou d'une autre¹²⁴ afin d'entretenir auprès de l'opinion nationale et internationale, et ce, de façon ostensible, le sentiment que ledit gouvernement travaille et « fait bien »¹²⁵.

¹²⁰ Voir C.L., Ngon, *op.cit.*, pp.

¹²¹ *Idem*, pp. 290-332

¹²² D'après Gingras, cela est dû aux contraintes médiatiques qui préconisent une grande efficacité du point de vue de la production et du temps accordé.

¹²³ *Ib.*

¹²⁴ M. J. Edelman, *Pièces et règles du jeu politique*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 1991, p. 29.

¹²⁵ C. Hamon-Siréjols, A. Gardies (dir.), *Le Spectaculaire*, Lyon, Cahiers du GRITEC/Aléas, 1997, 183 p.

II- LE DETOURNEMENT DE LA REFORME INSTITUTIONNELLE COMME DEMARCHE SUBREPTICE DE CONSERVATION DU POUVOIR

L'examen des transitions guinéenne et malgache révèle que leurs gouvernements respectifs ont usuré de bien des manières, les politiques reconstructionnistes. Bien qu'affirmant publiquement leur ambition de transformer les administrations publiques afin de les rendre plus performantes, les faits révèlent au contraire une réelle ambition de se maintenir au pouvoir, malgré la tenue des assises nationales au cours desquelles les chefs des gouvernements respectifs réitéraient leurs engagements pour une transition apaisée. En Guinée, cette ambition cachée se traduisait par la centralisation des activités politiques et le renforcement de l'emprise sociale du CNDD, alors qu'à Madagascar, il était surtout question de mettre la transition sous contrôle.

La centralisation des activités politiques et administratives en Guinée et l'incertitude au sujet de la sortie de transition : tentatives de briguer un mandat à l'issue de la transition

Le maintien des militaires au pouvoir comportait des risques considérables pour la stabilité de la Guinée et surtout pour la sous-région dont trois Etats en situation de fragilités parmi lesquels la Côte d'Ivoire, commençaient tout juste à se remettre de guerres civiles. Pour l'opinion nationale et internationale, il était question de s'assurer que la transition évoluerait dans le calme et la sérénité. Il était même envisagé que cette transition apaisée se ferait, s'il le fallait, sans le CNDD. Malgré ses bonnes intentions d'assainir le fonctionnement et la gestion de l'administration publique qui nécessitait, une éthique professionnelle et une certaine déontologie dans les corps administratifs, il demeurait que la junte n'était pas capable d'aller au-delà de ses prises de position initiale contre la corruption entre autres maux qui gangrenaient l'administration depuis le régime précédent. La junte ne semblait pas non plus prête à déléguer cette responsabilité. Il lui était impossible, dans ces conditions, de formuler un programme de gouvernement cohérent. Cette incertitude dans la vie politique guinéenne s'accroissait par la forte centralisation du pouvoir décisionnel par le CNDD. De nombreuses disputes accumulées sous le régime précédent, qui concernaient par exemple des biens fonciers, recevaient au Camp Alpha Yaya, un traitement sommaire, tandis que de l'argent était

distribué aux organisations communautaires¹²⁶. Cette centralisation découlait directement des soutiens qu'il a su exploiter aux premières heures de la transition auprès des partis politiques de l'opposition, des femmes et des jeunes¹²⁷. Les groupes et associations divers se pressaient aux portes du camp pour rendre hommage à la junte et solliciter ses faveurs. Ces mouvements de jeunes constituaient des bases politiques permettant au CNDD de rebondir sur les questions relatives à l'issue de la transition.

Malgré la nomination de Kabiné KOMARA au poste de premier ministre par la junte, celui-ci ne disposait pas d'une réelle marge de manœuvre. Ses ministres de cabinet étaient des militaires qui faisaient régulièrement des rapports au Chef de la junte. Le fait que le gouvernement fût nommé par décret présidentiel, et que les ministres de la Sécurité, de la Défense et de la Justice, le secrétaire d'Etat chargé des services spéciaux et le gouverneur de la Banque centrale fussent placés sous l'autorité directe de la présidence tendait à confirmer l'impression répandue à Conakry que K. KOMARA avait à peine son mot à dire sur sa composition. Les partis politiques et les syndicats, dont certains avaient commencé à manœuvrer pour obtenir des postes, n'avaient pas été invités à participer à ce gouvernement. Les réformes initiées apparaissaient comme des manœuvres de pilotage unilatéral de la transition. Il s'agissait surtout d'un mécanisme d'élimination des adversaires potentiels, mettant en lumière une gouvernance par communiqué.

Le contrôle de la transition, un impératif pour la HAT

Le contexte particulièrement tendu de la transition malgache n'était en réalité pas favorable à l'initiative des réformes. Les fonds nécessaires à leur exécution n'étaient pas toujours disponibles. Il fallait à la HAT, déjà asphyxiée par les sanctions internationales et les charges quotidiennes qui l'empêchaient de mener à bien ses missions, trouver des sources de financement de sa politique. C'est ainsi que les autorités se mirent également à la recherche de nouveaux partenaires, souvent dans des conditions particulièrement opaques. Ayant échoué dans leurs tentatives de renégocier les contrats miniers, elles misèrent sur de nouveaux contrats pour augmenter leurs ressources particulièrement dans le secteur du bois de rose.

¹²⁶ B. Ousmane, « Direction nationale des douanes : vote populaire pour Mamadi Touré. (Aminata.com, Éd.) Conakry, 3 février 2009, sur <http://gn.telediaspora.net/fr/texte.asp?idinfo=17769>, Consulté le novembre 29, 2013

¹²⁷ A. BAKR, & Rukmini CALLIMACHI R, « Guinea coup leader refuses on vote date » *Associated Press* writer, 10 février 2009, https://article.wn.com/view/2009/02/10/Guinea_coup_leader_refuses_on_vote_date_r/, consulté le 23 novembre 2011.

Agissant ainsi, la HAT affirmait ne point vouloir quitter le pouvoir aussitôt, entretenant auprès de l'opinion l'idée d'une transition sous son contrôle.

Le gouvernement de transition incarné par la HAT a exercé une emprise réelle sur le processus de transition manifestant une volonté ferme de contrôler l'évolution de la transition quand bien même l'étau se resserrait autour de ses membres. Oscillant entre politique unilatérale et un consensualisme de façade, la nécessité de garder une main mise sur le processus de transition était avérée. Le gouvernement naviguait dans un flou juridique complet, opérant des rétropédalages successifs, sans qu'aucun des textes ne soit pour autant respecté¹²⁸. Le président était libre de ne pas respecter les textes fondamentaux, les pouvoirs de la HAT n'avaient pas de contre-pouvoir. Il était impératif pour la HAT de garder une main mise sur le processus de transition¹²⁹. Cela était conforté par les collusions entre la HAT et la HCC. D'ailleurs, la subordination de la Haute cour au pouvoir en place ne semblait pas avoir changé avec l'arrivée de M. Rajoelina, puisque les juges déclarèrent légale la passation de pouvoir du 17 mars 2009, refusant de constater le « coup d'Etat ». Fin avril, plusieurs plaintes de partisans de M. Ravalomanana étaient rejetées par la Cour. Des proches de M. Ravalomanana, ainsi que M. Manandafy Rakotonirina et M. Fetison Andrianirina et des anciens parlementaires issus du parti TIM ont été arrêtés ; lors de l'Examen périodique universel des Droits de l'homme à Genève, les examinateurs ont dénoncé l'instrumentalisation de la justice par la HAT¹³⁰. La HCC agissait donc comme un instrument au service du pouvoir¹³¹. Outre les manipulations observées au niveau de la HCC et des magistrats, le processus électoral était jusqu'en 2010 entre les mains de trois institutions incarnant le pouvoir central : le Ministère de l'Intérieur et de la Réforme Administrative (MIRA), le Conseil national électoral (CNE) et la Haute cour constitutionnelle.

Conclusion

Au total, il a été question d'apprécier l'opportunité des initiatives réformatrices au cours d'une transition politique. Il en ressort que la spectacularisation du moment transitionnel, ainsi

¹²⁸ A. Imbiki, « Réflexion sur la loi fondamentale en vigueur pendant la transition 2009-2010 à Madagascar », 2010, janvier 25, http://www.madagascartribune.com/IMG/pdf/Reflexion_sur_la_loi_fondamentale_en_vigueur_pendant_la_TRANSITION_2009.pdf, consulté le 30 septembre 2011.

¹²⁹ Recueil des communiqués du SEFAFI pour l'année 2009, disponible sur sefafi.org.

¹³⁰ L. Rabary-Rakotondravony, « La délégation malgache se défile », L. d. Madagascar, Éd., 19 février 2010, sur <http://fr.allafrica.com/stories/201002190401.html>, Consulté le novembre 30, 2011.

¹³¹ J-L Vivier, *Madagascar sous Ravalomanana*, Paris, L'Harmattan, 2007.

que de ce qu'il en résulte comme activités est un facteur de dévoiement des objectifs consignés dans les agendas proposés par les dirigeants. Elle tend à accentuer la mise en relief des personnages et ce faisant entretient en eux l'image d'un homme providentiel, d'un héros, tout en occultant l'essentiel. La voie du renouvellement des structures socio-économico-politiques en Guinée et Madagascar en vue d'aboutir à de nouvelles Républiques – la troisième pour la Guinée et la quatrième pour Madagascar, prend dès lors les formes d'une arme d'élimination des rivaux, faisant voler en éclats les perspectives de changement espéré et scandé. Devant ces incertitudes qui caractérisent la période transitoire dans les Etats ébranlés, la réformation ou la reformation ne peut qu'être dévoyée, détournée au risque d'accoucher des éléphants blancs, semant ainsi les germes d'une nouvelle crise politique à venir. Il semble donc plus important de rechercher purement et simplement en pareil contexte la restauration de l'ordre politico-institutionnel plutôt que d'envisager sa réformation immédiate dans l'entre-deux.¹³²

Bibliographie :

Akagül, D., « Démocratie, stabilité politique et développement : analyse du cas turc », *CERI*, 2005, Consulté le février 15, 2020, sur <http://www.ceri-sciences-po.org>, pp. 1-15.

Andrianirina Rabemananoro, E., « Le drame des « investissements irréversibles » à Madagascar. Quand la comédie se mue en tragédie », *Afrique contemporaine*, 2014/3, n° 251, pp. 51 à 68.

Anyang Nyong'o, P. « Instabilité démocratique et Perspectives de démocratie en Afrique », *Politique Etrangère*, N° 3, 1988, 53^e année, pp. 589-601.

Aya, C., « Capitaine Moussa Dadis Camara, faux espoir, vrai potentat. », *Libération*, 20 septembre 2009, http://www.liberation.fr/monde/2009/09/30/capitaine-moussa-dadis-camara-faux-espoir-vrai-potentat_584848, consulté le 1^{er} août 2010.

Bakr, A., & Callimachi, R., « Guinea coup leader refuses on vote date », *Associated Press* writer, 10 février 2009, https://article.wn.com/view/2009/02/10/Guinea_coup_leader_refuses_on_vote_date_r/, consulté le 23 novembre 2011.

Bangré, H., « Le clan Ravalomanana privé de sortie », *Jeune Afrique*, 19 mars 2009, <http://www.jeuneafrique.com/187438/politique/le-clan-ravalomanana-priv-de-sortie/>, consulté le 1^{er} août 2015

Barry, T., « Audits de 24 ans de gestion : l'arme fatale du capitaine Dadis », *guineeactu.info*, 09 juillet 2009, <http://guineeactu.info/HTML/audits-de-24-ans-de-gestion-l'arme-fatale-du-capitaine-dadis-.htm>, consulté le 2 août 2012 ; voir également « discours

programme : le capitaine Dadis Camara ignore la transition », *L'indépendant*, partenaire de www.guineeactu.com. Consulté le 22 janvier 2009 ;

Communiqué publié par le Club développement et éthique (CDE), « Pour la défense des valeurs républicaines et la consolidation de la démocratie à Madagascar », Antananarivo, 21 jan. 2009, <http://cde-med-analyses.blogspot.com>, consulté le 1^{er} août 2010.

Cossart, P. & Taïeb, E., « Spectacle politique et participation. Entre médiatisation nécessaire et idéal de la citoyenneté », *Sociétés et Représentations*, no 31, avril 2011, pp. 137-156.

Darbon, D., « “Réformer ou reformer les administrations projetées des Afriques ?” Entre routine antipolitique et ingénierie politique contextuelle », *Revue française d'administration publique*, 2003/1, N° 105-106, pp.135-152.

Derville, G., *Le Pouvoir des médias. Mythes et réalités*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005.

Edelman, M. J., *Pièces et règles du jeu politique*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 1991.

Fanon, F., *Les Damnés de la terre*, Paris, réédition La découverte, 2002.

Gazibo, M., « La démarche comparative binaire : éléments méthodologiques à partir d'une analyse des trajectoires contrastées de démocratisation », *Revue internationale de politique comparée*, 2002/3 Vol. 9, pp. 427-449.

Gingras, A-M, *Médias et démocratie. Le grand malentendu*, 2e édition revue et augmentée, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2007.

Hall P. et Taylor, R., « Political Science and the Three New Institutionalism », *Political Studies*, vol. 44, 1996, pp. 936-957

Hamon-Siréjols, C. & Gardies, A., (dir.), *Le Spectaculaire*, Lyon, Cahiers du GRITEC/Aléas, 1997.

Heymann-Doat, A. *Les régimes politiques*, Repères, Paris, La Découverte, 1988.

Imbiki, A., « Réflexion sur la loi fondamentale en vigueur pendant la transition 2009-2010 à Madagascar », 2010, janvier 25, http://www.madagascartribune.com/IMG/pdf/Reflexion_sur_la_loi_fondamentale_en_vigueur_pendant_la_TRANSITION_2009.pdf, consulté le 30 septembre 2011.

Kamto, M., « Crises de l'Etat et réinvention de l'Etat en Afrique », in Maurice Kamto et al, *L'Afrique dans un monde en mutation : dynamiques internes, marginalisation internationale ?*, Paris, Afredit, 2010, pp.51-115.

Lonseny Fall, F., *Guinée, l'aurore d'une démocratie*, op.cit., pp. 16-17 ; *Mon pari pour la Guinée : le changement est possible*, Paris, L'Harmattan, 2009.

Mandjem, Y-P, « Conflits, Etats et résilience en Afrique : analyse comparée de la Côte d'Ivoire et de la RDC », *Revue Camerounaise d'Etudes Internationales*, n° 003, 2e semestre 2010, pp. 211-253 ; « Les gouvernements de transition comme sites d'institutionnalisation de

la politique dans les ordres politiques en voie de sortie de crises », *Revue africaine des relations internationales*, Vol. 12, Nos. 1 & 2, 2009, pp. 81-182.

Morlino, L., *Introduction à la Politique comparée*, Paris, Armand Colin, 2013.

Nay, O., *Lexique de science politique*, Paris, Dalloz, 2011.

Ngon, C. L., *La reconstruction des Etats fragiles: Analyses comparée des gouvernements de transition de la Guinée (2008) et de Madagascar (2009)*, Thèse de Doctorat, Université de Yaoundé II-Soa, août 2016.

Ousmane, B., « Direction nationale des douanes : vote populaire pour Mamadi Touré. (Aminata.com, Éd.) Conakry, 3 février 2009, sur <http://gn.telediaspora.net/fr/texte.asp?idinfo=17769>, Consulté le novembre 29, 2013.

Rabary-Rakotondravony, L., « La délégation malgache se défile », L. d. Madagascar, Éd., 19 février 2010, sur <http://fr.allafrica.com/stories/201002190401.html>, Consulté le novembre 30, 2011.

Saada, A., « Le Dadis web show », *JeuneAfrique.com*, 09 septembre 2009, <http://www.jeuneafrique.com/article/ARTJAJA2539p036-037.Im10/internet/moussa-dadis-camara-e-le-dadis-web-show.html>, consulté le 25 juillet 2012.

Schwartzentberg, R-G., *L'Etat-spectacle. Essai sur et contre le Star system en politique*, Paris, Flammarion, 1977.

Seck, Y., « Les secrets d'une conquête », *Jeune Afrique*, 05 janvier 2009, <http://www.jeuneafrique.com/205994/politique/les-secrets-d-une-conqu-te/>, consulté le 16 juin 2010.

Sindjoun, L., « Le gouvernement de transition : Eléments pour une théorie politico-constitutionnelle de l'Etat en crise ou en reconstruction », in *Mélanges en l'Honneur de Slobodan MILACIC, Démocratie et liberté : Tension, dialogue, confrontation*, Bruxelles: Bruylant, 2007, pp. 967-1011.

Street, J., « Prime Time Politics: Popular Culture and Politicians in the UK », *The Public*, Vol. 7, No 2, 2000, pp.75-90.

Vivier, J-L., *Madagascar sous Ravalomanana*, Paris, L'Harmattan, 2007.

La démocratisation coincée dans les villages ? L'anatomie politique de la stagnation démocratique au Cameroun

KOUAM Isidore Stève

Doctorant en Sociologie Politique à la Faculté de Sciences
Juridiques et Politiques de l'Université de Douala,
Laboratoire d'Études Politiques
kouamstevespo@gmail.com.

Résumé

Afin de rendre compte du problème persistant du blocage démocratique au Cameroun, ce travail adresse le problème de l'arlésienne démocratique dans ce pays sous un prisme spatial. Partant du concept foucauldien de « diagramme », ce texte montre comment suite à l'effervescence populaire et aux défections politiques des territoires urbains et ruraux des pôles Nord et Ouest du territoire, qui ont fait vaciller le régime Biya au début des années 1990, celui-ci développera un savoir sur les communautés et déploiera des technologies de « frontiarisation » interne et de dressage sociopolitique afin de conjurer le risque systémique de son effondrement. Ces technologies politiques lui permettront de reconquérir frauduleusement et/ou artificiellement des territoires politiquement décisifs. Les villes, demeurant, plus étanches à ces mécanismes de pénétration, ce sont les villages qui constituent les sites privilégiés de cette capture systémique.

Mots clés : Démocratisation, géographie politique, diagramme foucauldien, ethnicité politique, Cameroun.

Abstract :

In order to report on the persistent problem, of democratic blockade in Cameroon, this work analyses the question of democratic arlesian in this country under a spatial prism. Starting from the foucauldian concept of “diagram”, this work shows how following the popular effervescence and political defections of the urban and rural territories of the North and West poles of the territory, which caused the Biya regime to falter in the early 1990s, will develop knowledge about communities and deploy community-based technologies of internal “boundarising” and socio-political “dressage” to prevent the risk of its collapse. Theses political techniques will promote its fraudulent and/or artificial reconquest of strategic political territories. The cities,

being, more impervious to these penetration mechanisms, are the villages which constitute the privileged sites of this capture.

Keys words:

Democratization, political geography, Foucauldian diagram, political ethnicity, Cameroon

Introduction

« Maurice Kamto n'a pas à venir distribuer ses gels désinfectants ici à Yaoundé. Qu'il aille faire ça dans son village à Baham »¹⁸⁶, ainsi criait Valdo, un militant du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais (RDPC), sur les ondes de la Radio Soleil basée à Yaoundé, dans un contexte marqué par l'impératif de riposte contre la pandémie de la covid-19. Si l'on peut s'outrer du caractère grégaire d'un tel discours, le politiste tenu par l'impératif de distanciation qu'impose le positivisme y voit surtout une perche pour saisir les ressorts pratiques du politique au Cameroun.

On y découvre, d'une part, la banalité du discours fixiste, et d'autre part, un matériau d'analyse du jeu politique camerounais dans un contexte d'arlésienne transitionnelle¹⁸⁷. Cette volonté de cantonner le déploiement politique des opposants dans leurs villages d'origine, traduit bien une conception spatialement segmentaire, morcelée et grégaire du jeu politique en contexte pluraliste africain. De facture Hégémonique, le régime de Yaoundé a construit, depuis son vacillement de l'année 1992, un système politique étagé au sein duquel l'opposition est réduite à un rôle de subordination et de gestion des parcelles que lui concède la polyarchie gouvernante¹⁸⁸.

Affairé à perpétuer sa mainmise sur la rente étatique, la *camarilla* présidée par l'inamovible Paul Biya, s'est employée, année après année, à affaiblir et à éroder les bases sociale et spatiale des factions politiques concurrentes moyennant l'exacerbation des clivages identitaires, l'instrumentalisation du droit, les pratiques clientélistes, le patronage, la répression, l'interdiction de manifestation publique, la diabolisation propagandiste de l'opposition et les

¹⁸⁶ Émission diffusée en direct le vendredi 02 avril 2020, sur la radio Soleil, FM 104.

¹⁸⁷ Voir Moluh, Yacouba, « L'interminable transition au Cameroun : tentative d'autopsie d'une impasse », *Revue Africaine d'Études Politiques et Stratégiques* (Université de Yaoundé II), 2011, n° 7, p. 63-89 ; F. Eboko, « L'État stationnaire, entre chaos et renaissance », *Politique africaine* (Karthala), n° 150, 2018, p. 5-27.

¹⁸⁸ G. Sartori, *Partis politiques et systèmes de partis. Un cadre d'analyse*, Bruxelles, Éditions de l'Université Libre de Bruxelles, Trad. Van Berg P.-L., Introduction, Mair P., Coll. Fondamentaux, 2011 [1976], p. 321-330.

fraudes électorales¹⁸⁹. Sous les coups de boutoir de la machine RDPC, des opérateurs historiques de l'opposition Camerounaise, à savoir Bello Bouba Maïgari de l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) et Ni John Fru Ndi du Social Democratic Front (SDF), ont progressivement vu leur envergure spatiale régressée d'une couverture nationale vers des enclaves régionales.

S'il est un secteur dans lequel le régime Biya ferait pâlir le plus boulimique des roitelets, c'est sa capacité à s'agripper, et donc, à jouir de la rente étatique. Dopé par cet exploit, c'est sur un ton triomphaliste que Paul Biya répondra à un journaliste français « ne dure pas au pouvoir qui veut, mais qui peut »¹⁹⁰. Pour y parvenir, le régime du Renouveau a soigneusement bâti un système politique à la physionomie du diagramme foucauldien, c'est-à-dire une structure institutionnelle étagée, maillant l'ensemble de la surface sociale et territoriale, conférant une position centrale et nationale au parti au pouvoir, et cantonnant les factions rivales dans les réduits régionaux et ethniques¹⁹¹. C'est, entre autres, fort de cette technologie politique, consacrée par la formule trompeuse de « démocratie apaisée », que le régime brouillera les lignes de *communication dangereuses* entre les différents leaders d'opposition. Ces technologies de pouvoir brideront, jusqu'ici, l'avènement d'une alternance politique au sommet de l'État.

Toutefois, malgré l'activité totalisante du régime Biya, celui-ci ne parviendra pas à contrôler l'ensemble du territoire depuis son centre. L'indocilité des territoires urbains, les flux centripètes des territoires anglophones et les récents taux d'abstention enregistrés durant les élections législatives et municipales de février 2020¹⁹², révèlent chaque jour la précarité de son pouvoir, émietté entre divers blocs régionaux et fortement contesté en zone urbaine cosmopolite. On est donc fondé d'estimer, en ces temps de fin de règne, qu'autant la transition démocratique est incertaine, autant la conservation du pouvoir par ce régime, après le départ de Biya, demeure tout aussi incertaine. Vu ainsi, derrière l'apparente perpétuité du régime proclamée par des auteurs comme Owona-Nguini et Hélène Menthong¹⁹³, couve une

¹⁸⁹ J.-F. Bayart, « Conclusion » Dans *Itinéraire d'accumulation au Cameroun. Pathway to accumulation in Cameroon*, de Peter Geschiere et Piet Koning, Paris-Leiden, Karthala et Africa-Studies, 1993, p. 339-341. J.-F. Bayart, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989, p. 277-279, E.-M. Owona-Nguini et H.-L. Menthong, « « Gouvernement perpétuel » et démocratisation janusienne au Cameroun (1990-2018) », *Politique africaine* (Karthala), n°150, 2018, p.97-114.

¹⁹⁰ Cette réponse a été prononcée à l'occasion de la réception de François Hollande au palais présidentielle d'Étoudi le 03 juillet 2015.

¹⁹¹ M. Foucault, *Surveiller et punir. La naissance de la prison*, Gallimard, coll. Tel, Paris, 227-242.

¹⁹² Ce mot d'ordre de boycott a été lancé par le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) du principal leader d'opposition Maurice Kamto et le Cameroun People Party (CPP) d'Édith Kah Wallah.

¹⁹³ E.-M. Owona-Nguini et H.-L. Menthong, « « Gouvernement perpétuel » ... », art. cit.

effervescence populaire pro-démocratique, faisant de ce temps politique à la physionomie figée un moment ambivalent et intensément fluide, et dont la direction ne se donne pas à voir¹⁹⁴.

Ce tableau nous permet d'agresser le problème du changement politique au Cameroun sous un angle différent. Les débats sur la démocratisation camerounaise, bien qu'éculés, n'ont pourtant pas épuisé la question. Des zones d'ombre demeurent tant les analyses sur la petite démocratisation du Cameroun ont fini par projeter plus d'ombre que de lumière sur la dynamique réelle du politique au Cameroun. Loin des lectures homogénéisantes, notre analyse pose le système politique camerounais comme un objet complexe, traversé de tensions multiples dont nous retenons, pour le cas d'espèce, les tensions spatiales.

Il sera question de saisir, au-delà des manœuvres de conservation du pouvoir en place, pourquoi l'effervescence populaire ne débouche pas sur un changement au sommet ? À cette question nous formulons l'hypothèse selon laquelle, l'alternance au sommet peine à se concrétiser en raison de la faible prise des forces de contestation sur les territoires ruraux décisifs pour un basculement démocratique.

Ainsi posée, cette problématique nous plonge dans la controverse théorique au sujet de la captivité systémique ou non des populations rurales¹⁹⁵. Contrairement à Goran Hyden qui a avancé la thèse de l'autonomie paysanne en adoptant une grille analytique économiste, nous analyserons cette question sur un prisme sociopolitique¹⁹⁶. Afin d'aboutir sur des résultats frais, ce travail envisage de dépasser les lieux communs de l'explication par les ressources coercitive, communicative, répressive et ethnique de l'État. Bien que pertinentes, de telles narrations construisent inopportunément une immuabilité du régime Biya. D'autre part, en lien avec l'écueil précédent, de nombreux auteurs échouent malheureusement à éclairer sous un jour nouveau la démocratisation camerounaise par une confiance naïve aux chiffres électoraux produits et proclamés officiellement par les officines du pouvoir en place. Comme l'indique Antoine Socpa, ce biais statistique largement su par les experts, devrait interpellier les

¹⁹⁴ Voir A. Allal et M. Vannetzel, « Les lendemains qui déchantent ? Pour une sociologie des moments de restauration », *Politique africaine* (Karthala), n° 146, 2017, p. 14.

¹⁹⁵ Ce débat a opposé Goran Hyden à Peter Geschiere. Partant de l'incapacité de la bourgeoisie étatique à imposer ses politiques agricoles aux ruraux, Goran Hyden conclut ses travaux par la thèse de la non capture de la paysannerie (*uncaptured peasantry*), cette thèse sera battue en brèche par Peter Geschiere, d'après qui, en tant qu'acteur de la société civile, les ruraux se trouvent bien enserrés dans un réseau de dépendance dominé par l'Etat. Voir P. Geschiere, « La paysannerie africaine est-elle captive ? Sur la thèse de Goran Hyden, pour une réponse plus nuancée », *Politique africaine*, n° 14, 1984, p. 13-33 ; et Goran Hyden, « La crise africaine et la paysannerie non capturée », *Politique africaine*, n°18, 1985, p. 93-113.

¹⁹⁶ Ce prisme politique est aussi celui adopté par Peter Geschiere, *ibid.*

chercheurs à une plus grande réflexivité dans le traitement de l'objet politique en situation quasi-autoritariste¹⁹⁷.

Pour ce faire l'analyse se fondera sur le concept foucauldien de diagramme, entendu comme une architecture institutionnelle quadrillant l'ensemble du territoire, offrant au gouvernant une vue panoptique, et donc, un savoir et une possibilité d'action éclairée sur la multiplicité des lieux et des objets¹⁹⁸. Cette ficelle conceptuelle nous permettra d'aborder l'objet complexe de la transition feutrée du Cameroun en tenant compte des différenciations territoriales. C'est à travers un mixte méthodologique d'observation de terrain, d'analyse des coupures de presses et des sorties publiques des autorités publiques et politiques, que se fonde ce travail. Après avoir parcouru la géopolitique de la « décomposition autoritaire » qui fit vaciller le Renouveau entre 1990 et 1996, nous montrerons comment, à partir d'un travail de frontierisation interne, de fraude et de coercition territorialisées, le régime manœuvra pour reconstituer sa mainmise sur le système politique.

I. Géographie de la décomposition autoritaire et vacillement politique du renouveau (1990-1996)

Sous l'effet d'une forte poussée populaire, le bloc au pouvoir dont a hérité Paul Biya en 1982, subira une fissuration qui débouchera sur un *Mezzogiorno*¹⁹⁹, c'est-à-dire une fragmentation et un émiettement du monolithe postcolonial. La défection des pans politiques non négligeables du territoire comme l'Ouest, le Nord-Ouest, le Sud-Ouest et le Littoral et une bonne partie du Septentrion ont sapé les bases sociales du régime du renouveau, qui ne sauvera les meubles qu'en se fondant sur une capture politique des provinces loyales du Centre, Sud et Est ainsi qu'une poche Kirdi de l'Extrême Nord.

Fissuration et fragmentation du bloc monolithique

Le retour du multipartisme et les mobilisations collectives ont intensifié la lutte factionnelle au sommet de l'État avec des effets à la base. Ce fut le moment de la redécouverte du caractère composite, bigarrée et plurale de la société politique camerounaise. Sous l'effet conjugué de la crise économique et de la mauvaise négociation de la transition post-Ahidjo,

¹⁹⁷ Un auteur comme Antoine Socpa interpelle les chercheurs sur ce biais statistique, selon lui ce biais obère la prise en compte de la mainmise réelle du régime Biya sur la ville de Yaoundé, capitale politique située au cœur du fief Ékang dont fait partie Paul Biya. Voir A. Socpa, « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun », *Cahiers d'Études africaines*, n°157, 2000, p. 100-101.

¹⁹⁸ M. Foucault, *Surveiller et punir ...* op. cit., p. 227-242.

¹⁹⁹ Antonio Gramsci définit le Mezzogiorno comme une grande désagrégation sociale, voir *Gramsci dans le texte*, Recueil réalisé sous la direction de Ricci, F. et Bramant, J., Éditions sociales, 1997, Paris, p. 113.

l'alliance hégémonique nouée par Ahidjo sous le prétexte de l'unité nationale entre les segments linguistiques, ethniques et religieux s'effondrera comme un château de carte²⁰⁰. S'en suivra une fragmentation du monolithe gouvernant en de multiples factions et une compétition entre les barons de ces différentes factions en compétition.

On observera effectivement une régression du projet unitaire vers une multiplication des pôles d'insubordination et d'indocilité politique à travers le territoire national. Feutré tout au long du règne d'Ahidjo, le multipartisme exacerbera les clivages fondateurs de la société camerounaise. Sous l'effet des déflations du nombre des fonctionnaires, de la tension née suite à la passation tumultueuse du pouvoir, et les dénonciations de favoritisme ethnique, le bloc au pouvoir s'émiettera entre les pôles géopolitiques musulmans du Nord Cameroun, linguistiques des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest Anglophones, le bloc ethno-politique du pays Bassa-Mpoo-Bati et les chefferies Bamiléké et Bamoun²⁰¹. Cette fragmentation se cristallisera autour des leaders, érigés en baron politique des différents pôles en compétition. Sans tomber dans la classification réductrice de Laurent Mbassi et Hélène Menthong²⁰², qui font de tous les partis d'opposition des partis « mono-régionaux » de facture tribale, on doit dire que le moment des démocratisations du champ politique verra l'ascension deux catégories de partis, à savoir les partis d'envergure nationale et les partis régionaux.

D'une part, on a des leaders, qui bien qu'ancré dans un bastion ethno-régional, jouissent d'une envergure transethnique. À cette catégorie appartiennent les figures politiques comme, Ni John Fru Ndi, bouillant leader du SDF, dont le foyer d'influence recouvre les régions anglophones ; le terroir Bamiléké ; mais également les zones urbaines du littoral et du Centre Cameroun, mais également Bello Bouba, Premier ministre sous Biya, qui cristallise le mécontentement de la faction Peulh musulmane du grand-Nord, mais également, les pans entiers de l'Est, du Littoral ; de l'Ouest et du Sud-Ouest, comme l'attestent les résultats des législatives du 01 Mars 1992²⁰³. A cette catégorie on peut rajouter l'Union des Populations du Cameroun (UPC). Ce parti jouissait, au moment de son retour dans la compétition politique

²⁰⁰ Voir F. Pigeaud, *Au Cameroun de Paul Biya*, Paris, Karthala, 2011, p. 30-40.

²⁰¹ Ces clivages sont bien décrits par Fogui Jean-Pierre et Moukoko Priso, voir J-P Fogui, *l'Intégration politique au Cameroun : une analyse centre-périphérie*, préface de Njoh-Mouelle Ebénézer, LGDJ, coll. Bibliothèque Africaine et Malgache. Droit, sociologie politique et économie, 1990, p. 23-24 ; et Moukoko, *Cameroun/Kamerun. La transition dans l'impasse*, Préface de Fotso Djemo, L'Harmattan, Paris, 1994.

²⁰² L. Mbassi, *Le temps de la réforme. Espace politique et sites de rupture au Cameroun à l'aune du RDPC*, Yaoundé, Ulrich, 2004 ; H.-L. Menthong, « Vote et communautarisme au Cameroun : "un vote de cœur, de sang et de raison" », *Politique africaine*, n° 69, 1998, p. 40-52.

²⁰³ L'UNDP de Maïgari Bello Bouba, avait obtenu 68 sièges de député lors des législatives du 01 mars 1992, dont le total des 10 dans l'Adamaoua, 12 sur 12 dans la province du Nord, 10 sur 29 dans l'Extrême Nord, 5 dans le littoral, 13 à l'Ouest Bamiléké, 13 dans le Sud-Ouest anglophone, et 1 dans le Centre réputé Béti et 4 dans l'Est Cameroun, ce qui fait un total d'au moins 1 élu sur 8 des 10 régions.

légale, d'une couverture transrégionale et transethnique, comme l'attestent les sièges de députés obtenus dans quatre régions à savoir le Centre Bassa, l'Ouest Bamiléké, le Littoral et dans le Sud-Ouest anglophone.

On a d'autre part, les partis ethno-régionaux dont l'influence ne déborde pas le cadre de la région du leader. Dans cette catégorie on peut citer l'Union Démocratique du Cameroun (UDC) du Dr. Ndam Njoya dont l'influence se localise essentiellement dans le département du Noun, dans la région de l'Ouest, et le Mouvement Démocratique pour la Défense de la République (MDR) de Dakolé Daïssala, qui est un parti tribun Kirdi. Ces deux derniers partis d'envergure régionale ne parviendront que difficilement à déborder de leur cercle paroissial, émiettant de manière plus fine le monolithe gouvernant.

Le respect du mot d'ordre de villes mortes dans sept des dix régions du triangle national, entre mars et octobre 1991, témoigne de l'ampleur de la crise de légitimité dont souffrait le régime RDPC. Face à l'étendue de la révolte, le leader Biya dû se contenter de la ceinture ethnique Centre-Sud et Est qui lui est apparentée. Cette ligne de défense territoriale présentait l'avantage d'abriter la capitale Yaoundé située en terre Bene et Ewondo loyale au président Biya. C'est en s'appuyant sur ce « noyau dur » territorial et ethnique que le régime de Yaoundé sauvera les meubles de la déprise territoriale.

Déprise territoriale de l'autoritarisme : Une érosion du monopole politique plus marquée en zone urbaine que rurale

La crise de légitimité s'est aussi manifestée sur le mode d'une dialectique urbain-rural. Sur ce prisme le succès des mots d'ordre de ville morte dans les principales villes du pays, et la défection électorale des régions non apparentées au président Biya constituent un matériau d'analyse pertinent.

Comme le souligne Mouiche Ibrahim, les transformations globales, l'évolution socioéconomique et la forte urbanisation ont été des facteurs déterminants de la déprise urbaine de l'autoritarisme²⁰⁴. Les villes seront à l'avant-garde des revendications populaires avec pour point de départ et pour épice centre la ville historiquement frondeuse de Douala. Le mouvement d'ampleur nationale débuta par l'arrestation de Maître Yondo Black et Anicet Ekane sous le motif que ces derniers s'apprêtaient à lancer un parti politique en toute illégalité, alors même que la constitution de 1972 prévoyait l'existence des partis politiques d'opposition. Le déni par

²⁰⁴ I. Mouiche, « Mutations socio-politiques et replis identitaires en Afrique : Le cas du Cameroun », *African Journal of Political Science*, vol. 1, n° 2, 1996, p. 178.

Paul Biya du motif politique de cette arrestation va motiver la réunion constitutive qui donna naissance au SDF à Bamenda, le 26 mai 1991, malgré l'interdiction préfectorale²⁰⁵. Réprimé violemment par les forces de l'ordre avec 6 morts sur le carreau, une manifestation en écho aux violences perpétrées dans la ville de Bamenda s'improvisera le 27 mai dans le campus universitaire de Ngoa-Ekelle situé en plein cœur de Yaoundé.

S'en suivra une désectorialisation du mécontentement, qui touchera les principales professions affectées par la crise économique, avec pour point d'orgue le lancement en Mai 1991 de la campagne des « *villes mortes* » et plus tard du « *Pays mort* » par la Coordination des Partis Politiques d'Opposition et des Associations. Ce mouvement de désobéissance civique affectera 7 des 10 régions essentiellement non apparentées au groupe pan-ethnique Pahouin dont fait partie Paul Biya. Zacharie Ngniman décrit une division du travail de d'émasculation autoritaire quasi-panoptique au sens foucauldien du terme, avec des formations politiques de poids dans la coordination des quatre blocs politiques du triangle national. On avait de part en part : l'UPC à la coordination du pôle Ouest et Littoral avec pour base Douala, l'UFDC à la coordination du pôle Centre-Sud-Est basé à Yaoundé, le SDF de Ni John Fru Ndi affecté à la coordination du bloc anglophone et l'UNDP de Bello Bouba en tête du dispositif du bloc Nord-Adamaoua et Extrême-Nord basé à Garoua²⁰⁶.

Bien que ces acteurs de l'opposition n'aient pas pu obtenir la tenue d'une conférence nationale souveraine, la voie électorale imposée par le pouvoir donnera à voir l'ampleur de la défection des territoires. Contrairement à ce qu'a pu avancer Moukoko Priso l'impact des mouvements populaires ne s'était pas cantonné aux villes²⁰⁷. Les élections législatives de 1992 et, plus tard, municipales (1996) verront les provinces de l'Adamaoua et du Nord basculer totalement du côté de l'UNDP, la région anglophone du Sud-Ouest, l'Ouest et le Littoral basculeront aussi dans l'escarcelle des opérateurs politiques d'opposition. Le respect de ce que Antoine Socpa nomme les « contre-consignes » de vote durant les élections municipales de 1996 donneront à voir le recul de la mainmise du régime du Renouveau sur plusieurs espaces ruraux mais surtout urbains²⁰⁸. C'est ce qui a motivé le mea-culpa de Charles Doumba alors

²⁰⁵ Ces faits sont décrits par les spécialistes de la sociologie de la démocratisation du Cameroun, voir Bigombe Logo et H.-L. Menthong, « Crise de légitimité et évidence de la continuité politique », *Politique africaine*, n° 62, 1996, p. 16-17 ; Sindjoun Luc, *Le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990-1996)*, *L'Afrique politique*, 1994, p. 146-147.

²⁰⁶ Voir Z. Ngniman, *Cameroun. La démocratie emballée*, Clé, Yaoundé, 1993, p. 122.

²⁰⁷ Cf. Moukoko Priso, *Cameroun/Kamerun. ...*, op. cit., p. 125.

²⁰⁸ L'opposition remporter les élections dans 9 des 11 communes urbaines que comptent le Cameroun.

Secrétaire général du RDPC²⁰⁹. Toutefois le régime Biya apprendra de cette forte secousse et bâtira une architecture politique, économique, répressive et clientéliste, de neutralisation et de canalisation des mécontentements populaires qui lui permettront de cuirasser la solidité de son régime ; mais surtout de recouvrer artificiellement, ou non, des espaces rognés par l'activité contestataire.

II. Diagramme spatial et sociopolitique de prolongation du sursis autoritariste

Suite au *Mezzogiorno* dont l'ampleur et l'intensité feront vaciller le bloc historique au début des années 1990, le régime du Renouveau s'emploiera à bâtir un diagramme politique pour récupérer les parcelles spatiales de domination qui lui ont été arrachées par les formations d'opposition. Nous entendons par diagramme un dispositif territorial, offrant une position centrale à l'État et lui permettant d'avoir une vue large sur la multiplicité des lieux, des corps et autorisant une action informée de dressage sur ceux-ci²¹⁰. Ce diagramme offre aux gouvernants un savoir sur les masses et partant une action informée et documentée de répartition des espaces et de traçage de frontière interne à l'effet de bloquer la propagation systémique de la contestation et ainsi de canaliser les velléités de défection.

A- La répartition de l'espace d'expression politique : fixer pour mieux régner

N'entendant pas organiser des élections pour perdre le contrôle sur l'opportunité étatique²¹¹, les gouvernants ont procédé à la mise en œuvre des technologies politiques de neutralisation de l'effervescence populaire afin de restaurer leur capacité d'extraction dans les territoires ayant rompu le pacte d'allégeance. Cette politique de restauration autoritaire reposait, entre autres, sur un travail de répartition spatiale sensé désarticuler le quadrillage des forces d'opposition et lui imposer un contre-quadrillage étatique. Cette désarticulation procédait d'un savoir sur la multiplicité des acteurs, des communautés et une *frontiarisation* interne afin de fixer chaque acteur dans sa communauté d'origine. En d'autres termes cette désarticulation

²⁰⁹ Le secrétaire général du parti au pouvoir, sur un ton dépité reconnaissait que les villes venaient de sanctionner les politiques de déflation, la basse du pouvoir d'achat et la baisse de la qualité de vie des habitants des métropoles. Cf. I. Mouiche, « Mutations socio-politiques ... », art. cit., p. 181.

²¹⁰ Cette conception est empruntée à M. Foucault, Cf., *Surveiller et punir...*, op. cit., p. 227-264.

²¹¹ La maxime selon laquelle « on n'organise pas les élections pour les perdre » en Afrique a été popularisée par l'ancien président congolais Pascal Lissouba, souligné par Issaka Souaré, *Les partis politiques de l'opposition en Afrique. La quête du pouvoir*, coll. Politique Mondiale, Presses Universitaires de Montréal, Montréal, 2017, p. 25.

correspondait à un travail de sédentarisation politique des corps mais beaucoup plus des pulsions indociles²¹².

En effet, à partir de la fin de la décennie 1990 où l'on a constaté une montée de l'effervescence populaire, les intellectuels organiques comme Mono Ndzana, et dans une certaine mesure Joseph Owona, vont monter au créneau pour procéder au travail de désignation de l'ennemi interne²¹³. La montée politique des leaders Ni John Fru Ndi et Bello Bouba, respectivement originaires de la communauté Grassfield et de la communauté Peuhl, aggravera le discours tribal à l'encontre de leurs communautés d'appartenance. Mais c'est surtout contre la communauté Grassfield que les flèches des thuriféraires de Biya s'adresseront, donnant lieu à une grammaire anti-bamiléké. Cette littérature tribale que Elenga Mbuyinga qualifiera de Renouveau Tribal s'entend comme le passage d'un moment où « les thèses et théories tribalistes qui, jusque-là, étaient juste murmurées de bouche à oreille, avec un brin de mauvaise conscience (...) [deviennent] désormais et gaillardement dites (...) formant même le contenu des thèses de doctorat, permettant ainsi à des concitoyens de se pavaner avec une caution scientifique »²¹⁴. Mono Ndzana, s'est particulièrement illustré dans cette discoursivité ethnique, à travers son concept « d'ethnofascisme »²¹⁵. En réaction à ce concept, de nombreux intellectuels l'accuseront en retour d'alimenter la logorrhée tribale au profit du pouvoir de Paul Biya, dont il fut l'un des illustres hagiographes. Durant les élections de 1992, ce thème participera à déplacer le débat du terrain des programmes, vers celui des identités.

Lors des élections présidentielles de 2018, l'intellectuel Owona-Nguini réactualisera derechef ce concept « d'ethnofascisme », cette fois, pour indexer le parti politique Maurice Kamto²¹⁶. Il s'engagera, surtout, dans une diatribe discursive, contre le sulfureux Patrice Nganang²¹⁷. Pendant que celui-ci utilisait le lexème « *Bulu* » pour sabrer l'élite

²¹² Sur la notion de frontiarisation interne ou mouvante lire, W. Mignolo, « Géopolitique de la sensibilité et du savoir. (Dé) colonialité, pensée frontalière et désobéissance épistémologique », *Mouvement* (La Découverte), n° 73, 2013, p. 181-190 ; A. Mbembe, *Brutalisme*, la Découverte, Paris, 2020, chap. 6.

²¹³ Ces derniers, tous fervents défenseurs du régime du Renouveau, se déploieront sous des registres différents. Mono Ndzana investira le champ des idées avec le concept d'ethnofascisme, tandis que Joseph Owona agitera discrètement le spectre du sentiment anti-bamiléké. Voir Tcheuyap de Alexie, *Autoritarisme, presse et violence au Cameroun*, coll. Hommes et sociétés, Karthala, Paris, 2014, p. 179 ; concernant le cas Mono Ndzana, lire Elenga Mbuyinga, *Tribalisme et problème national en Afrique noire : le cas du Kamerun. Contribution à l'étude de la question des nationalités et du problème régional*, préfacé par Woungly Massaga, L'Harmattan, Paris, 1989, p. 35-39.

²¹⁴ *ibid.*, p. 34.

²¹⁵ Ce concept a été forgé, selon le philosophe, afin de dénoncer un plan de domination ourdi par la communauté bamiléké. Perçu comme une offense voilée, de nombreux intellectuels bamiléké réagiront, en dénonçant plutôt un monofascisme.

²¹⁶ C'est à travers sa page Facebook qu'il animera ce débat.

²¹⁷ Georges Dougueli estime que ces intellectuels ont largement contribué à diffuser le poison tribal dans le corps social ; lire G. Dougueli ; « Cameroun : Mathias Eric Owona Nguini, Patrice Nganang et le poison du

corrompue au pouvoir, celui-là, créera le néologisme de « *tontinard* » pour étiqueter les militants du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun. Ce lexique sera condamné par le président de la Commission Nationale pour le Bilinguisme et le Multiculturalisme, Peter Mafany Musonge, ce qui atteste du caractère grégaire et conflictualiste de tels lexèmes.

Une autre technique de neutralisation de l'opposition consiste à coopter des acteurs apparentés à l'ethnie des opposants les plus sérieux avec principale tâche de s'attaquer au frère²¹⁸. La désignation du président du Parti Politique des Patriotes Démocrates pour le Développement du Cameroun (PADDEC), comme Ministre Délégué auprès du ministre de la Justice, s'inscrit dans cette logique. Une fois nommé, et après un rite d'ascèse de renoncement de soi, le nouveau ministre s'est distingué par un discours tribal anti-bamiléké qui a surpris plus d'un. Le point culminant de cette dérive haineuse a eu lieu le dimanche 3 avril, lorsque sur les ondes de la télévision nationale Cameroon Radio and Télévision (CRTV), le nouveau ministre justifiait le massacre des juifs afin d'intimer aux membres de la communauté Bamiléké de se détourner du candidat Kamto Maurice²¹⁹. Si Biya et plus auparavant l'administration coloniale française avaient recouru à cette pratique de neutralisation ethnique par la confrontation du frère par le frère, la particularité de Momo était la haine tribale qu'il a pu nourrir pour sa propre communauté. En effet ni Sadou Hayatou d'origine Peulh comme Bello Bouba, ni Achidi Achu d'origine Anglo-Bamiléké comme John Fru Ndi, désignés premier ministre afin de freiner l'ancrage communautaire des principales figures d'opposition, n'avaient versé dans un registre aussi nauséeux.

Les alliances politiques s'inscrivent aussi dans cette stratégie de fixation ethnique des formations d'opposition pertinentes, cette technologie permet au gouvernant d'offrir des strapontins ministériels ou administratifs en échange de la sédentarisation régionale d'un adversaire coriace. La décision du RDPC de ne coopter que les figures Bassa de l'UPC dans son gouvernement du 27 novembre 1992, alors que ce parti historique disposait des élus dans les régions de l'Ouest et du Sud-Ouest, relevait d'un projet de tribalisation de cette formation historique. Jeu auquel les négociateurs Upécistes de l'alliance du 28 septembre 1992 avaient accepté de prendre part aux fins de participer à la « politique du ventre ». Sur un registre plus individuel les nominations dans ce même gouvernement des militants de l'UNDP, à savoir Issa Tchiroma et Moustapha Ahmadou tous deux Peuls autant que Bello Bouba, obéissait à cette

tribalisme », <https://www.jeuneafrique.com/mag/792259/politique/cameroun-mathias-eric-owona-nguini-et-patrice-nganang-une-rivalité-sur-fonds-de-tensions-ethniques/>, consulté le 03 juin 2020.

²¹⁸ J.-F. Bayart, « Conclusion » Dans *Itinéraire d'accumulation au Cameroun...*, art. cit., p. 339-341.

²¹⁹ Ces propos ont provoqué l'indignation des organisations juives à travers le monde.

stratégie fixiste avec en prime une volonté du régime de faire implorer cette formation politique dont l'engagement brisait l'alliance Nord-Sud. Cette politique fixiste fondée sur le savoir de la multiplicité des lieux, des communautés et des cultures, s'est doublée des politiques coercitives et correctives de reconstitution de l'alliance hégémonique.

B- Fabrique correctrice et coercitive de l'allégeance : la reconstitution du bloc hégémonique depuis son centre architectural

Afin de conjurer le risque systémique d'un renversement par la voie électorale, le régime Biya a dû mobiliser les répertoires correctifs et coercitifs de domination politique en complément au travail de répartition et de frontiarisation interne. C'est grâce à ces ressources de fraude, de répression que l'alliance hégémonique s'est progressivement reconstituée.

1. Fabrique correctrice des allégeances

Comme le décrit si bien Michel Foucault, le mécanisme de domination repose sur la capacité de l'État à admonester des sanctions normalisatrices²²⁰. L'enjeu étant de maintenir un conformisme social favorable à la perpétuation du régime²²¹. Dans le cas du Cameroun, la correction politique des écarts de comportements électoraux réside sur plusieurs techniques dont celles liées à la « politique du ventre », d'une part, et les mécanismes de la fraude électorale d'autre part. Le contrôle de l'accès aux filières d'accumulation, le monopole de la dispensation des licences d'exploitation et le pouvoir de nomination ont été des ressources néopatrimoniales dont a usé le président Biya pour assujettir ses opposants politiques et les figures contestataires de la société civile. L'entrée dans les gouvernements en 1992, 1997 et 2019 respectivement des leaders de l'UPC et du MDR ; de l'UNDP et puis du PADDEC s'inscrit dans la logique de la manducation politique.

Au niveau local, c'est moyennant une entrée au sénat que le président Biya a pu mettre en conflit Pouokam Max, le chef supérieur Baham, et les militants du MRC de Maurice Kamto originaires de cette localité. Si l'on suit les analyses de Mouiche Ibrahim et d'Antoine Socpa on s'aperçoit que l'usage du don est un levier de capture des autorités traditionnelles et des élites. Cette politique du *Njangui* n'épargne pas les figures de la société civile, dont celles de la

²²⁰ M. Foucault, *Surveiller et punir ...*, op. cit., p. 200-213.

²²¹ Ibid.

contestation des années 1990 comme Bernard Tchoungang, Hervé Emmanuel Kom, Suzanne Kala-Lobe et Maurice Kamto qui se sont retrouvés proches et/ou au sein du gouvernement de Paul Biya à un moment de leur trajectoire. De manière paradoxale, les néo-courtisans retourneront le détour de Maurice Kamto dans le gouvernement de Biya pour justifier leur conversion à la politique du ventre²²². Cet attrait des intellectuels pour la manducation permet en temps opportun au régime de réactualiser sa capacité à dévier le changement en ce que Gramsci qualifiait le *transformismo*²²³.

La fraude électorale est l'autre pendant des principaux mécanismes correctifs de domination politique. En tant que technique de dévoiement du contrôle populaire (*empowerment*) sur l'action des gouvernants, elle consacre la réification du peuple, mais également la capture des allégeances communautaires à travers des mécaniques aussi variés que l'achat des votes, le bourrage des urnes, la manipulation statistique des résultats électoraux et l'intimidation etc. Lors des élections présidentielles de 2018, nous avons pu réaliser une observation participante en tant que mandataire d'un parti politique dans la circonscription électorale d'Elig-Mfomo. *In situ*, on a pu observer comment le parti au pouvoir s'arroge des scores soviétiques dans la commune d'Elig-Mfomo et dans les circonscriptions électorales présentées comme ses bastions en général. Sans rentrer dans une description détaillée de notre enquête, on se bornera à présenter trois modes de fraudes employées par la chaîne d'acteurs locaux de capture de l'électorat rural.

L'économie de la fraude électorale dans la circonscription d'Elig-Mfomo consiste à l'achat des voix, au bourrage des urnes et aux votes multiples. L'achat de voix s'effectue par l'entremise des élites urbaines déployées devant les bureaux de vote stratégiques le jour des opérations électorales. Devant le bureau de vote d'Endama Chefferie, qui compte plus de 360 inscrits, était assise une dame de forte corpulence tenant une sacoche pleine d'espèces sonnantes et trébuchantes, derrière laquelle se tenait une file de villageois qui s'allongeaient au fût et à mesure que les électeurs sortaient du bureau de vote. Ces électeurs étaient conduits dans un maquis clandestin où était offert à boire et distribué l'argent en échange des bulletins de l'opposition. Puis autour de midi, alors que les bureaux de vote se dépeuplent des électeurs débutent les opérations de bourrage des urnes. Cette phase s'opère par l'entremise des bourreurs

²²² C'est un argument qu'utilisera des intellectuels Claude Abe et Owona-Nguini pour justifier leur prise de position en faveur du régime Biya, en récompense de leur repositionnement idéologique Claude Abe sera recruter à l'université de Douala et Owona-Nguini sera nommé vice-recteur de l'Université de Yaoundé I.

²²³ D'après Gramsci le *transformismo* correspond à une situation où les forces conservatrices se maintiennent en affaiblissant les forces du changement dont elles absorbent les leaders capables de structurer idéologiquement la lutte, cf. A. Gramsci, op. cit., p. 536-543.

d'urnes qui sont, en réalité, les supposés scrutateurs que les commissions locales ont déployés dans l'ensemble des bureaux de vote, et n'a débutée qu'après que la cheffe d'antenne communale d'Elecam soit venue distribuer les encreurs de couleur distinctes de celles utilisées en matinée ainsi que les listes des absents et des personnes décédées encore inscrites sur le fichier électoral. Après menace ou achat des représentants des partis d'opposition dans les bureaux de vote, les supposés scrutateurs disposés dans l'ensemble des bureaux de vote procèdent au bourrage des urnes en émergeant sur en lieu et place des absents. L'indicateur de ce bourrage des urnes est la diminution anormale des bulletins de vote du candidat Biya et le constat des empreintes de couleurs différentes sur les fiches d'émergence. Pourtant l'article 104, alinéa 1 du code électoral dispose que chaque électeur prenne le bulletin de chacun des candidats avant de se rendre dans l'isoloir²²⁴. Ce bourrage massif des urnes n'épargne pas les villes, Thierry Okala Ebode a pu s'en rendre compte à son corps défendant lorsqu'aux alentours de 17 heures, après avoir voté, au moment d'émerger il constata que quelqu'un d'autre l'avait déjà fait à sa place²²⁵. Au regard de ces fraudes massives, les taux de participation insolites et le soutien massif des ceintures communautaires du Centre-sud-Est au président Biya sont à l'évidence surfaits²²⁶.

Ces techniques de fraudes électorales mettent à contribution une chaîne d'acteurs allant des élites du coin présentes dans les villages au moment du vote, les mandataires de l'administration territoriale représentés dans les commissions locales de vote, ainsi que ELECAM, organe en charge de l'organisation des opérations de vote, pourtant supposé neutre et indépendant²²⁷. Ce qui corrobore les propos de l'avocat du Social Democratic Front (SDF) tenus lors du contentieux électoral selon lesquels qu'il existerait une relation de concubinage entre ELECAM, le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT) et le RDPC. Sur cet angle l'élection apparaît bien plus comme un attrape-nigaud qu'une compétition au bout de laquelle le peuple choisit ses représentants comme le pensait les théoriciens de la démocratie moderne. Au niveau local, et notamment périphérique, l'enjeu de ces mécanismes de capture électorale par les élites, les préfets et le personnel d'ELECAM est de maintenir les positions de

²²⁴ L'article 104.- (1) du code électoral dispose « L'électeur, après avoir fait constater son identité, prend lui-même une enveloppe et chacun des bulletins de vote mis à sa disposition, rentre obligatoirement dans l'isoloir et y opère son choix », d'après la lettre de la loi, tout électeur prendrait le bulletin de chaque candidat, de ce fait, les bulletins de chaque candidat devraient diminuer à la même allure.

²²⁵ Le film de cet évènement est relaté par D. Lambo Ebelle, <https://fr.allafrica.com/stories/20181008017.html>, consulté le 03 juin 2020.

²²⁶ Un des paradoxes du vote au Cameroun c'est que les taux de participations sont plus élevés dans les territoires dont le taux d'alphabétisation est faible et où la pauvreté est galopante.

²²⁷ Dans le bureau de vote d'Endama Chefferie on a pu observer, de visu, comment les représentants d'Elecam et de l'administration territoriale bourraient les urnes.

pouvoir et/ou d'obtenir des promotions et des nominations, tandis qu'au niveau central l'objectif étant de perpétuer le système en place²²⁸. Toutefois, à travers le mécanisme du double encreur le détenteur du pouvoir central dispose des moyens de distinction entre le vote réel et le vote artificiel. C'est ainsi que malgré des scores staliniens, certains ministres peuvent être débarqués du gouvernement ou alors affecté à un ministère moins important²²⁹.

2. *Fabrique coercitive des allégeances*

Afin de maintenir son emprise sur la rente étatique, les autorités ne lésinent pas sur les moyens coercitifs. Dans ce cadre l'État s'appuie sur un dispositif constitué d'autorités administratives, judiciaires, policières, traditionnelles et des barbouzes stipendiés par les élites cadres du parti. Bien que cette violence physique ne soit pas exclusive au pouvoir²³⁰, force est d'admettre qu'en raison de la caporalisation des autorités administratives, traditionnelles et des principaux *Bigmen* et barons locaux par le Renouveau, le recours à la violence physique est surtout l'œuvre des militants du parti au pouvoir. Ces derniers y recourent soit pour empêcher aux partis d'opposition de se déployer dans les espaces qu'ils n'entendent pas partager avec leurs adversaires, soit pour brutaliser ceux qui y sont et qui veulent labourer le terrain politique. C'est ainsi que des badauds, sous le regard passif et complice de la gendarmerie, ont littéralement empêché à un convoi du MRC d'entrer dans la ville d'Ebolowa²³¹. On y décèle une volonté de sanctuariser la région du Sud, et plus largement les territoires constituant la ceinture ethnique Ékang, qui servirait de tremplin à l'hégémonisme du parti RDPC au pouvoir. Car dans le même temps le régime Biya, par l'entremise de la préfectorale, interdit aux

²²⁸ A. Socpa, « le don dans... », art. cit., p. 101.

²²⁹ Tel est le cas des ministres Ahmadou Ali qui sortira du gouvernement après les élections présidentielles de 2018, ou encore d'Henry Eyebe Ayissi qui sera affecté au Ministère du Cadastre et des Affaires Foncières en sortant du prestigieux Ministère de l'Agriculture.

²³⁰ L'histoire politique contemporaine du Cameroun nous renseigne des cas de violence contre les partisans du régime RDPC dans les bastions de l'opposition, notamment l'assassinat de Tita Fomukong dans la ville de Bamenda par les militants du SDF en 1992 ; les récentes élections législatives et municipales dans la commune de Koupa Matapi se sont soldées par les meurtres de trois militants, dont deux du RDPC et un de l'UDC. <http://www.cameroun-info.net/article/cameroun-violences-post-electorales-mort-dhommes-dans-le-noun-une-mairie-et-une-sous-prefecture-saccagees-362688.h/>, consulté le 02 mai 2020.

²³¹ Le candidat déclaré du MRC aux législatives dans la circonscription de la Mvila, se fera verser de l'eau dessus et traiter de traître au motif qu'il serait candidat pour le parti du Bamiléké Kamto. Ces actes de violence sonnent comme un écho aux propos du Ministre Jacques Fame Ndongo qui faisait savoir aux allogènes de la ville de Sangmelima « La couleur locale ici dans le Sud, c'est le RDPC et non pas un autre parti. Lire <https://actucameroun.com/2019/10/20/jacque-fame-ndongo-sadressant-a-la-communauté-bamoun-de-sangmelima-ayez-la-couleur-locale/amp/>., consulté le 6 mai 2020.

populations des Hauts-Plateaux, dont est originaire Maurice Kamto, de voter pour ce dernier. Dans un enregistrement audio qui a fait le buzz sur la toile, on a entendu Mr Félix Belonougou, préfet des Hauts-Plateaux dire :

« Il (Maurice Kamto) cherche le pouvoir mais il faut savoir faire attention, parce que, avec les élections, ils vont orienter les populations dans le mauvais sens (...) si vous vous trompez ici localement à les voter, parce que c'est vos frères des Hauts-Plateaux, ils vont nous mettre plutôt dans le noir, parce qu'on va vous considérer tous ici comme des opposants »²³²

À l'analyse de ce discours, il apparaît clairement que ni l'administration, ni la chefferie traditionnelle ne sont neutres et encore moins libres. Ceux-ci sont au service de la perpétuation du régime RDPC dont ils sont des relais locaux. La préfectorale est au cœur du travail de répartition, car disposant des renseignements et des forces de l'ordre. Leur savoir sur la multitude, les tribus, les clans et les familles des différents terroirs, couplé à leur capacité à mobiliser les forces de l'ordre favorise l'exercice de sanctions normalisatrices, en cas d'indocilité caractérisée, ils peuvent faire recours au pouvoir mystique des chefs traditionnels qui leurs sont subordonnés²³³.

Conclusion

Durant les lignes qui précèdent, il a été question d'appréhender les variables géopolitiques et sociopolitiques qui obèrent, malgré l'effervescence populaire, la matérialisation d'une alternance démocratique au Cameroun. On a pu se rendre compte, qu'après la fêlure qui a lézardé le bloc gouvernant dans les années 1990, celui-ci s'est employé, moyennant des technologies coercitives et correctives, à reconstituer sa mainmise sur le système politique. Reposant sur le diagramme foucauldien, entendu comme technologie pragmatique de quadrillage territorial, de constitution d'un savoir sur ces territoires et de l'activité de dressage sur la multiplicité des corps et des âmes peuplant ces territoires²³⁴, le régime du Renouveau a opéré une gestion différentielle des territoires urbains et ruraux. La

²³² À consulter sur <https://www.facebook.com/EnsembleVotonsTousKamto/Vidéos/40753423270138/>, consulté le 04 mai 2020.

²³³ M. G. Schatzberg, « La sorcellerie comme causalité politique », *politique africaine*, n° 79, octobre 2000, p. 33-47.

²³⁴ M. Foucault, *surveiller et ...*, op. cit. p. 227-264.

ville s'étant montrée moins perméable au travail de dressage du régime RDPC, c'est dans les villages et notamment les villages politiquement stratégiques pour sa survie que le régime déploiera énergiquement son arsenal de dressage et de fabrique des allégeances. En effet, sachant que « les villes sont généralement à la tête de l'opposition »²³⁵ le régime s'est fondé, sur un complexe de savoirs anthropologiques, une connaissance et au besoin d'une construction des antagonismes, d'une frontiarisation interne du territoire mais également de techniques frauduleuses et coercitives de capture politique, afin de neutraliser par la périphérie l'éventualité d'une alternance démocratique au sommet. Ce qui conforte l'hypothèse selon laquelle le sursis du régime réside, avant tout, sur la faible prise de l'opposition sur les périphéries. Cette réalité porte un coup aux thèses de l'autonomie du monde rural défendues par Goran Hyden. Ce dernier n'avait pas suffisamment pris en compte les variables politiques dans son analyse, d'où la fragilité de thèse de la non-capture, une fois transposé sur le terrain politique.

D'un point de vue prospectif, en considérant l'âge avancée de Paul Biya, la société camerounaise avance résolument vers un moment de fluidité historique dont la direction reste à découvrir. L'histoire politique, à venir au Cameroun, pourrait emprunter deux voies, à savoir celle de l'alternance au profit d'une formation d'opposition, ou alors une transition contrôlée par la camarilla RDPC. La capacité des forces d'opposition à négocier à leur avantage, ce moment d'incertitude, réside nécessairement par leur aptitude à liquider les mécanismes coercitifs, discursifs et correctifs qui fondent la capture étatique des espaces ruraux²³⁶. Le local apparaît donc comme un enjeu politique et épistémique majeur, pour les analystes et les acteurs politiques, parce que les lendemains politiques et l'enrichissement des savoirs sur la transitologie dépendent des jeux qui s'y déroulent.

Bibliographie

Amin, Allal, et Marie Vannetzel. 2017. «Les lendemains qui déchantent ? pour une sociologie des moments de restauration.» *Politique Africaine* 5-28.

²³⁵ M. A. De Montclos, « La ville à la pointe des changements ? Lagos entre opposition et diversion », *Autrepart*, Edition de l'Aube, IRD, 1999, p. 67.

²³⁶ A. Mabileau (Dir.), *A la recherche du « local »*, coll. Logiques politiques, L'harmattan, 1993, Paris, p. 10.

Bayart, Jean-François. 1993. « Conclusion » Dans *Itinéraire d'accumulation au Cameroun. Pathway to accumulation in Cameroon*, de Peter Geschiere et Piet Koning, 335-344. Paris-Leiden: Karthala et Africa-Studies Centrum.

Bayart, Jean-François. 1989. *L'Etat en Afrique*. Paris : Fayard.

Bigombe Logo, et Hélène-Laure Menthong. 1996. « Crise de légitimité et évidence de la continuité politique » *Politique africaine* : 15-23.

Camau, Michel et Massardier, Gilles. 2009. *Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*. Paris - Aix en Provence: Karthala - Institut d'Etudes Politiques.

Dahl, Robert A. 2016 [1971]. *Polyarchie : participation et opposition*. Traduit par Pascal Delwitt et Michelle Mat. Bruxelles : Edition de l'Université de Bruxelles.

Eboko, Fred. 2018. « L'Etat stationnaire, entre chaos et renaissance » *Politique africaine*, (Karthala) (150) : 5-27.

Ela, Jean-Marc. 1994. *Afrique, l'irruption des pauvres. Sociétés contre l'ingérence, pouvoir et argent*. Paris: L'Harmattan.

Elenga Mbuyinga. 1989. *Tribalisme et problème national en Afrique : cas du kamerun. Contribution à l'étude de la question des nationalités et du problème régional*. Préfacé par Woungly Massaga. Paris : L'Harmattan.

Fogui, Jean-Pierre. 1990. *L'intégration politique au Cameroun : Une analyse centre-périphérie*. préfacé par Njoh-Mouelle. Vol. XLIX. Paris: LGDJ.

Foucault, Michel. 1975. *Surveiller et punir*. Paris : Gallimard, coll. Tel.

P. Geschière. 1984. « La paysannerie africaine est-elle captive ? Sur la thèse de Goran Hyden, pour une réponse plus nuancée », *Politique africaine* (Karthala), (n° 14) : 13-33.

Gramsci, Antonio. 1977. *Gramsci dans le texte* . Recueil réalisé sous la direction de Ricci, François et Bramant, Jean. Paris: Edition Sociales. 1984

Hervieu, Bertrand. 1993. Dans *A la recherche du local*, de (Dir.)Mabileau Albert, 67-75. Paris : L'Harmattan.

Hyden Goran. 1985. « La crise africaine et la paysannerie non capturée ». *Politique africaine* (Karthala) (18) : 93-113.

Issaka, Souaré. 2017. *Les partis politiques de l'opposition en Afrique. La quête du pouvoir*. Édité par Coll. Politique Mondiale. Montreal: Presses Universitaires de Montréal. <<https://books.openedition.org/pum/11199>>.

Joseph, Richard. 1986 [1977]. *Le mouvement nationaliste au Cameroun. Les origines sociales de l'UPC*. Préface de Bayart, Jean-François et Postface de Mbembe, Achille. Traduit par Daniel Michel-Chich. Paris : Karthala.

Karnoouh, Claude. 1973. «La démocratie impossible. Parenté et politique dans un village lorrain.» *Etudes rurales* (52) : 24-56. https://www.persée.fr/doc/ruural_0014-2182_num_521_1910.

Mabileau, Albert. 1993. *A la recherche du "local"*. Édité par Coll. Logiques politiques. Paris : L'Harmattan.

Mabileau, Albert. 1993. « Variations sur le local » Dans *A la recherche du local*, de Albert Mabileau, 21-28. Paris : L'Harmattan.

Marafa, Hamidou Yaya. 2014. *Le choix de l'action. Mes dix années au MINAT*. Yaoundé : Schabel.

Mbembe, Achille. 2020. *Brutalisme*. Paris : La Découverte.

—. 2000. *De la postcolonie : essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*. 2e. Paris : Karthala.

Menthong, Hélène-Laure. 1998. « Vote et communautarisme au Cameroun : "un vote de coeur, de sang et de raison" » *Politique africaine* : 40-52.

Mignolo, Walter. 2013. « Géopolitique de la sensibilité et du savoir. (Dé) colonialité, pensée frontalière et désobéissance épistémologique » *Mouvement* (La Découverte) (73) : 181-190.

Moluh, Yacouba. 2010. « L'interminable transition au Cameroun : tentative d'autopsie d'une impasse » *Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques* (Université de Yaoundé II) (7) : 63-89.

Mouiche, Ibrahim. 2005. « Autorités traditionnelles, multipartisme et gouvernance démocratique au Cameroun » Édité par Codesria. *Afrique et Développement XXX* (4) : 1-29.

Mouiche, Ibrahim. 2004. « Processus de démocratisation et rotation locale des élites » *Verfassung und recht in übersee law and politics in Africa, Asia and Latin America* (37) : 401-431.

Ngniman, Zacharie. 1993. *Cameroun. La démocratie emballée*. Yaoundé : Clé.

Nkainfon Pefura, Samuel. 1996. *Le Cameroun. Du multipartisme au multipartisme*. Points de vue concrets. Paris : L'Harmattan.

Owona-Nguini, Mathias Eric et Menthong, Laure-Hélène. 2018. « Gouvernement perpétuel et démocratie janusienne au Cameroun » *Politique africaine* (150) : 97-114.

Pigeaud, Fanny. 2011. *Au Cameroun de Paul Biya*. Paris : Karthala.

Priso, Moukoko. 1994. *Cameroun/Kamerun. La transition dans l'impasse*. Préface de Fotso Djemo. Paris : L'Harmattan.

Sartori, Giovanni. 2011 [1976]. *Partis et systèmes de partis. Un cadre d'analyse*. Introduction de Peter Mair. Édité par Coll. Fondamentaux. Traduit par Paul-Louis Van Berg. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.

Schatzberg, Mickael A. 2000. « La sorcellerie comme causalité politique » *Politique africaine* (79) : 33-47.

Socpa, Antoine. 2000. « Les dons dans le jeu électoral au Cameroun » *Cahiers d'Etudes africaines* XL-1 (157) : 91-108.

Tcheuyap, de Alexie. 2014. *Autoritarisme, presse et violence au Cameroun*. coll. Hommes et sociétés, Paris : Karthala.

Vigier, Phillipe. 1993. « La prise en compte du "local" par les historiens actuels.» Dans *A la recherche du local*, de (Dir.) Mabileau Albert, 43-51. Paris : L'Harmattan.